Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, s'est réuni à la Mairie de Biarritz sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, M. Mathieu KAYSER, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), Mme Valérie SUDAROVICH, M. Eric QUATREVIEUX, Mme Elena BIDEGAIN (à partir de la question n°9), M. Gérard COURCELLES, Mme Christelle RODET, Mme Françoise FORSANS, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ (questions n°1 à 29 et à partir de la question n°31), Mme Lysiann BRAO (questions n°10 à 33 et à partir de la question n°35), M. Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU (questions n°1 à 31), M. Brice MORIN, Mme Nathalie MOTSCH (questions n°1 à 29 et question n°31), M. Sébastien CARRERE (questions n°1 à 33 et à partir de la question n°35), M. Patrick DESTIZON (questions n°1 à 33 et à partir de la question n°35), (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : Mme Stéphanie GRAVE (procuration à M. VALS), Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS (procuration à E. CHAZOUILLERES), Mme Géraldine VERGET (procuration à V. SUDAROVICH), Mme Elena BIDEGAIN (questions n°1 à 8, procuration à G. COURCELLES), M. Sébastien MENARD (procuration à P. POURVAHAB), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), M. Guillaume BARUCQ (question n°30), Mme Lysiann BRAO (questions n°1 à 9 et question n°34, procuration à B. MORIN), Mme Corine MARTINEAU (à partir de la question n°32, procuration à JB. DUSSAUSSOIS-LARRALDE), Mme Nathalie MOTSCH (question n°30 et à partir de la question n°32, procuration à S. CARRERE), M. Sébastien CARRERE (question n°34), M. Patrick DESTIZON (question n°34).

Madame AROSTEGUY
Mes chers collègues, nous allons commencer notre Conseil Municipal. Je vais commencer par faire l'appel. (*Madame le Maire fait l'appel)* Lysiann BRAO ?

Monsieur BARUCQ
Elle arrive. Je ne sais pas si elle a réussi à envoyer une procuration parce qu'elle avait du mal. Elle était aux Aldudes.

Madame AROSTEGUY
Nous regarderons.

Monsieur BARUCQ
Elle arrivera d'ici une demi-heure.

Madame le Maire poursuit l'appel.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2024

Madame AROSTEGUY
Je vous propose que nous commencions par la traditionnelle approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal précédent qui était celui du 8 avril. Avez-vous, mes chers collègues, des remarques ?

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Mes chers collègues, Madame le Maire, bonsoir ! J'ai deux questions concernant le procès-verbal du précédent Conseil Municipal. La première est un sujet que j'avais déjà soulevé et qui est en lien avec le précédent Conseil Municipal évidemment. Je n'ai toujours pas reçu de réponse au mail que j'ai envoyé à notre collègue, Monsieur BODIN, qui est membre de la majorité municipale. Vous savez qu'il ne s'est plus présenté au Conseil Municipal depuis maintenant plus de 3 ans. Je n'ai toujours ni de nouvelles ni de réponse à mes mails. J'aurais aimé avoir de ses nouvelles si vous en avez. C'était le premier point.
Concernant la deuxième, je lis dans le procès-verbal que vous n'avez pas participé au vote de la délibération 20 du précédent Conseil Municipal. Pour rappel, il s'agit de la délibération qui concernait l'autorisation de vente par la société SARL Bio Horizon de leur fonds de commerce dans les halles de Biarritz. On avait échangé à ce sujet notamment avec Monsieur BACH et avec vous-même Madame AROSTEGUY. Vous m'aviez bien précisé que cette délibération portait uniquement sur l'autorisation de dérogation pour pouvoir céder le fonds de commerce avant la durée de 3 ans qui était initialement prévue. Aujourd'hui, il n'y a pas de repreneur pour ce fonds de commerce. C'est ce qui m'avait été précisé lors du précédent Conseil Municipal. Je voulais savoir dans quelle situation vous vous trouvez pour être en conflit d'intérêts, ce qui peut être tout à fait logique. Certains de nos collègues s'abstiennent sur certaines délibérations et ils précisent le contexte. Je voulais savoir si vous étiez associée à cette société ou si vous êtes associée à une autre entreprise qui souhaitait se positionner sur la reprise de ce stand qui est dans les halles de Biarritz.

Madame AROSTEGUY
Je vais répondre à vos deux interrogations qui ont peu de choses à voir avec l'approbation du procès-verbal. Vous savez que nous travaillons sur le fond et sur la forme, mais je vais quand même vous répondre. Notre collègue Louis BODIN travaille pour cette majorité. Nous avons régulièrement des visioconférences avec lui et il se rend régulièrement à Biarritz puisqu'on a des rendez-vous en présentiel. Nous l'avons intégré dans cette majorité en sachant que sa disponibilité physique ne serait pas optimale. Il travaille et c'est le plus important. Ça, c'est la première chose. Si sa voix vous manque, vous pouvez l'entendre lorsqu'il présente la météo sur une grande chaîne et vous pouvez l'entendre également tous les matins sur RTL. Il est bien vivant et en pleine forme.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Je voulais échanger avec lui.

Madame AROSTEGUY
Il travaille.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
J'aurais aimé échanger avec lui et vous savez très certainement pourquoi je l'ai sollicité : pour ses compétences spécifiques sur le changement climatique et l'aléa qu'il peut y avoir à Biarritz. Je n'ai pas eu de réponse.

Madame AROSTEGUY
Êtes-vous sûr d'avoir la bonne adresse ?

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Oui.

Madame AROSTEGUY
On lui demandera de vous rappeler et bien évidemment, il le fera.
Concernant la deuxième question, il y a bien évidemment un potentiel conflit d'intérêts. Vous savez que nous avons un déontologue avec lequel nous travaillons. Il n'est secret pour personne que je suis associée avec mon frère dans la SARL[1] Maison Arosteguy et nous sommes associés à un stand aux halles raison pour laquelle depuis le début du mandat je me déporte comme il se doit pour ne pas avoir à prendre une décision sur les dossiers pour lesquels il y aurait un potentiel conflit d'intérêts.
Sur la question du repreneur, on pourra vous répondre à un autre moment puisque là on est sur l'approbation du procès-verbal, donc ce n'est pas le moment.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur DESTIZON
Mes chers collègues, nous sommes au début du Conseil. J'ai une remarque liminaire. Je m'étonne du nombre de Conseils Municipaux que nous avons. C'est le troisième en 7 mois. Aujourd'hui, le Conseil Municipal fait 51 points, donc il risque d'être particulièrement long. Je demande si cela est voulu ? Le minimum légal prévoit quatre Conseils Municipaux. Je rappellerai que c'était la technique d'André LABARRÈRE. Il faisait quatre Conseils Municipaux. Il commençait à 20 heures et il finissait à 2 heures du matin. Il n'y avait plus de presse à 2 heures du matin et tous les dossiers passaient. Ce n'est peut-être pas une manière très saine de gérer la Ville. Je pense qu'il serait souhaitable de faire un peu plus de Conseils Municipaux afin d'avoir des ordres du jour un peu plus légers. Je crois que ce serait une bonne chose. Je rappelle que dans votre engagement de campagne vous aviez prévu un Conseil Municipal par mois, ce qui était d'ailleurs très optimiste bien qu'on ne vous en demande pas autant. Je ne vous en demande pas autant, mais un peu plus de quatre par an. Merci.

Madame AROSTEGUY
Cher collègue, nous avons six Conseils Municipaux par an et non pas quatre. Nous en avons à peu près un tous les deux mois. Pour votre information, et c'est une très bonne chose pour la démocratie, le fait de pouvoir avoir en direct ou en replay le Conseil Municipal filmé a un coût qui est assez élevé. Cela veut dire que si nous multiplions les Conseils Municipaux nous multiplierons les coûts. À l'heure actuelle, nous sommes plutôt à la recherche d'économie. Je ne pense pas que cela soit une très bonne idée, donc six Conseils Municipaux par an je pense que c'est quand même un rythme. Il est vrai qu'on en a trois au premier trimestre. Nous en

[1] SARL : Société À Responsabilité Limitée

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

aurons un en septembre et vraisemblablement un autre entre oct[illegible] autre en décembre pour les orientations budgétaires. Nous sommes donc à six. Nous avons beaucoup de choses parce que nous avons des SEM et les comptes administratifs. Nous avons un ordre du jour très riche, mais je pense que si l'expression démocratique peut se faire on peut aussi la rendre un peu plus concise.

Monsieur DESTIZON
On n'est pas couchés.

Madame AROSTEGUY
S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose que nous approuvions ce Conseil Municipal. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas, donc adopté à l'unanimité.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

2 – Convention pour l'intervention du service intercommunal patrimoine et architecture de l'Agence de gestion publique locale hors abonnement et forfait : autorisation de signature

Madame AROSTEGUY
Nous passons aux premières questions. Il s'agit d'un thème qui a souvent nourri nos débats. Il concerne l'urbanisme et surtout le logement. Nous sommes sur des questions qui seront portées par Madame CASCINO et qui pourront être complétées par Madame POURVAHAB. Je vous laisse, Madame CASCINO, pour la question numéro 2.

Madame CASCINO
Madame le Maire, chers collègues, dans le cadre de son adhésion au service intercommunal patrimoine et architecture, la Ville de Biarritz désire solliciter l'Agence Publique de Gestion Locale pour une mission pour les travaux de cloisonnement des bureaux de la médiathèque. Les prestations définies dans la convention qui vous ont été adressées sont :

- 4 demi-journées pour l'établissement de l'avant-projet sommaire ;
- 5 demi-journées pour l'établissement du projet ;
- 5 demi-journées pour l'établissement du dossier de consultation des entreprises et des pièces administratives ;
- 2 demi-journées pour l'assistance à la passation des marchés.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir autoriser Madame le Maire à :

- Confier à l'Agence Publique de Gestion Locale et à son service intercommunal du patrimoine et de l'architecture une mission conformément aux termes du projet de convention.
- Signer ladite convention.

Monsieur DESTIZON
J'ai un peu mal au cœur en lisant cette délibération ce soir. Jadis, Biarritz disposait d'un des deux services d'urbanisme les plus compétents et les plus complets de la côte basque. Je crois que Nathalie ne dira pas le contraire. Le voilà aujourd'hui réduit à demander des assistances depuis 2022 à des organismes supra-communaux. Je trouve cela un peu dommage. Il serait

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

peut-être temps de remuscler le service d'urbanisme de manière [illegible] missions qui sont les siennes dans une Ville où ce service est quand même essentiel.

Madame CASCINO
Mon cher collègue, je tiens tout d'abord à vous rassurer. Le service urbanisme a gardé toutes ses compétences. Les agents font un travail formidable. Après oui, il y a beaucoup de missions. Pour ne pas surcharger les agents qui ont déjà beaucoup de choses à traiter, nous avons donc fait le choix de faire appel ponctuellement à l'APGL[2].

Madame MOTSCH
C'est un service qui est composé de combien de personnes aujourd'hui ?

Madame CASCINO
Actuellement, nous avons :

- Trois instructeurs. Le recrutement d'un autre instructeur est en cours.
- Quelqu'un au patrimoine qui est actuellement en arrêt maladie.
- Quelqu'un en charge du service du changement d'usage.
- Quelqu'un pour la police de l'urbanisme ;
- Une secrétaire ;
- Quelqu'un s'occupe des AT[3] ;
- La cheffe de service ;
- Deux personnes au foncier.

Monsieur BARUCQ
Pour rebondir sur ce sujet de l'urbanisme et de l'architecture, j'ai été interpellé par plusieurs citoyens sur un projet en entrée de Ville. Vous savez qu'on a toujours veillé à ce que les projets en entrée de Ville soient soignés et correspondent bien à notre architecture biarrote et qu'on en parle. C'est ce qu'on avait fait notamment pour le Connecteur. Plusieurs citoyens m'ont interpellé sur un projet qui est passé quasiment inaperçu. D'ailleurs, l'annonce se voit à peine de la rue. Il y a un projet d'agrandissement au niveau de la thalassothérapie de Thalmar. C'est une excellente idée de promouvoir et de développer la thalassothérapie. Vous savez que je suis un grand prescripteur, mais les citoyens sont interpellés par l'adjonction d'un hôtel 4 étoiles d'une certaine volumétrie et d'une architecture discutable. Je voulais savoir si c'est quelque chose que vous aviez regardé vu que vous avez accordé le permis ou est-ce quelque chose qui se fera directement en bord de mer, donc dans la zone littorale ? J'ai été interpellé par rapport à cela par des citoyens vigilants.

Madame AROSTEGUY
Je vais laisser Madame CASCINO qui a traité ce permis avec évidemment une attention très particulière. Je l'ai moi-même traité avec une attention encore plus particulière. Il s'agit de mon homonyme, Monsieur ARROSTEGUY (avec deux « r »). Celui-ci n'a rien à voir avec ma famille et je tiens à le préciser. Étant donné la localisation de ce projet quasiment en bord de mer, nous y avons apporté une attention particulière. La décision de Monsieur ARROSTEGUY est due à l'explosion du coût de l'énergie qui rendait l'exploitation de la thalasso beaucoup

[2] APGL : Agence Publique de Gestion Locale
[3] AT : Autorisations de Travaux

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

moins rentable. Il a donc développé un projet alternatif. Le service [illegible] avec la DDTM[4] et tous les services avec la plus grande attention.

Madame CASCINO
Mon cher collègue, je vous remercie d'avoir posé cette question ce qui permettra de mettre les choses au point et d'éviter de lire des choses totalement fausses sur les réseaux sociaux. Avant de dégainer, certains feraient mieux de se renseigner, dont acte. Effectivement, ce projet comporte une rénovation de la thalasso et un hôtel de 46 chambres. Il y aura une petite extension à l'avant. Il n'y aura bien évidemment pas de construction dans la bande des 100 m. Ce dossier a été travaillé en concertation avec la DDTM qui est extrêmement diligente sur ce genre de dossier. L'enveloppe du bâti est gardée. Dans le bâti existant, il y a des creux. Il y a des choses qui ne sont pas exploitées. Les creux seront donc comblés pour faire de la surface de plancher. Ce projet ne sera pas démesuré. Il restera en R + 2. Le toit au lieu d'être plat sera en pente. Peut-être que l'impression sera qu'il y a un peu plus de hauteur, mais techniquement non. Il n'y aura pas plus de hauteur. Cela a été totalement travaillé et bien évidemment regardé à la loupe comme tous les permis qui passent au service de l'urbanisme.

Madame AROSTEGUY
Je vous rappelle que nous sommes sur la question de la convention avec l'Agence de Gestion Publique Locale. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

3 – Convention entre l'État et les bénéficiaires du programme « Territoires engagés pour le logement » : autorisation de signature

Madame AROSTEGUY
Madame POURVAHAB va porter la question numéro 3 qui concerne la convention qui a été passée entre l'État et les bénéficiaires du programme Territoire Engagé pour le logement. Pouvez-vous nous expliquer de quoi il retourne ?

Madame POURVAHAB
Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, malgré la détermination reconnue et volontariste de Madame le Maire et de la majorité municipale de trouver des solutions à la question essentielle du logement, chacun sait que les contraintes exogènes qui sont un territoire pour moitié inconstructible, un patrimoine bâti protégé, des prix exorbitants de l'immobilier et la rareté extrême du foncier constructible ne nous permettent pas de répondre aux objectifs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain comme au Programme Local de l'Habitat. Nous avons candidaté par l'intermédiaire de la CAPB[5] pour participer à l'expérimentation Territoire Engagé pour le logement. Cette candidature portée par la CAPB sous l'intitulé « Pays basque engagé pour le logement » concerne onze communes et une vingtaine d'opérations, dont l'opération Aguilera de Biarritz. La subvention envisagée par l'État pour accompagner la finalisation du projet Aguilera est de l'ordre de 800 000 € spécifiquement dédiée à cette opération. Afin de permettre la signature de cette convention

[4] DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
[5] CAPB : Communauté d'Agglomération Pays basque

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

après le Conseil permanent du 2 juillet 2024 qui autorisera le Président de la CARA à signer le projet, il vous est demandé :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le projet de convention pour transmission à la contrôleuse budgétaire financière avant signature de Monsieur le Préfet ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Je vous remercie.

Monsieur CARRERE
Bonsoir chers collègues ! Première chose, Madame POURVAHAB si vous le permettez, le sujet du logement ne concerne pas que la majorité municipale, mais l'ensemble du Conseil. Vous avez parlé de la majorité municipale et je vous rappelle qu'on vote ici notamment les contrats de mixité sociale et pour les personnes qui siègent à l'Agglomération nous votons les textes qui se réfèrent à la question du logement. Ça, c'était le préambule.
J'ai deux remarques. Le contexte actuel fait qu'on ne sait pas si cette mesure est pérenne, si le futur gouvernement la maintiendra ou pas.
Puis, j'ai une question puisque dans le projet de délibération vous évoquez le projet Aguilera qui est en phase de finalisation. On n'a pas d'information, donc je pense qu'il est grand temps de nous informer sur l'avancée ou la finalisation de ce projet. Je vous remercie.

Madame AROSTEGUY
Nous nous y étions engagés. Nous avons déjà eu des réunions et dès que nous serons prêts à vous donner de l'information, nous le ferons rapidement. Ce projet avance. Au cours de l'été ou juste après l'été, nous ferons une réunion comme nous l'avions fait il y a quelques mois pour faire un point sur les dossiers en cours.

Monsieur DESTIZON
Je serai très rapide parce que je vais tout à fait dans le sens de mon collègue Sébastien. J'ajouterai un point. C'est quand même étonnant que le seul dossier cité dans cette délibération soit celui d'Aguilera. À Aguilera, nous sommes propriétaires du foncier, donc nous sommes libres de faire à peu près ce que nous voulons puisque vous avez fait voter la MECDU[6]. Demander cette convention avec l'État et les bénéficiaires, je ne vois pas très bien. Il ne s'agirait pas que la Ville perde une partie du contrôle dans le pilotage du projet. J'ai une petite inquiétude à ce niveau-là parce que pour le dossier Aguilera, qui est le seul cité, cela ne me paraît pas du tout justifié.

Madame MOTSCH
J'aurais voulu savoir quelle est la contrepartie demandée du fait d'être Territoire Engagé pour le logement ? Est-ce que cela a une répercussion sur la ventilation et la structuration du peuplement ? Est-ce que vous devez aller au-delà du PLU[7] en termes de logements locatifs sociaux ? Quel est le pourcentage ? Qu'est-ce qui a été acté ?

Madame POURVAHAB
Il n'y a aucune compensation. L'État nous permet de flécher 800 000 € essentiellement sur les voiries et sur la viabilisation du site. Il n'y a aucune contrepartie et heureusement d'ailleurs.

[6] MECDU : Mise En Compatibilité d'un Document d'Urbanisme
[7] PLU : Plan Local d'Urbanisme

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame MOTSCH
Quelle est la ventilation ? À Aguilera, on est comment en termes de logements sociaux ? Quel est le pourcentage ?

Madame POURVAHAB
60 % de logements sociaux à Aguilera.

Madame MOTSCH
Et en loyers modérés abordables ?

Madame POURVAHAB
Ce sont surtout des loyers très modérés. Il y a 30 % de PLAI[8], 40 % de PLUS[9] et 30 % de BRS[10].

Madame MOTSCH
Cela ne fait pas 100 %.

Madame POURVAHAB
Non puisqu'il n'y a que 60 % de logements sociaux sur les 100 %.

Madame MOTSCH
Et après, vous faites 40 % de PLS[11] ?

Madame POURVAHAB
Non. Après, c'est 40 % de libre.

Madame MOTSCH
D'accord, donc vous avez 60 % de social et 40 % de libre.

Madame POURVAHAB
C'est cela.

Madame MOTSCH
Je repose ma question. Sur les 40 % de libre, quelle est l'affectation en logements abordables puisque ce n'est pas la même chose que le social comme vous le savez ?

Madame POURVAHAB
Cela n'a pas encore été décidé.

Madame MOTSCH
Pour l'instant, vous ne vous intéressez pas du tout à la classe moyenne à Biarritz ? Cela ne fait pas partie des préoccupations.

Madame AROSTEGUY

[8] PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
[9] PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
[10] BRS : Bail Réel Solidaire
[11] PLS : Prêt Locatif Social

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Nous nous intéressons particulièrement à la classe moyenne, Madame [illegible] ce débat. Le logement abordable fait que très rapidement ce logement va revenir dans le parc privé, donc il va coûter de l'argent aux contribuables puisque ce sont des logements aidés avec de l'argent public. Au bout de 5 ou 10 ans comme cela a été le cas à Kléber, les propriétaires vont revendre dans le parc privé en faisant une plus-value alors que le logement aura été payé et aidé par l'argent public. Nous avons aujourd'hui une proposition de l'État. Je ne sais pas si elle sera pérenne. Chère collègue, vous avez mentionné la situation nationale. Le LLI[12] pourrait être une solution sur laquelle nous allons travailler. Si le LLI demeure une solution après le 7 juillet, nous verrons.

Madame MOTSCH
C'est précisément ce que j'appelle le logement abordable.

Madame AROSTEGUY
Nous allons voir ce qu'il en est pour le logement abordable, pour le LLI, quelle sera la mouture finale du gouvernement. Ce qui nous intéresse concernant le Territoire Engagé outre l'aide financière de l'État, c'est surtout l'aide que l'État pourra nous apporter dans l'accélération des dossiers. Je ne vous apprends rien. Vous savez que tous les projets sont bloqués par des recours extrêmement longs. Le Territoire Engagé permettra d'accélérer la durée des recours. C'est quelque chose qui est extrêmement intéressant pour toutes les personnes qu'elles soient de la classe moyenne ou qu'elles soient d'une autre catégorie de Biarrots pour pouvoir accéder à un logement social beaucoup plus rapidement qu'aujourd'hui puisqu'on est entre 3, 4 années d'attente.

Madame MOTSCH
Bien plus que cela.

Madame AROSTEGUY
Bien plus avec les recours, les appels, etc. L'avantage de ce Territoire Engagé est l'accélération des procédures.

Monsieur MORIN
J'ai quelques petites remarques et questions sur la production de logements sociaux en général. Pour rappel Biarritz n'est pas une zone où on ne construit pas. Nous l'avions déjà évoqué. Contrairement à cette petite ritournelle qu'on entend toujours depuis 2008 « nous ne pouvons pas construire, ce n'est pas possible, pas constructible », il y a eu 1 865 nouveaux logements en 10 ans. On continue toujours avec cette petite phrase. Sur ces 1 865 logements, seuls 430 sont des résidences principales, donc quatre sur cinq sont des résidences secondaires. C'est pourquoi nous insistons tant sur le fait que 100 % des logements construits sur le projet Aguilera doivent être accessibles. Il s'agirait de 300 logements au lieu de 180 soit 120 logements supplémentaires quand on nous en demande 357 par an. Nous vous rappelons une nouvelle fois que le Préfet a sanctionné encore plus sévèrement en 2024 la commune en augmentant la majoration des pénalités SRU[13] de 100 à 250 % soit un montant total qui est passé de 1,20 à 2,10 M€ hors abattement. Il est même stupéfiant qu'il vous permette de construire que 60 % de logements sociaux sur un terrain appartenant à la Ville sachant qu'il continuera à nous pénaliser et augmentera la pénalité jusqu'à 500 %, ce qui ne devrait pas

[12] LLI : Logements Locatifs Intermédiaires
[13] SRU : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

tarder. Sur cette convention État territoire, aurait-il été possible d'obtenir la subvention de 780 000 € avec 100 % de logements accessibles ? Sur les dossiers des autres communes, ce sont les bailleurs sociaux qui ont négocié. Pour Aguilera, c'est la commune. Pourquoi ? Et pour terminer, pour revenir sur le contrat de mixité sociale voté en Conseil Municipal en 2022 et signé en 2023 au côté de l'Agglomération, de l'EPF[14] et de la Préfecture, l'objectif est une augmentation du nombre de logements sociaux. L'article 10 concernant le suivi de ce contrat précise que la présente convention est conclue pour une durée de 3 ans. Elle donnera lieu à une réunion annuelle d'évaluation chaque dernier trimestre de l'année. Nous avions déjà posé la question pour savoir où on en était et si nous pouvions avoir le compte rendu de ces évaluations. Milesker.

Madame AROSTEGUY
Il y a beaucoup de questions. Je me retourne vers Madame l'Adjointe à l'urbanisme. Combien de logements sont sortis depuis 2020 ? Je pense qu'il y en a très peu.

Madame CASCINO
Bonne question, Madame le Maire.

Madame AROSTEGUY
Je pense qu'en termes de collectifs il y en a extrêmement peu ce qui veut dire qu'il n'y a pas plus de sociaux que de libres qui sortent : un projet, un recours. Comme je vous le disais que ce soit du social ou pas, il n'y a pratiquement aucun projet qui arrive à sortir. Ils ont tous une proportion de logements sociaux au moins équivalente à 50 % puisque nous sommes carencés. Nous n'arrivons pas à produire du logement dans cette Ville. C'est une des difficultés que nous avons. Vous avez demandé à savoir pourquoi la Ville s'est engagée pour Territoire Engagé, c'est ça ?

Monsieur MORIN
Oui. Pourquoi ce sont les bailleurs sociaux pour les autres projets alors que là, c'est la commune ?

Madame AROSTEGUY
Il y a eu une rencontre fortuite entre le Maire de Biarritz et l'ancien ministre du Logement Patrice VERGRIETE. Il m'a proposé que la Ville candidate à ce projet de Territoire Engagé, chose que nous avons faite immédiatement. C'est la raison pour laquelle la Ville et non pas les bailleurs sociaux ont candidaté à Territoire Engagé. Vous aviez une autre question ?

Monsieur MORIN
Oui, elle était sur le contrat de mixité. Vous avez des évaluations tous les ans, des comptes rendus sur l'avancée des logements.

Madame AROSTEGUY
Oui.

Monsieur MORIN
On avait déjà demandé à avoir ce compte rendu.

[14] EPF : Établissement Public Foncier

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame AROSTEGUY
Nous l'avons avec la Préfecture. Je ne me souviens pas que vous les ayez demandés, mais on va vous les envoyer. Il y en a effectivement. On doit au moins en avoir un.

Madame CASCINO
Le dernier a été fait au mois de septembre et on pourra vous le faire passer si vous le souhaitez. J'aimerais rebondir sur le fait qu'à Aguilera on ne puisse pas faire 100 % de logements sociaux. Je rappelle que c'est un principe de réalité sur deux points. Le premier est le point financier. Il faut savoir que l'aménagement du plateau coûtera entre 27 et 28 M€ et la rénovation des structures sportives à peu près 20 M€. Ce sont des estimations, donc au bas mot la construction de ce nouveau quartier coûtera entre 45 et 50 M€. Financièrement, le fait qu'il ait 40 % de logements libres nous permet de financer un tout petit peu moins le reste qui sera tout de même assez important.
Pour le deuxième, je voulais revenir sur la mixité sociale qui est absolument indispensable. Aujourd'hui, la société évolue. On a énormément de problèmes dans les logements sociaux : incivilités, non-respect des règles, troubles du voisinage, dégradations, violences verbales, violences physiques, etc. Le fait de mixer et de mettre dans un même immeuble des personnes qui sont propriétaires, des personnes qui sont propriétaires par le bail réel solidaire de l'accession sociale, du locatif social et du locatif privé est un moyen d'apaiser et de permettre le bien vivre ensemble. Je voulais vous donner un petit exemple. C'est tout nouveau. Aujourd'hui quand un logement se libère, quelques bailleurs sociaux nous font une grille où ils classifient l'occupation de la résidence et ils orientent le logement vers tel ou tel candidat. Les critères retenus sont par exemple les familles monoparentales et les personnes qui ne sont pas en activité. Les retraités sont sortis de ce critère. Ainsi, à chaque fois qu'un logement se libère, on étudie par rapport aux candidats quel est le candidat qui permettra le plus un apaisement et un bien vivre ensemble dans la résidence tout en respectant les contingents obligatoires de l'État, SYPLO[15], DALO[16]. Je vous avoue que je reçois les Biarrots toutes les semaines et il y a des Biarrots qui sont en grande difficulté. Même s'ils sont SYPLO et DALO, ils refusent des logements catégorisés « problématiques ». Je ne vais pas vous donner le nom des résidences, mais c'est très fréquent. Imaginez Aguilera, un nouveau quartier de 300 logements sociaux, c'est impossible. Il ne serait pas viable.

Monsieur MORIN
Si vous parlez de mixité sociale, il faudrait déjà parler de mixité sociale en centre-ville. Il y a de nombreuses personnes là-bas que vous pouvez rapatrier au centre-ville. La mixité sociale se passe partout à Biarritz, donc pas que dans les quartiers et dans les immeubles. Il me semble que la mixité sociale n'existe pas en centre-ville et en bord de mer. Vous n'en parlez jamais.

Madame CASCINO
Je ne comprends pas ce que vous dites.

Monsieur MORIN
Il n'y a pratiquement qu'une catégorie de personnes qui habitent le centre-ville ou le bord de mer maintenant. Quel est le pourcentage ?

Madame CASCINO

[15] SYPLO : Système Priorité Logement
[16] DALO : Droit Au Logement Opposable

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Je ne vois pas où vous voulez en venir.

Monsieur MORIN
Ceux qui habitent au centre-ville ou sur la côte n'ont pas les mêmes revenus. Ils sont tout de même plus aisés.

Madame CASCINO
Détrompez-vous.

Monsieur MORIN
La mixité sociale n'est pas autant marquée. Cela va dans les deux sens. Deuxième chose, 70 voire 80 % des gens ont droit à un logement social.

Madame CASCINO
70 %.

Monsieur MORIN
Voire un BRS Plus. On en fait tous beaucoup partie. Même si je ne faisais pas partie du BRS, je ferais partie de l'accession intermédiaire. Est-ce que vous pensez que je ne pourrais pas faire partie de cette mixité sociale ? On a l'impression qu'on habite dans le Bronx ou dans les cités à Paris lorsque vous me parlez.

Madame CASCINO
Pas du tout.

Monsieur MORIN
Si c'est vraiment comment on le voit à la télé, il faudra en parler et dire quel immeuble, quel quartier et faire quelque chose si c'est vraiment le cas. Vu que vous augmentez votre police, votre service de sécurité, les caméras et autres, on devrait logiquement arriver très vite à bout de tout cela. Si ce n'est pas le cas, ce n'est pas normal. Il faut arrêter avec cet argument-là.

Madame CASCINO
Quel argument ? Ce sont les bailleurs…

Monsieur MORIN
Je finis. On vous a obligés à passer de 55 à 60 %. On va sûrement vous obliger à passer à 70 %. On en avait déjà parlé. Je ne vais pas le répéter. Vu qu'on est de 70 à 80 % à pouvoir accéder à un logement social, cela devrait être le minimum. Je vous rappelle qu'on est à plus de 2 M€ de pénalité par an. On est à 200 %.

Madame CASCINO
250 %.

Monsieur MORIN
On va passer à plus de 4 M€. Tous les investissements dont vous me parlez font 50 M€ en 4 ans, donc faites le calcul, c'est 20 M€ perdus. Ce que vous voulez gagner là, vous le perdez dans les années qui arrivent et ce sont des logements perdus à vie. Dont acte.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame AROSTEGUY
Sauf si un gouvernement arrête cette stupide loi SRU et qu'on est enfin un législateur qui comprenne la réalité des territoires et non pas un gouvernement jacobin qui applique des lois qui ne sont pas différenciées selon les territoires. On fait effectivement beaucoup de choses avec 2 M€ par an. Cela permet d'équilibrer. La dette que nous accumulons sur la veille foncière, on va la voir dans un instant. Nos communes sont effectivement très pénalisées par des règlements qui cessent d'être vertueux dans leur continuité alors qu'au départ ils étaient vertueux. Ils sont pénalisants et finalement très contre-productifs pour les territoires.

Madame MOTSCH
Je ne partage pas tout à fait vos propos et je voulais réagir aux propos de Madame en trois points. Tout d'abord, il faut faire attention à ce que vous dites parce que vous stigmatisez le logement social de manière assez caricaturale. Je vous signale que vous venez de me dire que vous allez faire 60 % de logements sociaux à Aguilera. Ce sont vos chiffres : 30 % de PLAI, 30 % de PLS. Pour être éligible au PLS, une famille avec deux enfants doit percevoir 4 000 € par mois.

Madame CASCINO
Il n'y a pas de PLS. C'est 30 % de PLAI, 40 % de PLUS et 30 % de BRS (Bail Réel Solidaire). Il n'y a pas de PLS.

Madame MOTSCH
D'accord. Je vais noter : 30 % de PLAI, 30 % de PLUS et 30 %…

Madame AROSTEGUY
Écoutez Madame, on a déjà eu cette conversation. Vous n'êtes pas là très souvent, donc on ne va pas vous laisser prendre des notes. Tout est dans les documents, donc on ne va pas recommencer Aguilera. Mettez-vous à jour concernant le travail. Il y a des Commissions. Régulièrement, il y a également des réunions à l'Agglomération. Je sais qu'on ne vous voit pas souvent, mais quand même.

Madame MOTSCH
On n'a même pas le premier dossier sur Aguilera.

Madame AROSTEGUY
Essayons d'être concis.

Madame MOTSCH
On voit que ce sera la finalisation du dossier Aguilera et on n'a rien. On n'a même pas de maquette. On n'a rien.

Madame AROSTEGUY
Si vous veniez, vous sauriez.

Madame MOTSCH
Madame, vous parlez d'équation financière. À mon sens, ce n'est pas ainsi qu'on fait l'aménagement du territoire. Quand les mandatures précédentes ont fait le dossier Kléber, Didier BOROTRA avec beaucoup de courage a su créer un quartier et il n'a pas molli devant les enjeux. Il ne faut pas tout mélanger. Aujourd'hui, emprunter pendant 25, 30 ans pour avoir un bel aménagement de territoire, je ne vois pas où est le problème. Comme le disait

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur MORIN, on est sur un foncier qui appartient à la Ville. C'est aussi l'occasion d'apporter du logement aux Biarrots. J'insiste sur le logement abordable. Je connais parfaitement les clauses anti-spéculation. J'ai toujours été naturellement opposée aux plus-values faites par des propriétaires sur le dos de la collectivité en revendant au bout de 8 ou 10 ans. Le logement intermédiaire permet à des salariés qui ne sont pas éligibles au logement social de se loger dans des conditions extrêmement intéressantes et beaucoup moins chères. C'est aussi cette cible-là qu'il faut avoir en tête pour Biarritz.

Madame AROSTEGUY
Nous y sommes extrêmement favorables. Lorsque nous avons reçu Monsieur le Ministre KASBARIAN, c'est une piste pour laquelle nous sommes preneurs. Nous ne sommes absolument pas opposés à cela. Beaucoup de questions tourneront autour de ces points-là. Concernant cette convention Territoire Engagé pour le logement, y êtes-vous opposés ? Y a-t-il des abstentions ? Vous vous abstenez, deux abstentions. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

ADOPTE AVEC 33 VOIX POUR
2 ABSTENTIONS : Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU

4 – Adhésion à l'association des fichiers partagés de la demande de logement social (AFIPADE) dans le cadre de l'acquisition du logiciel métier IMHOWEB

Madame AROSTEGUY
Nous continuons Madame POURVAHAB sur la question numéro 4 qui est un petit peu plus technique, mais qui est aussi importante pour le logement de nos Biarrots.

Madame POURVAHAB
Madame le Maire, mes chers collègues, la Ville de Biarritz par l'intermédiaire du service politique sociale et inclusive, exerce la fonction de guichet enregistreur des demandes de logements sociaux. Afin d'améliorer le service rendu aux administrés biarrots et d'optimiser le service politique sociale et inclusive de la Ville de Biarritz, une adhésion à l'association AFIPADE nous semble indispensable. Cela va en effet nous permettre de :

- Bénéficier d'un logiciel utilisé par la plupart des bailleurs sociaux et des collectivités voisines (CAPB, Ville de Saint-Jean-de-Luz, Ville de Boucau) ;
- Enregistrer et suivre les demandes de manière plus qualitative ;
- Actualiser les informations en temps réel ;
- Avoir des données complètes et une visibilité sur les actions et retours des différents utilisateurs institutionnels, etc.
- Gérer les réservations de logement ;
- Contribuer à l'animation, à la complétude et à l'évolution du dispositif des fichiers partagés à l'échelle départementale et régionale.

Ainsi, il vous est proposé de :

- Valider l'adhésion de la Ville de Biarritz à l'AFIPADE pour un montant annuel de cotisation de 3 600 € ;
- Désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'AFIPAD ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame AROSTEGUY
Chers collègues, y a-t-il des questions ?

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
J'ai une question. Dans cette délibération, il s'agit de désigner un représentant titulaire et un suppléant. J'attends de savoir de qui il s'agit.

Madame POURVAHAB
Cela peut être deux élus, mais cela peut être aussi un élu et un chef de service. Je serai titulaire et mon suppléant sera Monsieur Clément GUYARD qui est le chef du service politique sociale et inclusive.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Très bien, merci.

Madame AROSTEGUY
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

5 – Convention de portage foncier avec l'EPFL Pays basque - Opération « Lahouze » - 27 avenue Lahouze - Parcelle AK n° 129 : autorisation de signature

Madame AROSTEGUY
Madame CASCINO, vous avez la main sur les délibérations suivantes qui concernent des conventions de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local Pays basque. Je vous laisse la main sur ces questions.

Madame CASCINO
Madame le Maire, mes chers collègues, différentes conventions de portage portent sur des opérations dont trois concernent l'avenue de Lahouze, au 27 avenue Lahouze parcelle AK numéro 129. Cette parcelle a été préemptée au prix de 687 000 € le 26 juin 2023. Nous vous proposons de :

- Valider la modalité de portage de 8 années par annuité proposée par l'EPFL[17] ;
- Approuver les termes de la convention de portage de ladite parcelle ;
- Autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tous actes nécessaires à son application.

Monsieur DESTIZON
J'ai une remarque. Je constate que c'est le seul dossier que vous avez sorti de votre mandature. Je ne compte pas Aguilera puisqu'on en reparlera. C'est encore dans les limbes. C'est le seul dossier que vous avez sorti de votre mandature et vous le faites porter par l'EPFL. Tous les autres ont été lancés par l'ancienne mandature. Cela me laisse penser que ce n'est pas pour demain. Généralement quand on fait porter un projet par l'EPFL, c'est qu'on n'a pas

[17] EPFL : Établissement Public Foncier Local

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

un projet immédiat avec l'opérateur social. Je constate qu'on va en [illegible] ce dossier.

Madame AROSTEGUY
Vous avez raison, c'est très long. Nous n'arrivons même pas à sortir les opérations que vous aviez décidées en 2017-2018. Regardez l'école d'Alsace, on n'arrive pas à la sortir. On ne la sortira probablement jamais. L'avenue du Maréchal Juin, c'est bloqué. Donc, effectivement, la plupart des projets sont extrêmement longs. Vous avez raison, ce seront des projets à long terme et pendant ce temps-là ils pèsent sur notre dette puisque nous sommes obligés de passer par l'EPFL qui nous facture ces opérations. Y a-t-il des abstentions sur ce dossier ? Des votes contre ? Je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

6 – Convention de portage foncier avec l'EPFL Pays basque - Opération « Lahouze » - 25 avenue Lahouze - Parcelles AK n° 123-126-365 : autorisation de signature

Madame CASCINO
La suivante est une nouvelle convention de portage sur un bien situé au 25 avenue Lahouze parcelles AK numéro 123, 126, 365. Ces parcelles ont été préemptées au prix de 1 850 000 € le 13 septembre 2022. Je vous remercie de :

- Bien vouloir valider la modalité de portage de 9 ans par annuité suivant les conditions proposées par l'EPFL ;
- Approuver les termes de la convention de portage desdites parcelles ;
- Autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à son application.

Monsieur CARRERE
J'ai une remarque par rapport aux évaluations foncières. On a un prix d'achat à peu près comparable à celui de la Villa Fal. Je rappelle que la Villa Fal a à peu près 9 000 m² de terrain, donc pas loin d'un hectare. Ici on a 1 775 m². Ce n'est pas la même chose. On ne peut tout de même pas comparer un pavillon qui est sympathique, mais qui est un petit pavillon des années 50 ou 60 à mon avis, avec la Villa Fal. On a des évaluations comparables, donc je me pose vraiment la question sur l'historique de l'évaluation de la Villa Fal. Il y a là quelque chose qui m'échappe. Ces deux biens sont différents alors que la somme est à peu près comparable, autour de 2 M€.

Madame AROSTEGUY
C'est bien noté. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

7 – <u>Convention de portage foncier avec l'EPFL Pays basque - Opération publique d'aménagement</u>
<u>Peyta - Parcelle AK n° 128 : autorisation de signature</u>

Madame CASCINO
La question suivante est une nouvelle convention de portage au 4 rue Peyta pour une parcelle AK numéro 128 acquise au prix de 1 140 000 € par l'EPFL le 9 novembre 2022. Il vous est également demandé de :

- Valider la modalité de portage de 9 ans par annuité proposée par l'EPFL ;
- Approuver les termes de la convention de portage de ladite parcelle ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à son application.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
J'ai une question. Quand je vois ces conventions de portage foncier sur les trois délibérations, sur les quatre parcelles cadastrales qui sont portées ici, quel est le projet qui va être porté ? Comme on le voit, il reste au milieu un pavillon qui ne fait pas l'objet d'une convention de portage par l'EPFL. Est-ce que vous pouvez préciser le projet qui va être porté ? Et, quelle est l'approche qui va être menée par rapport à cette parcelle qui se situe dans cet îlot de parcelles qui sont soumises à cette délibération ?

Madame CASCINO
Comme vous le savez, toutes les communes se doivent de faire de la veille foncière. C'est donc ce que nous pratiquons. Cela a été acquis, mais pour l'instant il n'y a pas de projet établi. On a un certain nombre de parcelles comme celle-là en veille foncière. Nous préemptons lorsque les biens sont vendus. Ce n'est pas le cas actuellement. Il n'y a pas de projet pour le moment à cet endroit. Nous y réfléchissons bien évidemment, mais pour l'instant dans cette zone pavillonnaire nous n'avons pas de projet particulier.

Monsieur MORIN
Comme je ne suis pas sûr que tout le monde ait bien compris cette histoire de délégation du Préfet, pouvez-vous nous dire qui choisit ces biens ? Est-ce la Ville, le service, l'EPFL avec le Préfet ? Est-ce qu'il y a un budget maximum par an ? Comment cela fonctionne ? Qu'est-ce qui est décidé ? Est-ce que cela fait partie de ce que je vous demande par rapport aux bilans que vous avez tous les ans sur le contrat ?

Madame AROSTEGUY
En l'occurrence, c'est l'État, via Monsieur le Préfet qui flèche des parcelles, qui nous demande dans le cadre de cette veille foncière de les préempter lorsqu'un bien est en vente et de demander à l'EPFL de faire ce portage. Nous ne choisissons pas. Nous travaillons de concert avec la Préfecture à l'occasion de la signature du contrat de mixité sociale. Bien évidemment, il serait de très mauvais ton de refuser de se porter acquéreur d'une parcelle si l'État nous l'avait désignée. C'est pour cela que ce quartier a été fléché dans le cadre du contrat de mixité sociale par la Préfecture et nous impose de nous porter acquéreurs avec des prix qui sont les prix de vente des vendeurs contrairement à la Villa Fal pour laquelle le prix de vente fut le prix de vente estimé par les Domaines. C'est la différence.

Monsieur MORIN
C'est donc l'EPFL, l'État et le Préfet qui décident où seront nos prochains quartiers ? Vous n'avez pas de vision. Apparemment, c'est derrière Kléber. Vous n'envisagez pas de prolonger

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

le projet de la gare et d'Iraty même si on sait que cela sera dans 5 [illegible]
On sait déjà que des commerces devront déménager pour que nous puissions accéder à ce projet multimodal au niveau de la gare. J'espère que cela vient de vous. Est-ce que quelque chose est défini ?

Madame AROSTEGUY
Ce sont deux choses différentes. Là, vous évoquez le quartier Iraty pour lequel la majorité précédente a déjà engagé des réflexions. Nous les continuons et nous les concrétiserons. Comme vous l'aviez dit, cher collègue, nous sommes sur un projet à l'horizon des 10 ans. Là, on est sur un projet qui est déjà fléché et sur lequel nous travaillons avec la CAPB. Effectivement, un quartier d'habitation sera créé autour de la gare. Tout cela est en cours d'étude et de concrétisation avec la CAPB.
Là, nous sommes sur un autre type de travail qui est un travail fait de concert avec l'État qui nous impose avec beaucoup d'élégance d'acheter des propriétés dans un certain nombre de quartiers.
S'il n'y a pas d'autres questions ni observations, je vous propose que nous passions au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

8 – Convention de portage foncier avec l'EPFL Pays basque – « Impasse Larribau » AH122 : autorisation de signature

Madame AROSTEGUY
Madame CASCINO, vous terminez ces questions.

Madame CASCINO
Oui. Il s'agit d'une autre convention de portage concernant l'impasse Larribau pour un bien cadastré AH122 qui a été acquis par l'EPFL au prix de 382 500 €. Il vous est également demandé :

- D'approuver les termes de la convention de portage ;
- D'approuver le portage de ladite parcelle ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

Madame MARTINEAU
Il me semble que la parcelle qui est derrière, la 286, a déjà été achetée par le COL[18]. Je voudrais savoir quel est le projet ? Est-ce qu'elle fait partie du projet global Aguilera ou est-ce qu'il y a un autre projet dessus ?

Madame CASCINO
Effectivement, l'EPFL a acquis un certain nombre de parcelles. On va réfléchir à un projet pour sortir quelque chose. On a eu une réunion sur le foncier il y a une quinzaine de jours. C'est une réflexion qu'on va entamer. Non, elle ne fait pas partie du projet Aguilera. Sous l'ancienne municipalité, cette zone avait été fléchée au PLU pour faire du logement social. Ce sont deux choses distinctes.

[18] COL : Comité Ouvrier du Logement

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur BARUCQ
J'ai une réflexion. J'ai quand même l'impression qu'on fait l'acquisition de parcelles sans trop savoir ce qu'on va faire derrière. En général, on réfléchit dans l'autre sens, c'est-à-dire qu'on a un projet. Ce qui m'inquiète par rapport à ce que vous disiez aussi c'est que, si l'État prend la main en nous disant qu'il faut plutôt acheter dans tel et tel quartier, est-ce que demain il ne nous dira pas : Demain vous nous mettez des barres d'immeubles là ? C'est intéressant de le noter.

Madame AROSTEGUY
Mais vous avez parfaitement raison, c'est pour cela qu'il faut qu'on sorte de ce cadre législatif qui est insensé. Demain, on n'est pas à l'abri. Comme pour un certain nombre de Villes, l'État pourrait prendre la main et nous dire qu'à Lahouze ou à Larribau : Vous ferez une barre d'immeubles parce qu'il faut du logement. C'est ce que nous essayons de ne pas faire. Là aussi, je vous rejoins. La logique voudrait qu'on ait un projet et ensuite, on préempte, mais le système que nous impose l'État est de flécher des parcelles dans des quartiers. Nous devons préempter. Ensuite, nous devons réfléchir avec les bailleurs en fonction des règlements de copropriété parce qu'il y a beaucoup de règlements de copropriété dans beaucoup de quartiers de Biarritz. Ensuite, on travaille avec les bailleurs sociaux sur des projets. C'est long et souvent il faut décortiquer. Il faut faire beaucoup de concertations avec les riverains. Dès que les riverains entendent parler d'un potentiel projet de construction, d'un collectif, il y a beaucoup de protestations, d'inquiétude et c'est normal. Le travail de Maud CASCINO, que je salue, et du service de l'urbanisme est d'être très présent et de faire beaucoup de concertations dans les quartiers pour expliquer, pour rassurer et pour dialoguer de façon que les riverains ne se braquent pas sur d'éventuels projets qui arriveraient. Oui, on fait un peu les choses à l'envers, mais malheureusement c'est le process qui nous est imposé.

Monsieur MORIN
Oui, mais vous essayez de rassurer sans avoir tous les éléments. Ce qui est inquiétant, c'est que l'urbanisme nous échappe de plus en plus. On a montré à Biarritz qu'on était capable de concevoir de A à Z un quartier comme on l'a fait avec Kléber par exemple. Aujourd'hui, soit c'est l'Agglomération soit c'est l'État et finalement la Ville est de plus en plus rétrogradée dans la conception des choses. En plus, cela ralentit les choses.

Madame AROSTEGUY
Vous mettez le doigt sur une question visible qui est la question de l'urbanisme. Je peux vous citer des dizaines d'exemples pour lesquels la Ville et l'ensemble des communes de France sont soumis à des règlements de plus en plus contraignants, à des principes de précaution, à des contrôles. Je pense que c'est pour cela que l'exaspération monte dans ce pays. On étouffe sous les contraintes qui arrivent plus nombreuses chaque année. Celles-ci génèrent des coûts supplémentaires. Là, vous avez raison. Vous pointez du doigt l'urbanisme. C'est une partie très visible de l'iceberg dans notre Ville, mais il y a d'autres icebergs beaucoup plus dangereux qui nous plombent et qui sont de plus en plus nombreux chaque année.
Je propose de la soumettre au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

9 – <u>Comptes de gestion 2023 : déclaration de conformité avec le compte administratif pour le Budget Principal et ses Budgets Annexes</u>

Madame AROSTEGUY
Nous allons aborder maintenant cher Édouard toute une série de questions touchant aux finances puisque, comme vous le savez, toutes les communes de France doivent voter leur compte administratif avant le 30 juin. Je vous laisse donc la main cher collègue. Nous allons expliquer et traiter l'ensemble des délibérations puis vous passerez au vote. Comme il se doit, je sortirai puisque je ne peux pas être présente pendant le vote. Ce sera donc le Premier adjoint qui fera voter l'ensemble des délibérations financières.

Madame MOTSCH
Je vous précise que je me déporterai pour toutes celles où Arkéa est impliquée en tant que banque et financeur.

Monsieur CHAZOUILLERES
Merci Madame le Maire. Avant d'examiner le compte administratif 2023, il nous faut comme tous les ans déclarer conforme le compte de gestion avec le compte administratif. C'est la première délibération que nous allons vous proposer. Le Trésor public travaille le compte de gestion puis il travaille avec nos services financiers pour valider la conformité avec notre compte administratif. Ce travail a eu lieu. Nous l'avons aussi examiné en Commission des finances. Le Trésor public a confirmé que les deux documents (compte de gestion et compte administratif) étaient concordants. C'est pourquoi avant d'examiner le compte administratif, nous proposons de déclarer conforme le compte administratif au compte de gestion. C'est la délibération numéro 9.

Monsieur DESTIZON
J'ai une explication de vote. Il s'agit ici de voter la sincérité des comptes visés par le comptable public. C'est le seul élément budgétaire que l'opposition peut voter et que je voterai. On est bien d'accord qu'on ne vote pas le budget. C'est bien un vote sur la sincérité des comptes, donc c'est le seul cas où l'opposition peut voter sans pour autant approuver les comptes. Je voterai pour parce que je n'ai aucune raison de mettre en doute la sincérité des comptes dressés par le comptable public qui bien entendu fait cela dans les règles de l'art.

Monsieur CHAZOUILLERES
C'est normal. Il ne faut pas vous en priver. C'est vrai pour une fois. Merci pour cette précision Monsieur DESTIZON. Je vous laisse mettre au vote cette délibération.

Madame AROSTEGUY
Pas d'abstention ? Pas de vote contre sur la conformité et non pas sur l'approbation des comptes ? Deux abstentions sur la déclaration de conformité. Je vous remercie.

<u>ADOPTE AVEC 33 VOIX POUR</u>
2 ABSTENTIONS : Lysiann BRAO, Brice MORIN

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

10 – Compte Administratif 2023 - Budget Principal : examen et approbation

Monsieur CHAZOUILLERES

Nous passons à l'examen à proprement parler du compte administratif 2023. Il s'agit d'une année un peu particulière, pas une année classique, car elle a été marquée par un événement exceptionnel qui était la redevance du nouveau contrat de DSP[19] pour les parkings. Il s'agit d'une redevance capitalisée qui a eu un impact positif, et c'est bien heureux, sur les différents budgets que sont le principal, l'annexe IATVA et le Kléber. On verra cela dans le détail.

Si vous le voulez bien, je vais présenter les différents budgets en compte administratif. Cela permettra ensuite d'avoir les interventions puis de passer au vote de ces budgets. Puis, nous proposerons à Madame le Maire de ne sortir qu'une fois, si cela vous va. Ensuite, nous passerons à l'affectation du résultat. Généralement, on le fait aussi comme ça, ce qui évite de sortir plusieurs fois.

Pour ce qui est du **budget principal**, on a un budget principal qui a présenté un résultat net de fonctionnement de 2,90 M€ pour cette année 2023. Il s'agit d'un résultat net relativement habituel hors période COVID (2020-2021). Vous voyez que ce résultat net est équivalent aux années 2017 et 2019. Si on regarde les recettes dans le détail, on a une évolution substantielle liée à la recette exceptionnelle liée au nouveau contrat de DSP que j'ai rappelé tout à l'heure. Les recettes réelles s'établissent à 74 M€ soit une augmentation d'à peu près 8 M€. On rentrera dans le détail. Pour les dépenses, les dépenses réelles sont de 5,72 M€ en hausse de 6 M€ par rapport à 2022. Si je reviens sur les recettes réelles et leurs évolutions, les principales évolutions sont ces 4,10 M€ en autre produit. C'est le reversement de l'excédent du budget annexe IATVA lui-même impacté positivement par la redevance capitalisée du nouveau contrat de DSP. La deuxième hausse importante est la fiscalité directe locale non pas à travers un taux qui reste inchangé, mais à cause des bases à 7,2 points.

Pour les dépenses, on a principalement les charges exceptionnelles de 2,90 M€ qui sont une conséquence du nouveau contrat de DSP de la redevance capitalisée. On s'en est servi utilement l'an dernier pour dégonfler le besoin d'emprunt, travailler à la clôture du budget annexe Kléber qu'on clôturera cette année et pour la subvention d'équilibre versée par anticipation une année avant la clôture du budget Kléber. Comme vous le savez, les charges à caractère général ont augmenté au cours de l'année 2023 avec toujours un impact. Sur les 2,30 M€, 1,80 M€ concernent l'énergie malgré tout ce qui avait été mis en place. C'est 1,80 M€ pour l'énergie et pour d'autres postes comme les assurances qui ont représenté 100 000 € de plus en 2023. Enfin, les frais de personnel sont de 2 M€ en 2023 avec les revalorisations du point d'indice. Les 3,50 % au 1er juillet 2022 ont impacté l'année pleine 2023 et non pas un seul semestre, comme c'était le cas l'année précédente. Puis, il y a eu 1,50 % en plus en juillet 2023. Cela a représenté un impact de 750 000 €. La refonte du RI[20] et du CIA[21] représente un impact de 600 000 €. Enfin, on a eu une augmentation des cotisations URSSAF[22] et des caisses de retraite qui a représenté un impact budgétaire de 420 000 €. Cela explique cette hausse des frais de personnel chargée de 1,80 M€.

Au final, l'année 2023 est une année satisfaisante vu le contexte et cette recette exceptionnelle. L'épargne brute s'établit à 16,70 M€. Le taux d'épargne brute est bien sûr très flatteur à 23,35 %. Vous connaissez la recommandation, elle est autour de 15 %.

[19] DSP : Délégation de Service public
[20] RI : Régime Indemnitaire
[21] CIA : Complément Indemnitaire Annuel
[22] URSSAF : Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Concernant l'investissement, on a une année plutôt satisfaisante en [illegible] puisque ce sont 13,40 M€, donc en hausse par rapport à 2022. Ce qui est surtout important, c'est le taux de réalisation puisque c'est un indicateur intéressant. Celui-ci remonte à 71 %. En 2022, il était un peu bas. On revient à un taux à peu près normal de réalisation des investissements à 71 %. Le fait majeur en recettes d'investissement est que nous n'avons pas eu recours à l'investissement l'an dernier suite à l'impact positif du renouvellement de la recette exceptionnelle de la redevance relative aux parkings.
S'agissant de la dette, on a une dette qui s'est établie fin décembre 2023 à 53,17 M€. Elle est légèrement en hausse par rapport à 2022. Ce n'est pas lié à un nouvel emprunt, mais aux portages de l'EPFL pour 7,60 M€. Le remboursement en capital des emprunts en cours est un non-recours à l'emprunt pour 4,70 M€. Retenez que la dette s'établit à 53,70 M€ et elle intègre les dettes de l'EPFL.
L'indicateur que vous connaissez est la capacité dynamique de remboursement de la dette. L'indicateur 2023 est bon puisqu'il s'établit à 3,6 années. Les seuils d'alerte sont autour de 12 ans.
Sur le **budget annexe** quelques points majeurs. Le résultat net s'établit à 1,90 M€. Le niveau est en augmentation.
En recettes de fonctionnement, on retrouve l'impact de la redevance de la DSP des parkings en autres produits. Vous voyez 7,60 M€. En dépense, il y a le reversement de l'excédent au budget principal venant du budget annexe pour 3,90 M€ puis on retrouve les charges à caractère général qui pèsent aussi sur le budget annexe. Même si elles pèsent moins, elles pèsent 780 000 €. Il s'agit surtout de l'électricité puisqu'on a beaucoup de bâtiments pour lesquels la charge à caractère général liée à l'énergie pèse.
Dans la partie des investissements, les principales dépenses sont les dépenses d'équipement, donc à peu près 620 000 € de travaux. Des travaux ont été exécutés au casino, au Bellevue ainsi qu'au Musée de la mer. Dans les dépenses d'investissement, il y a le remboursement du capital des emprunts pour 990 000 € pour l'année 2023.
Voilà pour une présentation des différents budgets. Vous avez vu que cette année ils étaient vraiment très imbriqués puisque l'impact positif sur le budget annexe IATVA s'est reporté sur le budget principal et sur le budget Kléber. C'est une année vraiment particulière et qu'il faut voir de manière globale sur les trois budgets. Le budget du Port des Pêcheurs n'est pas touché par cette recette exceptionnelle.

Monsieur DESTIZON
Mes chers collègues, je ne vais pas reprendre toute la démonstration, mais juste quelques points qu'il me semble important de souligner.
Vous avez rappelé que nous avons un peu plus de 74 M€ de recettes réelles de fonctionnement au budget principal, 33,50 M€ de produit de la fiscalité qui est en légère hausse du fait de la revalorisation des bases et - c'est ce qui m'intéresse – à peu près 5,30 M€ de droits de mutation en baisse de 18 %. Cela traduit la crise immobilière que nous connaissons en ce moment et qui n'est pas caractéristique à Biarritz. Elle est générale et en partie due à la hausse des taux d'intérêt et à un contexte économique un peu déprimant. Je sais que vous avez déjà baissé vos prévisions pour 2024. Je vous invite à ne pas les augmenter avant au moins 2026 parce que je crains que nous rentrions dans une période un peu compliquée. Le marché immobilier risque d'être encore déprimant pendant au moins 18 mois d'après ce que disent les experts. Pour ce qui est des dépenses réelles, vous avez rappelé qu'elles sont d'un peu plus de 57 M€. Les charges à caractère général augmentent beaucoup. C'est près de 18 %. C'est surtout le coût de l'énergie qui explique en grande partie cela. On ne peut pas trop y échapper ainsi que la revalorisation du point d'indice pour les charges de

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

personnel. En investissement, vous avez des dépenses réelles d'investissement d'un peu plus de 19 M€ dont 13,50 M€ de dépenses d'équipement. Ce sont celles-là qui m'intéressent. C'est peut-être la première année du mandat où votre niveau de dépenses d'équipements revient à un niveau comparable à ce qu'il était avant le COVID. C'est une bonne chose. Visiblement au début du mandat, il y a eu une panne assez forte de l'investissement surtout en ce qui concerne les dépenses à faire pour les biens d'équipement.
Sur le budget annexe SPIC TVA, c'est le seul qui présente un intérêt à commenter. Je parlerai juste de la dette. Celle-ci s'élève à un peu plus de 23,50 M€. Il s'agit de l'ex-dette PPP Biarritz Océan qui aujourd'hui est portée par le budget annexe SPIC[23] TVA. Je constate tout de même qu'avec les 53,70 M€ au budget principal, ce sont pratiquement 78 M€ de dette. Quand vous parlez de stabilité, elle est relative. Il y a tout de même un fléchissement à la hausse puisque je pense qu'en 2019 de mémoire nous étions autour de 72, 73 M€. On est à 78 M€. Je rappelle que vous vous étiez engagée à désendetter la Ville. Je ne vous critique pas, mais vous rencontrez le mur de la réalité. On se rend compte que l'exercice de pouvoir est toujours plus compliqué que celui de l'opposition. Il est toujours difficile de promettre ce qu'on ne peut pas tenir. La situation des collectivités est compliquée. Je constate que nous avons quand même sur les quatre premières années un alourdissement. Celui-ci n'est pas gravissime, mais tout de même un alourdissement de la dette de l'ordre de 5 M€.
Ce sont les points que je voulais souligner. Sur le fond du dossier, la situation n'est pas alarmante. Je regrette simplement qu'on ait pris beaucoup de retard dans l'investissement notamment pour l'équipement de la Ville. Enfin, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Monsieur CHAZOUILLERES
Merci Monsieur DESTIZON. Vous avez raison de souligner ce point sur les droits de mutation. Nous y sommes évidemment très attentifs. On regarde la courbe. C'était 7,20 M€ de recettes en 2021 post-COVID. C'est l'effet de la bulle post-COVID. On est descendu l'année d'après à 6,40 M€ en 2022, 5,30 M€ en 2023 et on a budgété un atterrissage pour 2024 à 5,50 M€ dans le budget voté en janvier. Nous inscrivons d'ores et déjà ce soir une baisse d'au moins 400 000 € pour anticiper cette baisse. Vous avez raison de dire qu'il y a clairement une baisse importante qui est estimée en moyenne à - 20 % pour le pays en 2024 par rapport à 2023. On a un marché un peu spécifique sur la côte basque, c'est sûr, mais vous avez raison, l'effet est fort.
Sur les dépenses d'investissement, on se regardait avec Michel LABORDE. Vous avez été vous-même adjoint aux travaux sous le mandat précédent. Reconnaissez que dans un mandat il y a le cours de vie des investissements et des projets et que les premières années - on l'a vu lors du mandat précédent 2014-2020 – que les premières années n'étaient pas des années de plein investissement. C'est au contraire à partir de la moitié du mandat que cela décolle parce qu'il faut le temps de définir le projet et celui des études. Cela prend beaucoup de temps. Ensuite en effet comme vous le voyez sur ce mandat, cela décolle à partir de la moitié du mandat. Je pense que vous serez d'accord avec cette partie-là.

Madame MARTINEAU
Je voudrais revenir sur les droits de mutation. Je pense qu'il y a la hausse des taux d'intérêt. Ça, c'est sûr et certain. Mais, je pense que la politique qui a été menée de l'arrêt total ou de la diminution drastique des Airbnb a certainement fait beaucoup de mal et n'a pas résolu malheureusement ce pour quoi c'était, c'est-à-dire du logement pour les gens d'ici. Je l'ai dit et je le répète. Je l'ai dit plusieurs fois. Je pense que ce n'est pas une solution. Nous le voyons.

[23] SPIC : Services Publics Industriels et Commerciaux

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Les gens remettent leur achat ou arrêtent leur achat parce qu'il [illegible] rentabiliser pour rembourser la taxe foncière, pour rembourser les charges, des travaux. Je pense que la solution serait plutôt de faire une défiscalisation à la location à l'année plutôt que cette politique drastique du Airbnb qui a mis un coup de frein à l'achat et qui n'a surtout pas résolu ce pour quoi normalement elle aurait dû l'être, c'est-à-dire du logement pour les locaux à l'année.

Madame AROSTEGUY

Je vais vous répondre en abondant beaucoup dans votre sens puisque je porte la défiscalisation de la location à l'année un petit peu partout et récemment au Sénat. Il fallait quand même porter un coup de frein très important à la spéculation qui était portée par le phénomène Airbnb. Même si effectivement les résultats ne sont pas au rendez-vous, ils commencent timidement à montrer le bout de leur nez. Je pense que cela prend un petit peu de temps puisque vous savez que les propriétaires ont eu 3 ans d'autorisation, mais certains ne sont pas arrivés au bout des 3 ans. Outre le fait qu'il y a de plus en plus de tentatives de fraude, on me signale que sur certains réseaux sociaux dont Facebook il y a beaucoup d'annonces en direct et qui ne passent plus justement par les plateformes Airbnb qui ont quand même décidé ou ont l'air de vouloir nous aider pour essayer de faire un petit peu de propreté. Je souhaite que nous puissions travailler avec l'Agglomération sur un aménagement de cette disposition. Pourquoi ? Parce que nous avons un effet pervers. En effet, nous avons des propriétaires qui ont des résidences secondaires et pour contourner cette disposition ils les inscrivent comme résidence principale. Nous avons déjà entamé un travail avec la Direction générale des Finances pour nous assurer que ces passages de résidences secondaires en résidences principales correspondent à une réalité. Cela risque de prendre du temps. J'ai proposé et je vais reproposer au Président de l'Agglomération de réfléchir à un aménagement qui consisterait, pour des propriétaires biarrots qui sont là depuis peut-être 10 ans, de mettre un logement qu'ils ont en résidence secondaire et qui souvent est la résidence familiale dans laquelle ils se retrouvent en famille l'été avec une durée peut-être plus courte, mais pour laquelle nous permettrions à ces Biarrots de conserver le logement familial pour qu'ils ne soient pas obligés de le vendre pour alimenter un marché de résidences secondaires ou d'investissement. Il fallait frapper un grand coup. On l'a fait. On a été très bons, volontaristes là-dessus, mais maintenant le temps est venu d'apporter un assouplissement pour éviter justement les effets pervers. Le deuxième effet pervers de cette disposition est que nous sommes, et vous l'avez rappelé, carencés en logements sociaux. Nous serons encore plus carencés en logements sociaux puisque ces fausses résidences secondaires vont devenir des résidences principales. Cela augmentera les besoins en logements sociaux. L'idée de départ était bonne. Il faut qu'elle donne ses résultats. Il fallait taper ce grand coup, mais maintenant très rapidement il faut que l'Agglomération nous accompagne. J'en ai parlé au Président ETCHEGARAY. On en a parlé à plusieurs professionnels de l'immobilier à Biarritz qui sont plutôt en phase avec cette idée. Il nous faut la porter. Il nous faut la concrétiser dans un contexte politique qui est aujourd'hui très flou. On en saura un peu plus après le 7 juillet, mais c'est difficile de se projeter d'autant que – je ne veux pas faire de politique nationale - mais je n'ai pas une vision très claire de l'ensemble des familles politiques sur le logement. Si vous en avez, tant mieux. N'hésitez pas à nous faire circuler les documents. Mais, c'est assez flou. C'est ce que je voulais vous répondre. Concernant votre déclaration, on est en phase.

Madame MARTINEAU

Et il faut surtout penser plus loin. Le gros frein à la vente ne donne pas suffisamment, ne donne quasiment pas de logements aux locaux. Derrière, c'est aussi des marchés pour les artisans

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

qui eux aussi ont un coup de frein. C'est toute une économie qui [illegible] chaîne de la vente d'un appartement. Le grand maillon de la chaîne est tout ce qui suit derrière.

Monsieur DESTIZON
Vous évoquez à l'instant le passage des résidences secondaires en résidences principales pour lesquelles il faudra faire très attention. Je vous rassure, l'Administration fiscale est très sourcilleuse sur ce sujet, car la principale motivation de ce passage de la résidence secondaire en résidence principale est d'échapper à une taxation sur les plus-values qui ont été fortes à Biarritz ces dernières années. Je vous garantis que l'Administration fiscale fait très attention quand il y a une vente de résidence principale. Elle vérifie bien parce qu'il y a beaucoup d'argent à la clé. Il y a 32 à 33 % de taxation sur les plus-values aujourd'hui en France. En général, c'est très contrôlé par l'Administration fiscale.

Madame AROSTEGUY
On va tout présenter puis je sortirai pour que les votes puissent se faire plutôt que de rentrer sortir de façon répétée.

Monsieur CHAZOUILLERES
Je crois qu'on a répondu à toutes les interventions. On commence par le budget principal.

Monsieur DESTIZON
On va gagner du temps. Je m'abstiens sur tous les sujets.

Monsieur CHAZOUILLERES
On a une règle pour les votes.

Monsieur MORIN
Je n'ai pas suivi. Je ne sais pas si tout le monde a levé la main. Personne d'autre ne parle ? Ce n'est pas très long. J'ai juste deux ou trois remarques. On en a déjà parlé. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt grâce à la nouvelle DSP de parking et aux différentes ventes également qu'on a eues depuis plusieurs années notamment l'auberge de jeunesse. Pourriez-vous nous dire où on en est concernant l'évolution du site de l'auberge de jeunesse ? Je voulais rappeler aussi le produit de la majoration de la taxe au titre des résidences secondaires qui représente près de 4 M€ aujourd'hui ainsi qu'un versement de 7 M€ de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ce qui fait plus de 11 M€ de recettes. Les droits de mutation s'élèvent à 5 M€, donc en baisse tous les ans à 18 % par rapport à l'année dernière. Au total, ce sont tout de même 16 M€ de recettes concernant le logement, donc une somme qui devrait - comme on l'a déjà dit - être investie dans ce domaine. Les dépenses d'équipements proprement dites, les subventions d'équipement versées, acquisitions, immobilisations et travaux sont de 13 M€ alors que pour le logement elles sont de 44 000 € soit 0,3 %. Sachant que le budget principal en 2003 a un résultat net de 3 M€, il est fort regrettable malgré ce résultat positif de voir que les subventions de fonctionnement aux associations sont en baisse de - 15,50 % par rapport à 2022.

Monsieur CHAZOUILLERES
Vous parliez des travaux sur l'auberge de jeunesse. Madame CASCINO va peut-être intervenir. Pour répondre, ils commencent en septembre prochain.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Vous releviez une baisse de 15 % des subventions, vous dites ? De quelle subvention parlez-vous ?

Monsieur MORIN
(Hors micro 01.21.40).

Monsieur CHAZOUILLERES
Ce ne sont pas les subventions aux associations.

Monsieur MORIN
(Hors micro 01.21.48).

Monsieur CHAZOUILLERES
Pas dans le détail. Il y a des écritures d'ordre. Peut-être qu'au global, vous êtes sur cette lecture-là, mais on les a votées ici il y a 3 mois. Elles n'étaient pas du tout en baisse comme vous le dites.

Monsieur MORIN
J'ai repris votre phrase et je ne l'ai pas retravaillée. C'est écrit noir sur blanc. Peut-être pouvez-vous nous l'expliquer.

Madame AROSTEGUY
Peut-être Madame SUDAROVICH puisqu'elle pilote ces sommes. Elle pourra vous éclairer. Celles-ci ne baissent pas du tout.

Madame SUDAROVICH
Non, elles ont même augmenté. On était à 4,70 l'année dernière. Nous sommes à 4,90 cette année. En direct sur le tableau que vous aviez reçu, les subventions sont en hausse par rapport à l'année dernière. Il suffit de consulter le tableau.

Monsieur MORIN
Je reprends juste la phrase qui est écrite dans votre rapport page 11 : *« les subventions de fonctionnement aux associations sont en baisse globale de 15,50 %. »*

Monsieur CHAZOUILLERES
Il ne s'agit pas des subventions de fonctionnement aux associations. Ce sont les chiffres que vous a expliqués Madame SUDAROVICH. Elles ont été votées au dernier Conseil Municipal. Là, c'est une globalité. Il y a par exemple ce qui a été versé à l'Office du Tourisme qui était anciennement dans un calcul entre subvention et reversement de la taxe de séjour. On est en diminution là-dessus parce que désormais on verse la taxe de séjour dans sa totalité.
On va passer au vote. Je laisse la main peut-être à Monsieur BOUDOUSSE.

Monsieur BOUDOUSSE
Bonsoir à tous et toutes, chers collègues ! Nous allons voter la délibération numéro 10. Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Monsieur DESTIZON
Comme je l'ai expliqué, mon cher collègue, je m'abstiens sur tous les points budgétaires. Cela évitera de le dire à chaque fois.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur CHAZOUILLERES
Pour les huit de l'opposition, c'est cela ?

Monsieur CHAZOUILLERES
Très bien.

Monsieur BOUDOUSSE
Des votes contre ?

Madame MOTSCH
Déport.

Monsieur BOUDOUSSE
Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE, abstention ?

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Abstention.

Monsieur BOUDOUSSE
Merci.

Monsieur CHAZOUILLERES
Votre position est la même pour l'ensemble des budgets, on est d'accord ?

Monsieur DESTIZON
Oui.

Monsieur CHAZOUILLERES
Cela facilite les choses, merci beaucoup. Le Port des Pêcheurs, vous le votez généralement ?

Monsieur BOUDOUSSE
Délibération numéro 13.

Monsieur CHAZOUILLERES
Monsieur DESTIZON, est-ce que sur le Port des Pêcheurs vous passez d'abstention à un vote pour ?

Monsieur DESTIZON
Par tradition le Port des Pêcheurs, on va le voter.

Monsieur CHAZOUILLERES
Très bien, on garde cette unanimité sur le Port des Pêcheurs, merci beaucoup. OK pour vous ? Super.

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

11 – <u>Compte Administratif 2023 - Budget Principal : décision d'affectation du résultat de fonctionnement 2023</u>

Monsieur CHAZOUILLERES
Comme j'ai la main, je vais passer à la décision d'affectation. Alors sur la décision d'affectation, je vais vous présenter budget par budget.
Concernant le **budget principal**, il y a une reprise du solde d'exécution reporté à l'article 001 de 12 568 266,23 €. L'affectation du résultat de la section de fonctionnement aux besoins de financement à l'article 1068 de la section d'investissement est de 12 568 266,23 €. Enfin comme on l'a vu, il y a la reprise du résultat net de fonctionnement reporté à l'article 2 pour 2 957 595,02 €.
Je vous laisse mettre au vote.

Madame AROSTEGUY
Quels sont les votes ?

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Excusez-moi, j'ai une question. Vous parlez de la délibération 19, on est d'accord ?

Monsieur CHAZOUILLERES
Non, de la délibération numéro 11 : l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 sur le budget principal.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
D'accord parce que je n'avais pas du tout les mêmes chiffres.

Madame AROSTEGUY
Alors qui s'abstient sur cette décision d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 ? Trois… Alors, qui vote contre ? Oui, vous vous déportez. Donc, que des abstentions ? Très bien, merci beaucoup

<u>ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR</u>
7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

12 – <u>Compte Administratif 2023 - Budget annexe Port des Pêcheurs : examen et approbation</u>

<u>ADOPTE À L'UNANIMITÉ</u>

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

13 – Compte Administratif 2023 - Budget annexe Port des Pêcheurs : décision d'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Monsieur CHAZOUILLERES
Ensuite, on n'est pas dans l'ordre habituel puisqu'on passe au Port des Pêcheurs, délibération numéro 13. La reprise du résultat d'investissement reporté à l'article 1 est de 21 822 €. L'affectation du résultat de la section de fonctionnement besoin de financement article 1068 est de 21 822 €. La reprise du résultat net de fonctionnement reporté à l'article 2 est de 222 390,17 €.
Je vous laisse mettre au vote cette affectation du résultat.

Madame AROSTEGUY
Nous restons sur des abstentions et un déport ?

Monsieur CHAZOUILLERES
Sur le Port des Pêcheurs ?

Monsieur DESTIZON
Le Port des Pêcheurs est une tradition. On a dit qu'on le votait.

Madame AROSTEGUY
Ce serait dommage de les abandonner. Très bien.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

14 – Compte Administratif 2023 - Budget annexe ZAC Kléber : examen et approbation

Monsieur CHAZOUILLERES
On passe au budget annexe ZAC[24] Kléber. La reprise du solde d'exécution reporté à l'article 1 est de 2 893 257,80 €. On l'a vu tout à l'heure. L'affectation du résultat de la section de fonctionnement au besoin de financement à l'article 1068 est la même somme soit 2 893 257,80 €. Enfin, la reprise du résultat net de fonctionnement reporté à l'article 2 est de 11 715,06 €. Je laisse mettre au vote.

Madame AROSTEGUY
Abstention ? Tout le monde s'abstient ? C'est bien noté.

Monsieur CHAZOUILLERES
Donc, huit abstentions. On était sur la délibération numéro 15. Madame MOTSCH, est-ce que sur l'affectation du résultat vous vous déportez aussi ? Oui. Alors, on prend les mêmes votes.

Madame AROSTEGUY
Sept abstentions et un déport.

[24] ZAC : Zone d'Activité Commerciale

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

15 – Compte Administratif 2023 - Budget annexe ZAC Kléber : décision d'affectation du résultat de fonctionnement 2023

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

16 – Compte Administratif 2023 - Budget annexe des « Immeubles et activités soumis à la TVA » : examen et approbation

Monsieur CHAZOUILLERES
Le budget annexe SPIC TVA ou IA TVA. La reprise du solde d'exécution reporté à l'article 1 est de 3 792 142,19 €. L'affectation du résultat de la section de fonctionnement au besoin de financement à l'article 1068 est de 3 792 142,19 €. Enfin, la reprise du résultat net de fonctionnement reporté à l'article 2 est de 1 889 182,44 €. On garde le même ?

Madame AROSTEGUY
C'est bon, donc sept abstentions et un déport.

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

17 – Compte Administratif 2023 - Budget annexe des « Immeubles et activités soumis à la TVA » : décision d'affectation du résultat de fonctionnement 2023

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

18 – Compte Administratif 2023 - Budget annexe Zone Aguilera : c

Monsieur CHAZOUILLERES
Le dernier budget est le budget annexe de la zone Aguilera. La reprise du solde d'exécution reporté à l'article 1 est de 1 992 143,18 €. Il n'y a pas d'affectation du résultat à la section de fonctionnement au besoin de financement. La reprise du résultat net de fonctionnement reporté à l'article 2 est de 115 794,26 €. Même vote ? OK, c'est bien noté.

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

19 – Compte Administratif 2023 – Budget annexe Zone Aguilera : décision d'affectation du résultat de fonctionnement 2023

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

20 – Budget supplémentaire 2024 - Budget Principal : examen et vote

Monsieur CHAZOUILLERES
Délibération sur le compte administratif 2023. On passe désormais au budget supplémentaire pour l'année 2024. Alors, il s'agit du budget supplémentaire qui nous concerne et qui est traditionnellement voté en juin avec l'intégration du résultat net de l'année précédente. On va aussi voir les différents budgets.
Sur le **budget principal**, on a un budget qui s'équilibre à la somme globale de 19,10 M€ qui se distingue en section de fonctionnement à 2,40 M€ et 16,70 M€ en section d'investissement. C'est l'intégration bien sûr du résultat net de fonctionnement pour 2,90 M€.
Sur les nouvelles recettes, on a donc 3,10 M€ de nouvelles recettes de fonctionnement, l'intégration du résultat net de l'année précédente, quelques produits de services supplémentaires pour 200 000 € liés à la revalorisation des tarifs. À l'inverse en recette, on a une baisse. On les a vus tout à l'heure. Pour les droits de mutation, on inscrit d'ores et déjà – 400 000 € et on a une petite baisse aussi de la fiscalité directe locale par rapport à ce qui avait été établi ou tablé dans le budget voté en janvier. Suite à la notification des bases prévisionnelles pour 2024, nous avons été notifiés d'une baisse de la fiscalité directe sur ces bases prévisionnelles pour 2024. C'est notamment la baisse des bases sur les résidences secondaires. C'est ce que Madame le Maire indiquait tout à l'heure : un transfert possible, probable de certains vers la résidence principale qui est en cours de travail avec les services. Cela impacte aussi le produit fiscal.
En termes de principales dépenses, il y a les charges à caractère général pour 700 000 €. Ensuite concernant l'atténuation de produit, on s'est rendu compte d'une mauvaise surprise. On avait indiqué que la pénalité SRU serait en augmentation au budget en janvier pour

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

900 000 €. Vous savez, on passait de 1,20 M€ à 2,10 M€ de pénalité. Nous sommes à 2,30 M€, donc 200 000 € de plus puisque le calcul se fait aussi sur le potentiel fiscal de la commune. Or potentiel fiscal avec la taxe sur les résidences secondaires, la majoration sur les résidences secondaires fait qu'on a un potentiel fiscal plus élevé, donc la commune a été jugée comme ayant un potentiel fiscal plus élevé. La pénalité est alors d'autant plus forte. On se retrouve donc avec une pénalité supérieure de 200 000 €. Les autres charges de gestion courante sont de 300 000 €. Le virement à la section d'investissement est de 1,10 M€.

En nouvelles recettes d'investissement, il y a donc l'excédent de fonctionnement capitalisé de 12,60 M€, le virement de la section de fonctionnement on l'a vu pour 1,10 M€, puis l'intégration des nouveaux portages de l'EPFL qui sont des écritures d'ordre pour 4,20 M€.

Les recettes d'investissement sont à la baisse. Les produits de cessions sont de 0,20. C'est notamment concernant Marne Europe. Ce sont 200 000 € par rapport au prix de cession estimé qui nous a été notifié. Puis, on a une minoration de l'emprunt d'équilibre qui a été voté au BP[25], donc on réduit de 1 M€ ce qu'on avait voté au BP en termes de besoin de recours à l'emprunt.

En termes de nouvelles dépenses d'investissement, il y a l'intégration du résultat brut de clôture. On l'a vu, il est de 12,60 M€. Il y a le remboursement en capital des portages de l'EPFL pour 151 000 €. Voilà pour le budget principal.

Il y a quelques éléments très modestes concernant celui du **Port des Pêcheurs**. Il y a l'intégration du résultat net de fonctionnement puis quelques charges d'électricité ainsi que le virement à la section d'investissement pour ce budget du Port des Pêcheurs. On retrouve dans la section d'investissement le virement de la section de fonctionnement de 165 000 € et l'annulation de l'emprunt d'équilibre du BP 2024 pour le même montant.

Pour ce qui est de l'**IATVA**, on a en section de fonctionnement une nouvelle recette, l'intégration du résultat net de fonctionnement pour 1,90 M€. Puis, il y a les nouvelles dépenses de virement à la section d'investissement pour 1,80 M€. Concernant les recettes d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2023, on l'a vu tout à l'heure, c'est toujours le lien avec le compte administratif 3,80 M€. Le virement à la section de fonctionnement est de 1,80 M€. Il y a encore une diminution du recours à l'emprunt pour 500 000 €. En section d'investissement, le résultat d'investissement 2023 reporté est de 3,80 M€. L'inscription de nouvelles dépenses, dont les travaux d'étanchéité à la Gare du Midi et à la Cité de l'Océan, est de 1,30 M€ sur la fin de l'exercice.

Concernant le budget de la **ZAC Kléber**, ce n'est pas tout à fait la dernière année où nous allons parler du budget annexe Kléber puisque l'an prochain nous clôturerons avec l'examen du compte administratif pour le budget Kléber 2024. Mais, ce sera la dernière année que nous aurons un budget concernant le budget annexe Kléber. C'est la modique somme de 12 000 € en résultat reporté. Les autres charges de gestion courante sont de 12 000 €. En section d'investissement, on le revoit encore traîner, le solde d'exécution 2023 reporté de 2 M€. C'est la subvention d'équilibre au budget annexe Kléber en vue de le clôturer. Puis, l'excédent de fonctionnement capitalisé est de 2,90 M€.

S'agissant d'**Aguilera**, on intègre le résultat négatif de 2023 de - 116 000 € et on vient équilibrer en recettes pour 116 000 € la recette d'équilibre budgétaire. C'est du fait de l'obligation de présenter un budget à l'équilibre par section. On vient inscrire cette recette d'équilibre budgétaire de 116 000 €. En dépense, il y a le solde d'exécution 2023 reporté de 2 M€. Le financement par emprunt est de 2 M€ en recettes.

Une petite coquille s'est glissée dans la note de synthèse au chapitre des recettes d'investissement. Entre l'excédent de fonctionnement et le recours à l'emprunt, c'est bien le

[25] BP : Budget Primitif

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

financement par emprunt qu'il fallait intégrer. Je crois que cela a été fait. Cela a donc été rattrapée.
Voilà pour ce qui est du budget supplémentaire pour les différents budgets.

Madame AROSTEGUY
Avez-vous des questions ou des interventions à faire, chers collègues ? Je porte donc aux voix. Qui s'abstient ? On repart sur les mêmes ?

Monsieur DESTIZON
Sauf le Port des Pêcheurs, pareil.

Madame AROSTEGUY
Parfait. Donc sept abstentions et un déport.

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

21 – Budget supplémentaire 2024 - Budget annexe Port des Pêcheurs : examen et vote

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

22 – Budget supplémentaire 2024 - Budget annexe ZAC Kléber : examen et vote

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

23 – Budget supplémentaire 2024 - Budget annexe « Immeubles et activités soumis à la TVA » : examen et vote

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

24 – Budget supplémentaire 2024 - Budget annexe zone Aguilera : examen et vote

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Nathalie MOTSCH ne participe pas au vote

25 – Taxe de séjour : adoption de nouveaux tarifs au 1er janvier 2025

Madame AROSTEGUY
Édouard CHAZOUILLERES, l'avant-dernière question que vous portez concerne la taxe de séjour, l'adoption de nouveaux tarifs qui seront en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

Monsieur CHAZOUILLERES
Merci Madame le Maire. Alors comme l'année passée, la taxe de séjour est revalorisée avec un indice. Ce qui est proposé, c'est de se positionner sur la fourchette maximale des différentes catégories concernant la taxe de séjour. À savoir qu'en termes de comparaison, on a demandé au service de travailler sur un petit benchmark. On est exactement au même niveau de taxe de séjour au plus près de nous, Saint-Jean-de-Luz, qui est une Ville dotée de certains établissements proches des nôtres en termes de catégorie. On est donc exactement au même niveau. Un peu plus loin que nous, on a des Villes qui sont à des niveaux comparables sur la taxe de séjour, La Baule et Menton. On a établi ce benchmark pour se comparer aussi en termes de destination.

Monsieur DESTIZON
Mes chers collègues, vous alignez donc la taxe des séjours sur le plafond légal au 1er janvier 2025. De toute façon, vous ne pouvez pas aller plus haut puisque vous êtes maintenant au plafond. Certes, vous n'avez pas augmenté les taux des taxes foncières bâties et non bâties, mais vous avez pratiqué durant votre mandature une augmentation généralisée de la fiscalité locale, alors pas les taxes foncières certes, mais la taxe d'habitation avec l'augmentation de la majoration de la taxe d'habitation qui était à 30 %, vous êtes passée à plus de 60 %. Il y a également l'augmentation généralisée des tarifs de stationnement que ce soit en ouvrage ou en voirie avec également une augmentation du périmètre de ce stationnement en voirie. L'augmentation est donc quantitative, mais aussi tarifaire. Il y a également une augmentation des tarifs de l'occupation du domaine public.

J'aborde le point suivant comme ça, je n'y reviendrai pas. C'est le point 26. Vous alignez également les parkings de Bellevue et de la Médiathèque Verdun. Vous vous alignez évidemment sur le plus cher alors qu'il y en a déjà eu. Vous vous alignez sur les tarifs de stationnement en ouvrage.
On a quand même une augmentation généralisée de la fiscalité locale qui est cachée un peu par la stabilité du produit de la fiscalité foncière. Il y a tout de même une augmentation généralisée. Je trouve qu'il faudrait maintenant lever le pied parce que ce sont les Biarrots qui paient. Ils commencent à souffrir un peu de cette augmentation de la fiscalité locale.

Madame AROSTEGUY
À ma connaissance, mais peut-être que c'est une nouvelle information, les Biarrots ne paient pas la taxe de séjour ou alors cela vient de sortir.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur DESTIZON
Mais le stationnement oui.

Madame AROSTEGUY
Le stationnement, nous avons mis une heure gratuite qui n'existait pas. L'augmentation du périmètre à laquelle vous faites référence, les Biarrots sont exemptés du stationnement payant. Nous avions un engagement vis-à-vis des Biarrots qui était de ne pas augmenter la fiscalité locale, et Dieu sait si cela a été difficile. Des Villes voisines qui se sont engagées sur ce même chemin ont dû y renoncer y compris l'Agglomération vu l'explosion du prix de l'énergie, du point d'indice et ce n'est peut-être pas fini. Je ne sais pas ce qui va arriver s'il fallait que nous augmentions cet été de 10 % le point d'indice et mettre les cantines gratuites. Nous résistons à l'augmentation de la fiscalité directe. À chaque mesure que nous prenons lorsqu'il y a une augmentation des tarifs, nous préservons les Biarrots. En général, ceux qui se plaignent ne sont pas des Biarrots. Si vous regardez les villes aux alentours, elles ont fait comme nous, c'est-à-dire qu'elles ont augmenté tous les tarifs ne serait-ce que l'inflation. L'inflation a imposé mécaniquement que certains tarifs comme le stationnement qui n'avait pas été augmenté depuis 2015 soient remis à jour. Lorsque nous avons des situations très particulières, je me rappelle en particulier des tarifs du golf, nous avons permis des aménagements de ces tarifs. Nous nous adaptons lorsqu'il y a des situations particulières qui nécessitent ces adaptations. Je pense aussi aux cantines pour lesquelles nous avons gardé un tarif plancher et pour lequel nous sommes probablement la Ville ayant les tarifs les moins chers peut-être avec Anglet à 0,60 € le repas pour les Biarrots les plus modestes. On a une déclinaison de tarifs pour protéger nos Biarrots. Effectivement, nous faisons payer les populations qui nous visitent, mais en ne baissant pas le niveau de service puisque nous augmentons le niveau de service qui peut y avoir en termes de sécurité, en termes d'animation, en termes de protection. C'est un challenge quotidien pour les élus, mais également pour les équipes de pouvoir garder une qualité de service, de conserver une qualité du cadre de vie à Biarritz avec un budget de plus en plus contraint et tout en n'augmentant pas les tarifs du quotidien pour les Biarrots.

Monsieur DESTIZON
Vous parlez de l'heure gratuite, mais je rappelle que l'avantage de cette heure gratuite est annulé dès la deuxième heure puisque dès la deuxième heure on passe à 4 € de l'heure alors qu'avant on était à 1,60 € de l'heure en voirie ce qui faisait 3,20 €. Votre heure gratuite coûte très cher parce que dès la deuxième heure l'avantage qu'elle procure est annulé. Il y a donc quand même une augmentation généralisée de tous les tarifs sauf le produit de la fiscalité directe locale. À part cela, vous avez augmenté pratiquement tous les tarifs. Vous ne pouvez donc pas dire qu'il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité locale puisqu'il y a une augmentation de la fiscalité locale.

Madame AROSTEGUY
Vous avez absolument raison, mais comme pour toutes les communes de France. L'inflation est passée par là et l'augmentation de l'énergie également, donc nous payons très cher. Nous sommes obligés d'augmenter les tarifs. Je vous rappelle également que dans un certain nombre d'augmentations il y a également une incitation à ce que les Biarrots prennent des transports en commun. Ceux-ci seront améliorés, mais nous aurons l'occasion d'y revenir, puisque nous avons un nouveau contrat avec le Syndicat des mobilités. Ce contrat permettra une meilleure desserte de l'ensemble des quartiers de Biarritz. Il y a aussi derrière certaines mesures une incitation à moins prendre les véhicules et avoir des alternatives de mobilité

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

douce. C'est ce que nous essayons de faire aussi. Je comprends la di[illegible] mais lorsque nous avons choisi le groupe Indigo ce n'était pas celui qui préconisait les plus grosses augmentations de tarifs. Nous aurions pu prendre un autre groupe qui d'ailleurs nous attaque pour ne pas l'avoir pris. Celui-ci nous proposait des rentrées beaucoup plus importantes, mais nous avons fait le choix de celui qui n'a pas augmenté ses tarifs depuis 2015 et qui propose des tarifs aménagés pour les Biarrots, pour les populations qui travaillent. Il a mis en place une augmentation équivalente à l'inflation.

Madame MARTINEAU
Vous avez parlé du cadre de vie, donc j'en profite pour rebondir. Les toilettes publiques font partie du cadre de vivre et elles sont dans un état déplorable. Mes enfants y sont allés il y a deux jours et ils m'ont dit qu'il n'y a plus d'eau, plus de cuvettes. Les w.c. ne sont pas du tout entretenus. Cela fait quand même partie du cadre de vie, donc il faudrait peut-être faire quelque chose et que cela soit en état pour les Biarrots et pour les visiteurs.

Madame AROSTEGUY
Cette fois-ci encore, j'abonde dans votre sens. Je voudrais vous dire que les toilettes sont très entretenues. Nous avons des agents qui les nettoient tous les matins. Je voudrais que vous voyiez certaines photos que nous avons et qui sont prises par les agents le matin. L'utilisation des toilettes publiques par le public est une honte. Effectivement, il y a une dégradation de certaines infrastructures, dont les toilettes publiques par des gens qui ne les respectent pas. Pour que les toilettes soient dans un état décent, il faudrait que nous ayons des agents quasiment 24 heures sur 24 pour entretenir les toilettes qui, non seulement, sont mal utilisées par les utilisateurs lorsqu'ils ont besoin d'utiliser les toilettes publiques, mais qui en plus sont dégradées et vandalisées. C'est un spectacle de désolation complet. Cela fait partie des incivilités. Nous travaillons à l'aménagement de toilettes automatiques, mais elles coûtent extrêmement cher. C'est Monsieur COURCELLES qui porte cette question avec beaucoup d'énergie. Comme on est à chaque fois sur 70 000 €, nous les refaisons petit à petit. Nous refaisons des toilettes dans le parking d'Iraty pour les utilisateurs de ce parking qui est donc un parking relais. Donc petit à petit, il y a des arbitrages budgétaires. Concernant les toilettes publiques notamment près des plages, je ne peux qu'être d'accord avec vous. Les photos qui nous sont rapportées par les agents en particulier sont une désolation et j'ai une colère que j'ai parfois du mal à contenir.

Madame MARTINEAU
Ce peut être un job d'été pour les jeunes avec Monsieur ou Madame pipi.

Madame AROSTEGUY
Ça ne se bouscule pas, Madame MARTINEAU.

Madame MARTINEAU
Dans certaines gares, cela se fait.

Madame AROSTEGUY
Nos agents sont là. Elles sont là le matin casquées et bottées, mais une fois que les toilettes sont nettoyées une heure et demie après elles sont mal utilisées. Je ne sais pas comment les citoyens utilisent leurs toilettes chez eux, mais dans l'espace public les toilettes sont souillées et mal utilisées y compris lorsque la chasse fonctionne. Certains ne connaissent pas

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

l'utilisation de la chasse. Je ne sais pas. Cela fait partie des incivilités contre lesquelles nous sommes très démunis.

Monsieur BARUCQ
Alors, je vais faire la synthèse de ces deux interventions parce qu'effectivement comme l'a bien expliqué Patrick DESTIZON nous sommes une destination qui devient de plus en plus chère. Vous avez joué sur tous les curseurs possibles pour augmenter les prix et aujourd'hui le séjour d'un estivant va revenir de plus en plus cher. Compte tenu de la concurrence internationale, il faut se dire qu'aujourd'hui Biarritz est une destination chère dans un contexte de perte du pouvoir d'achat. On a eu un premier indice l'année dernière avec un ralentissement de la fréquentation même si vous l'aviez contesté. Je crains qu'avant et après la haute saison on ait de moins en moins de monde parce que c'est de plus en plus cher.

Je rejoins également Corine MARTINEAU par rapport au service minimum que devrait apporter une Ville. Dans une Ville quand vous arrivez de passage, vous aimeriez pouvoir boire de l'eau, donc il faut un réseau de fontaines à eau pour pouvoir boire. Vous avez envie d'avoir accès à des toilettes publiques bien réparties et dans un bon état, et vous avez besoin de pouvoir vous laver, vous rincer. Je reviens à la nécessité de remettre des douches en Ville et notamment sur les plages. Les gens s'en plaignent par centaines. J'ai compris que vous en avez fait un cheval de bataille, mais à un moment on ne peut pas être une Ville aussi chère et ne pas apporter le minimum d'hygiène à nos citoyens. Les estivants et les plagistes viennent. Ils sortent de l'eau - surtout après un drapeau violet – et ils ne peuvent pas se rincer. Vous avez des enfants qui vont se baigner et ils ne peuvent pas se rincer. Une des explications du mauvais état des toilettes publiques, je vais vous la donner. En plein été, les familles qui ont des enfants n'ont pas d'autre choix que d'aller les rincer dans les lavabos des toilettes publiques parce que vous ne leur offrez plus de douches. J'ai bien noté que vous alliez nous remettre des brumisateurs à pied qui ne rincent rien du tout, mais à un moment il va falloir se dire : on a les robinets, on a la tuyauterie, pourquoi ne pas remettre de vrais rince-pieds et des douches. Toutefois avec un autre circuit parce qu'on a bien compris qu'il ne faut plus que l'eau aille directement dans le sable. Il faut qu'elle rejoigne le réseau d'assainissement. Mais à un moment au prix où on fait payer les choses aux touristes, il faut qu'ils puissent bénéficier de l'hygiène de base dans une station balnéaire.

Madame AROSTEGUY
On ne va pas recommencer le débat sur les douches. Vous savez que l'objectif de la Communauté d'Agglomération à horizon 2030 est l'économie de 10 % d'une ressource. Alors évidemment, ce n'est pas la bonne année pour en parler parce que cette année c'est le déluge permanent. Mais comme on l'a déjà évoqué, il va falloir gérer de façon alternée la pénurie et le trop-plein. Nous sommes en année de trop-plein. Qu'est-ce qu'on cherche à faire ? On cherche à éduquer le citoyen dans cette prise de conscience que l'eau est un bien commun qui va se raréfier à l'échelle de la planète. Vous êtes en train de me dire, et je peux parfaitement le comprendre, que le citoyen qui a été habitué depuis des décennies à gaspiller la ressource en particulier au Pays basque parce qu'elle était abondante ne comprend pas. Je peux vous citer des centaines d'estivants qui comprennent que, même si c'est peut-être un petit peu désagréable de garder le sel - d'ailleurs beaucoup disent qu'il est bon pour la peau - , ils trouvent parfaitement compréhensible de ne pas pouvoir se doucher. Lorsqu'on se douche sur la plage, on se rince. Ce n'est pas de l'hygiène. On se lave avec du savon. On voyait des personnes qui confondaient hygiène et confort, donc ils amenaient du gel douche sur la plage ce qui est parfaitement interdit. Aujourd'hui, avec l'arrêt de l'eau des douches, nous éduquons

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

et nous amenons les citoyens à prendre conscience qu'ils doivent aussi accepter que l'utilisation que nous avons pu avoir pendant des décennies ne soit plus possible aujourd'hui à l'échelle de la planète. La plage est gratuite. C'est vrai que Biarritz a toujours été une destination chère. Ne disons pas que Biarritz aujourd'hui est cher. Biarritz a été cher. Biarritz est cher. Nos plages restent libres d'accès. Elles sont gratuites contrairement à d'autres régions de France dans lesquelles vous devez payer pour aller sur la plage. Ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, notre objectif avec l'ensemble des communes du littoral est de permettre aux citoyens de prendre conscience qu'ils ne peuvent plus agir sur la plage comme ils agissaient autrefois. Le drapeau violet est également une mesure préventive pour laquelle on dénonce soit une pollution réelle soit une pollution potentielle. Il faut aussi faire accepter aux citoyens que, pour sa santé et en raison des risques de pollution y compris de la pollution naturelle qui est le ruissellement naturel de l'eau qui entraîne avec elle lors de fortes pluies de la pollution chimique, de la pollution bactériologique avec notamment de la terre, ils ne doivent pas, ils ne peuvent pas se baigner tous les jours suivant leurs envies. Ils peuvent le faire, mais à leurs risques et périls. Aujourd'hui, toute la politique que vous avez d'ailleurs initiée et que nous avons continuée est une politique de communication, de mise en garde, d'alerte. Nous ne pouvons pas nettoyer la mer. Nous pouvons faire que ce qui sort dans la mer soit le moins pollué ou le moins polluant possible. Nous savons que la route est extrêmement longue. Nous savons qu'il y a tout un travail à faire au niveau de l'Europe sur la pollution chimique. Elle n'est pas que bactériologique. Aujourd'hui avec nos connaissances, nous alertons, nous prévenons et nous essayons d'éduquer nos visiteurs, nos Biarrots à une meilleure utilisation du milieu naturel et des ressources. Pendant ce temps-là, nous sommes accompagnés par des entreprises innovantes qui nous proposent des solutions qui ne sont pas parfaites. Je reconnais que le rince-pied est une alternative qui n'est pas aussi complète qu'une douche. En revanche, il permet d'enlever le sel sur les pieds pour marcher ou pour reprendre son vélo ou sa voiture sans danger. Il permet aussi de rincer des bébés.

Monsieur LABORDE
Et de délivrer de l'eau dans des gourdes avec des quantités limitées également.

Madame AROSTEGUY
Exactement. Nous en mettons plus, c'est-à-dire que nous multiplions cette année sur l'ensemble des plages les systèmes de brumisateur pour qu'il y ait une alternative en attendant des alternatives à la douche peut-être avec de l'eau recyclée et qu'ils ne soient pas à des prix prohibitifs que nous connaissons à l'heure actuelle, qu'ils n'aient plus un effet pervers et qu'ils aient la bonne consommation d'énergie. Les alternatives qui existent aujourd'hui sont extrêmement coûteuses. Il y a des côtés plutôt négatifs, donc aujourd'hui nous essayons. Je compte sur vous puisque vous avez été en pointe sur ces questions. Vous avez fait un gros travail lors de la mandature précédente. Je vous invite à travailler avec nous. J'ai pris en compte un certain nombre de vos suggestions qui sont en train d'être mises en application à l'Agglomération notamment concernant l'application Kalilo commune à toutes les plages de l'Agglomération pour que nous puissions être alertés en temps réel à l'année sur la qualité des eaux de baignade. Je vous invite à vraiment travailler avec nous dans ce sens et à nous aider à faire prendre conscience à la population de cette nécessité absolue d'économiser la ressource en eau.

Madame BRAO
C'est juste pour compléter. *Egun on deneri*, bonsoir à tous ! Quand vous dites que nous alertons, que nous prévenons les concitoyens par rapport aux pollutions d'eau de baignade,

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

je mettrai un bémol. C'est : nous alertons et nous prévenons nos co[illegible] de baignade sont ouvertes. J'aimerais bien qu'on le précise à chaque fois parce qu'on pourrait croire sinon que nous sommes toujours prévenus que les eaux sont polluées ce qui est faux. Nous sommes prévenus seulement quand la baignade est ouverte. Si on se baigne avant même si elle est polluée, il n'y a pas de prévention. Si on se baigne après les horaires d'ouverture de baignade, nous ne sommes pas prévenus ce qui veut dire que la majorité de l'année nous ne sommes pas prévenus en tant qu'usagers de l'océan que l'eau est polluée.

Madame AROSTEGUY
C'était l'objet de la remarque de Monsieur BARUCQ et nous l'avons prise en compte. Elle est en cours d'application à l'Agglomération qui est de dire quelle est la qualité de l'eau à l'année, mais à partir du moment où nous avons cette information. L'information n'est pas disponible 24 heures sur 24 puisqu'il y a de la modélisation qui tourne et des analyses qui sont effectuées. Nous ne pouvons pas prévenir à 8 h 30 ou à 7 h 00 le matin le public lorsque les analyses sont en cours de réalisation. Nous donnons l'information le plus rapidement possible. Par exemple ce week-end, il y avait des compétitions de surf. La veille de la compétition, l'eau était extrêmement dégradée, donc nous avions peur que la qualité de l'eau ne soit pas propre à la traversée de la nage. Or, le modèle prévoyait que ce serait bon, que ce sera vert. Le matin dès 8 h 30, nous avons été en alerte par rapport à cela. Cette information disponible 24 heures sur 24 n'est pas possible, donc il faut aussi que le citoyen par rapport à cela comprenne vraiment comment cela fonctionne. À certaines heures, il doit donc se responsabiliser parce que les pouvoirs publics que nous sommes ne sont pas en capacité de donner une information réelle et sérieuse qui s'appuie sur des informations objectivées. Nous pouvons le faire à partir d'une certaine heure. Moi-même et Mathieu, nous sommes en binôme dans la réception des analyses et on les reçoit entre 9 h 10, 9 h 20 et 9 h 30. Lorsqu'il y a un souci, on doit prendre une décision. Avant ce moment-là, le modèle n'est absolument pas fiable.

Madame BRAO
On a tout de même des plages qui ouvrent à midi et vous avez l'information à 9 h 30. On pouvait le dire avant l'ouverture de la plage.

Madame AROSTEGUY
Oui, on travaille là-dessus.

Madame BRAO
Cela reste tout de même un créneau de 3 heures où on pourrait éviter de se baigner.

Madame AROSTEGUY
C'est pris en compte. Cela va se faire.

Madame BRAO
Après, je pense que c'est un choix politique que d'avoir décidé au niveau de l'Agglomération de seulement vouloir prévenir les citoyens. Il pourrait y avoir une volonté politique de ne plus avoir autant de déversements et de faire le maximum pour que cela devienne prioritaire avec le fléchage d'argent qui serait nécessaire pour ne plus seulement se dire : on va prévenir le citoyen. Déjà, il faudrait le prévenir beaucoup plus. Ensuite, au lieu de se dire qu'on va prévenir, ce serait de tout faire pour chercher les sources de pollution et les éviter au maximum au lieu de dire tout le temps que c'est trop cher et qu'on n'y arrive pas, qu'on ne trouve pas de fournisseur. Enfin, de voir tout ce qui est compliqué. J'aimerais bien que cela

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

soit affiché comme étant la priorité de l'Agglomération que d'avoir des eaux de baignades plutôt que de se dire qu'on a des bons outils de gestion à la décision. Aujourd'hui, la priorité est d'avoir de bons outils de gestion de décision d'ouverture ou de fermeture des zones de baignade.

Madame AROSTEGUY
Ce n'est pas l'un ou l'autre. C'est l'un et l'autre. Vous n'êtes pas sans savoir que le budget de l'assainissement est le premier budget de l'Agglomération. L'effort est vraiment fait là-dessus. Le budget de l'Agglomération concerne les 156 communes. Il n'y a pas que la commune de Biarritz. Il y a des investissements très importants qui sont en train d'être réalisés à Saint-Jean-de-Luz parce qu'il y a pas mal de problématiques à l'heure actuelle. Il y a la station de Bidart qui vient d'être relocalisée. D'importants travaux commenceront en automne à Biarritz pour éviter les déversements. Il y aura des mises en réseaux séparatifs. Il y a énormément de choses qui sont faites. On ne dit pas : c'est trop cher, ce n'est pas possible. On dit que c'est un travail qui va s'étaler sur plusieurs décennies. C'est une réalité aussi au regard de la tolérance des citoyens aux travaux. À l'heure actuelle, il y a beaucoup de travaux. On peut voir, ne serait-ce que vous mon cher collègue Guillaume BARUCQ, dans votre tribune dans le *Biarritz magazine* la difficulté que vous aviez à vivre dans une Ville avec autant de travaux. S'il fallait mettre en place l'intégralité des choses nécessaires, je pense que la Ville ne serait pas vivable. Il faut donc séquencer. Il n'y a pas non plus tant d'entreprises que cela. Lorsque les entreprises spécialisées travaillent à la fois sur l'assainissement et sur l'eau potable, on est sur les mêmes entreprises et sur les mêmes compétences. Nous travaillons avec les entreprises disponibles et existantes. Tout cela est pour vous dire que ce n'est pas l'un ou l'autre. C'est l'un et l'autre. Il convient d'améliorer la mise à disposition de l'information. Le point est pris. Il convient également de mettre en application ce premier budget de l'Agglomération qui est l'assainissement dans une réalisation des investissements qui certes est trop faible, mais sur lequel nous travaillons et nous essayons de nous améliorer. Y a-t-il d'autres interventions ? Je propose que nous passions aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Alors, une, deux. Monsieur CARRERE, je ne vois pas votre vote. Donc, quatre abstentions. Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE ? Vous ne vous abstenez pas ?

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
(Hors micro)

Madame AROSTEGUY
D'accord. Alors, levez bien haut la main ceux qui s'abstiennent : trois. Qui vote contre ? Quatre abstentions.

ADOPTE AVEC 31 VOIX POUR
4 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Corine MARTINEAU, Nathalie MOTSCH, Patrick DESTIZON

26 – Parkings Bellevue et Verdun-Médiathèque : évolutions des tarifs

Madame AROSTEGUY
Nous avons maintenant en point numéro 26 les parkings Bellevue et Verdun-Médiathèque. C'est la dernière question que vous portez cher Édouard.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur CHAZOUILLERES

Oui. Merci Madame le Maire. C'est un sujet qui a été effleuré par Monsieur DESTIZON et Madame le Maire concernant les tarifs des parkings de Bellevue et de Verdun à travers le nouveau contrat de DSP que nous avons signé à la fin de l'année dernière. Il y a une revalorisation des tarifs, mais qui ne portait que sur les parkings du Casino, Clémenceau, Sainte-Eugénie, de la Grande Plage et de la Gare du Midi. Les deux derniers parkings que sont Bellevue et Verdun sont sur un autre contrat, donc ils n'étaient pas concernés par le renouvellement du contrat de fin d'année. On a donc un différentiel tarifaire entre les différents parcs qui sont pourtant en hypercentre-ville. Il y a donc un risque de report vers des parkings qui sont moins chers. Notez que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015 pour les tarifs horaires et depuis 2014 pour les abonnés. Ce qui vous est proposé c'est d'avoir une concordance de tarifs entre les tarifs des cinq parkings concernés par le contrat renouvelé en fin d'année et les parkings de Bellevue et de Verdun. Il s'agit de fixer les nouveaux tarifs pour les parkings de Verdun-Médiathèque et de Bellevue à compter du 1er juillet, dans quelques jours, pour les tarifs horaires et seulement à partir de septembre pour les tarifs des abonnés, les abonnés ayant déjà bien sûr pris leur abonnement en début d'année. Il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Madame MARTINEAU

Cette manière de parler d'harmonisation pour évoquer en fait une hausse de la tarification, c'est ce dont on vient de parler, on aurait aussi pu harmoniser en appliquant aux autres parkings les tarifs en vigueur au Bellevue et au Verdun-Médiathèque. Pourquoi dans ce sens ? Pourquoi pas dans l'autre ? Ces hausses importantes et systématiques tant pour les parkings sous la gestion d'Indigo qu'en stationnement de surface sont, on ne le répétera jamais assez, néfastes pour les résidents biarrots et pour ceux des alentours qui n'ont pas forcément le même pouvoir d'achat que les visiteurs de passage. Les touristes ont souvent intégré dans leur budget vacances le coût du stationnement au même titre que l'hôtellerie et la restauration. Pour ceux qui vivent ici et qui n'ont pas d'autre choix, cela devient très compliqué de conserver des habitudes dans le centre-ville de Biarritz. Biarritz se vide des locaux au profit du tourisme. La clientèle locale à l'année se fait de plus en plus rare. Attention à cette pente raide dans laquelle vous et votre majorité vous nous entraînez. Il est important que tous les habitants du Pays basque puissent profiter de Biarritz, de ses promenades, de ses infrastructures, de ses commerces. Cela n'est plus le cas pour beaucoup de personnes qui ne peuvent pas payer votre tarification en vigueur et qui délaissent notre Ville, nos plages pour un ailleurs au détriment de l'activité commerciale biarrote. Votre gentrification permanente modifie la clientèle du cœur de Ville au détriment de ses habitants, mais aussi des commerces ouverts à l'année.

Monsieur BARUCQ

Je voterai contre évidemment parce que c'est toujours pareil. Vous êtes dans une spirale infernale d'augmentation des tarifs. On ne sait pas où cela va s'arrêter. Il faut vraiment que vous vous rendiez compte que cela concerne directement le citoyen biarrot. C'est encore une charge supplémentaire. Il y a encore des gens qui essaient de vivre ici, des classes moyennes. C'est de plus en plus compliqué et on leur charge la barque de plus en plus. C'est donc de plus en plus compliqué pour les simples citoyens. C'est de plus en plus compliqué pour les artisans de venir ou de stationner. C'est encore compliqué pour les professionnels de santé. Une podologue m'a fait remonter qu'elle avait des difficultés pour stationner dans Biarritz. À un moment, il faudrait quand même mener une politique favorable pour les citoyens biarrots et

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

basques. Alors, vous avez fait une erreur de traduction récem[illegible] « parking payant » en basque par « parking gratuit ». Vous auriez peut-être dû laisser la traduction parce qu'il faudrait que le territoire en général et les gens qui habitent autour de Biarritz puissent venir à Biarritz. Malheureusement, vous avez des Biarrots ou des ex-Biarrots qui vivent en dehors de Biarritz et qui n'ont aucune envie de revenir. Toutes les semaines je reçois des messages où on me dit : j'ai payé 15 €, 20 € ou plus pour passer une demi-journée à Biarritz. À un moment, il faut arrêter le délire. Les gens n'ont pas les moyens de payer tout cela. Je vous invite à prendre conscience que vous êtes dans une spirale et que rien ne semble l'arrêter.

Madame AROSTEGUY
Je pense que cela vous a échappé, mais c'est normal, il faut du temps pour s'habituer. Nous avons mis en place un parking relais avec une navette en site propre, donc nos Basques qui veulent venir, nos voisins qui veulent venir passer la journée, ce n'est pas 15 € qu'ils vont payer. C'est 4 € tôt le matin jusqu'à tard le soir. Je ne comprends pas. Il y a aussi le Trambus pour nos amis bayonnais, pour nos amis angloyes. Il y a les transports en commun. Dans beaucoup d'endroits, on peut critiquer le manque d'alternatives, mais là, l'alternative est quelque chose qui nous a coûté cher : mettre en place ce parking relais avec un site propre. Incitez plutôt nos amis, nos voisins, nos cousins Basques à emprunter les transports que nous avons mis à leur disposition. Quant aux Biarrots, beaucoup profitent de l'heure gratuite et ils font donc leurs courses en une heure, leurs courses du quotidien pour aller aux Halles ou pour aller faire quelques courses. Ils ont les navettes. Ils ont les bus. De moins en moins de Biarrots souhaitent prendre leur voiture parce que c'est vrai que le tout voiture va de plus en plus disparaître. Je m'étonne que vous vous étonniez puisque c'était la politique que vous prôniez.

Monsieur BARUCQ
Il faut préciser les choses. J'ai toujours été favorable à une politique de réduction de l'usage de la voiture. Effectivement quand on voit des gros 4X4 en centre-ville pour aller faire ses courses aux Halles en partant d'un logement qui est à 200 m, c'est abusif. Mais, vous avez des gens qui ont besoin de la voiture. Quand on a une famille avec trois ou quatre enfants, on a besoin d'une voiture pour aller à la plage. Quand vous êtes une infirmière qui fait sa tournée dans une zone élargie, vous avez besoin de pouvoir vous garer. Quand vous êtes artisan, vous n'allez pas venir en bus avec vos outils. À un moment, il faut trouver un équilibre. C'est quand même marrant de vous être fait élire avec une politique antiécologique parce que vous étiez là à critiquer toutes les mesures que nous prenions et vous menez une politique écologiste punitive, c'est-à-dire que vous donnez aux gens l'image d'une écologie où il faut qu'elle soit contraignante. Là, vous nous dites que si on n'a pas les moyens il faut aller se garer à Iraty et venir en bus. Par contre si on a les moyens, on pourra se garer en premium sur la plage. Donc attention, vous êtes en train de hiérarchiser les citoyens en fonction de leurs revenus et ça, ce n'est pas Biarritz. Biarritz a toujours été : la plage populaire pour tous. On peut s'y garer surtout avant et après la saison quand il y a des places.

Monsieur CHAZOUILLERES
Je crois qu'on partage un peu la surprise parfois sur certains de vos propos, Monsieur BARUCQ, parce que vous avez semblé quand même être défavorable à une évolution vers du surtourisme. Et ce soir, vous nous dites que finalement il n'y a pas assez de monde qui vient à Biarritz et il faudrait qu'ils viennent en voiture. Vous le savez très bien puisque vous l'avez vécu au mandat précédent qu'on a souffert de la voiture. Demandez à nos amis luziens qui étaient dans une situation de thrombose liée à la voiture. Ils le résolvent

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

progressivement, donc il faut qu'on soit cohérents. Au fond, je pense [illegible] idées là-dessus. Je ne pense pas que vous ayez là un développement qui soit vraiment en cohérence. Précisément sur la proximité notamment avec des populations spécifiques comme les artisans, comme les professions médicales, nous avons travaillé là-dessus. Nous l'avons fait au début du mandat. On a intégré de nouveaux abonnements pour les professions médicales. Ce sont 10 € par an pour avoir le disque blanc que nous avons créé. Ce sont 10 € par mois pour avoir un stationnement illimité partout dans le centre-ville. Cela a été salué par toutes les professions médicales. En effet comme il y avait un petit trou dans la raquette, les podologues, les pédicures et les orthophonistes qui peuvent avoir des interventions au domicile pour les personnes âgées, nous rétablissons ce trou dans la raquette. Désormais par arrêté, les podologues, les pédicures ainsi que les orthophonistes auront le droit à cet abonnement. Cela a été salué par les podologues que j'ai pu rencontrer. Le dernier point sur l'heure gratuite, ce n'est pas rien l'heure gratuite. C'est vraiment à destination des locaux, des Biarrots et des voisins aussi. Sachez que 62 % de ceux qui viennent à Biarritz utilisent l'heure gratuite. 62 % de l'usage du stationnement payant à Biarritz est finalement gratuit puisque c'est soit l'horodateur soit par application. Ce sont 62 % qui utilisent l'heure gratuite. En fait, 62 % des personnes qui viennent à Biarritz profitent du stationnement gratuit. C'est important.

Madame MARTINEAU
Cela ne veut pas dire que les 62 % restent plus longtemps pour faire plus de courses.

Monsieur CHAZOUILLERES
Cela veut dire que 62 % utilisent ce mode.

Madame MARTINEAU
Pour une heure.

Monsieur CHAZOUILLERES
Ils viennent pour l'usage des courses de courte durée et c'est la vérité. On vient très souvent en Ville pour de courtes durées. Après ça, c'est l'usage des locaux.

Madame MARTINEAU
Si on peut rester plus longtemps, on le fait.

Monsieur DESTIZON
Je partage les points de vue de Corine MARTINEAU et de Guillaume BARUCQ, car il s'agit là d'une augmentation que les Biarrots vont payer. Je rappelle qu'on est dans une zone où l'habitat est ancien avec des maisons qui n'ont pas de garage, des petits immeubles qui n'ont pas de parking parce qu'ils ont été construits à une époque où ce n'était pas obligé souvent au début du XXe siècle. Vous envisagez dans cette délibération une augmentation du tarif des abonnés. Or pour beaucoup de ces familles qui vivent dans ces immeubles et dans ces maisons où ils n'ont pas de solution pour garer leurs véhicules, le stationnement au parking de la médiathèque est la seule solution à travers un tarif abonné. Vous prévoyez le 1er septembre d'augmenter également le tarif des abonnés. Cette fois-ci, je voterai contre. Je ne m'abstiendrai pas comme précédemment, car c'est vraiment cette fois-ci une augmentation qui va impacter directement les Biarrots. C'était partiellement le cas pour la précédente. Là, c'est vraiment le cas, donc je voterai contre cette délibération.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame AROSTEGUY
Donc, qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est noté. Je vous remercie.

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
8 CONTRE : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Nathalie MOTSCH, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

27 – Délégation de service public de la fourrière automobile : rapport annuel du délégataire de la SARL Mendes Crosa pour l'exercice 2022

Madame AROSTEGUY
Nous avons le point numéro 27 que vous attendiez tous, je pense, avec impatience. Il s'agit du rapport annuel du délégataire de la SARL Mendes Crosa qui est donc le service public de la fourrière automobile qui va être porté par Maud CASCINO.

Madame CASCINO
Madame le Maire, mes chers collègues, conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SARL Mendes Crosa délégataire du service public de la fourrière sur le territoire de Biarritz nous a transmis son rapport annuel concernant l'exercice clôturé en 2022. Il a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux réunie le 2 octobre 2023. Les principaux indicateurs sont les suivants :

- Le total des produits comptabilisés pour l'année 2022 s'élève à 34 385 €.
- Les charges de personnel sont comptabilisées à 23 192 €.
- Le déficit brut d'exploitation est de – 2 380 €.
- Le résultat net est de – 3 173 € contre – 5 348 € en 2021, donc il y a du mieux.

Ainsi, il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de ce rapport annuel de la SARL Mendes Crosa pour l'exercice 2022. Je vous remercie.

Madame AROSTEGUY
On ne vote pas. On prend acte mes chers collègues de ce rapport annuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

28 – Société d'Économie Mixte Société d'Équipement des Pays de l'Adour : rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2022

Madame AROSTEGUY
L'autre rapport annuel va être présenté par Michel LABORDE. Il s'agit de la Société d'Économie Mixte Société d'Équipement des Pays de l'Adour.

Monsieur LABORDE
Merci Madame le Maire. Mes chers collègues dans le cadre de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est présenté un compte rendu des activités de la Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) pour l'exercice 2022. Son activité a concerné un total de 121 contrats en 2022 dont un mandat pluriannuel avec la Région Nouvelle-Aquitaine renouvelé en début 2020 pour une durée de 4 ans qui concerne 257 missions dans les lycées du Département (35 établissements concernés). Le résultat net

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

s'établit ainsi à – 160 000 € pour l'exercice 2022 contre – 242 000 € pour l'exercice 2021. Par ailleurs, à la date du 31 décembre 2022, les capitaux propres de la SEPA s'élèvent à 2 385 000 € et le total du bilan à 45 854 000 €. Il vous est demandé de prendre acte de la communication du rapport d'activité de la Société d'Économie Mixte Société d'Équipement des Pays de l'Adour au titre de l'exercice 2022. Merci.

Madame AROSTEGUY
Il nous est demandé de prendre acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

29 – Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques (TE64) : rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2022

Madame AROSTEGUY
Monsieur LABORDE, vous continuez sur le rapport suivant.

Monsieur LABORDE
Mes chers collègues dans le cadre de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale, il vous est présenté un compte rendu des activités de la société Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques (TE64) pour l'exercice 2022. Les principaux indicateurs sont les suivants :

- Un résultat de clôture de fonctionnement de 10,90 M€ ;
- 18,90 M€ de travaux d'investissement ont été mandatés ;

Les interventions sur les territoires de la commune de Biarritz ont été les suivantes :

- Avenue du Lac Marion : étude des travaux d'éclairage public liés à l'enfouissement des réseaux basse tension sur l'avenue du Lac Marion entre le carrefour avenue Kennedy et l'entrée de l'hippodrome.
- Au quartier Saint-Martin : génie civil Orange lié à l'enfouissement des réseaux basse tension au quartier Saint-Martin sur l'avenue Kennedy jusqu'à l'amorce de l'avenue Lac Marion.

En application de l'article L 5211-39 du CGCT[26], il vous est demandé de prendre acte de la communication du rapport d'activité de TE64 pour l'année 2022 accompagnée de la balance du compte administratif du budget principal.

Madame AROSTEGUY
Merci. Nous avons donc bien pris acte de ces deux rapports.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

30 – Demande de remise gracieuse de dettes : examen et approbation

Madame AROSTEGUY
Monsieur BACH, vous avez en charge la présentation du rapport numéro 30 qui concerne la demande de remise gracieuse de dette.

[26] CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur BACH

Des débiteurs ont sollicité une annulation de leur redevance en raison des motifs circonstanciés. Les créances concernées sont les suivantes :

- Il s'agit de l'exercice de 2018 de la société Quant qui nous a demandé une annulation de la redevance de 10 400 € qui correspondait à une pénalité d'infraction d'enseigne sur le toit-terrasse de la boutique. C'est une remise liée à la situation financière de l'entreprise à l'époque et à l'enlèvement de l'enseigne à la date de réception de l'avis des sommes à payer.
- La deuxième est une demande d'annulation de 2023 pour la SAS[27] Plaza Biarritz Mercure pour un montant de 2 203,90 € qui correspond à une redevance d'occupation du domaine public pour travaux. Une remise a été accordée suite au déplacement des emprises de stationnement réservées (objet de la redevance) sur un espace privé du débiteur.

Compte tenu de ces éléments, l'annulation de ces dettes apparaît justifiée. En conséquence, il vous est demandé d'accorder une remise gracieuse des dettes ci-dessus pour un montant total de 12 603,90 €.

Monsieur DESTIZON

Mes chers collègues si pour la SAS Plaza Mercure cette remise peut en effet tout à fait se justifier, c'est beaucoup moins vrai pour la société Quant, car il s'agit tout de même d'une pénalité d'infraction relevée par le service d'urbanisme pour défaut d'enseigne. Nous avons un service d'urbanisme qui fait appliquer des règles. S'il n'y a pas de sanction, on sera incapable de faire appliquer des règles et ce sera l'anarchie. J'estime qu'il y a là une infraction. Ils n'ont pas respecté les règles en matière d'urbanisme. Pour le premier, je suis tout à fait d'accord pour voter. C'est tout à fait normal. Pour le deuxième, j'ai quelques difficultés à voter cette remise de dette parce que si on commence à remettre maintenant les amendes pour infraction, je ne sais pas où on va.

Madame AROSTEGUY

Je soumets à vos votes. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc, Monsieur DESTIZON vote contre. Je vous remercie.

ADOPTE AVEC 32 VOIX POUR
1 CONTRE : Patrick DESTIZON

31 – Bail emphytéotique administratif portant sur les installations sportives du parc des sports d'Aguilera : autorisation de cession des droits

Madame AROSTEGUY

Nous allons aborder avec Édouard CHAZOUILLERES trois délibérations qui concernent un des piliers de notre Ville : le Biarritz Olympique. Sans revenir sur un historique ancien, je souhaite porter à votre connaissance les faits qui se sont déroulés depuis le 31 janvier. Ce 31 janvier dernier, le Maire de Saint-Sébastien, Donostia, Monsieur Eneko GOIA, a notifié à l'ancien président du BOPB[28] qu'il ne souhaitait pas réserver une suite favorable à sa proposition. La

[27] SAS : Société par Actions Simplifiée
[28] BOPB : Biarritz Olympique Pays basque

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

proposition consistait pour le groupe Gavekal d'investir à Donostia pour la construction d'un mini-stade et de le dédier au rugby transfrontalier qui se serait agrégé autour du BOPB. Le lendemain, l'ancien Président et l'Actionnaire du BOPB m'ont fait savoir qu'ils avaient décidé de se retirer du capital de la SASP[29] et que le club était à vendre en l'état pour 1 €. Ils m'ont alors demandé de les accompagner dans la recherche de repreneurs ce que, bien sûr, je me suis employée à faire. Comme la presse en a fait écho, nous avons ainsi sollicité et travaillé avec un repreneur irlandais dont le Président était Monsieur Mark RODEN et ses équipes. Bien que l'ancien président du BOPB ait refusé de les rencontrer lorsqu'ils sont venus à Biarritz, ils ont quand même réfléchi à un projet de reprise. De son côté, l'ancien président menait des discussions auxquelles nous n'étions pas associés et nous avons découvert au dernier moment que finalement il avait décidé de privilégier le projet de reprise que lui avait présenté Shaun HEGARTY, Biarrot bien connu, Flip VAN DER MERWE et Marc BAGET. Nous avons pris acte de cette décision et nous avons rencontré les futurs nouveaux repreneurs du club. Nous leur avons confirmé que la Ville serait naturellement à leur côté dans leur nouvelle aventure. Au vu de la situation du club, il a paru nécessaire de maintenir nos recherches de partenaires susceptibles d'accompagner les nouveaux propriétaires. C'est ainsi que j'ai pu solliciter un duo en la personne de Monsieur Pierre-Édouard STERIN (104e fortune française et propriétaire d'Otium Capital) et de son associé Monsieur Pierre FRAIDENRAICH (ancien journaliste très impliqué dans le monde du sport de haut niveau). Dès les premiers échanges, ils ont manifesté leur désir d'être aux côtés de notre club centenaire et de participer à sa pérennisation et à son développement. Leur engagement s'est traduit lors de l'audition devant l'A2R qui est l'Autorité de Régulation du Rugby le mercredi 5 juin dernier au travers du véhicule juridique qui est la fiducie véhicule piloté par un des Conseils de la Ville Maître Didier POULMAIRE. L'instance de régulation a accueilli favorablement le projet financier présenté par Shaun HEGARTY et ses équipes. Ainsi Otium Capital par le biais de la fiducie a apporté 3 M€ en garantie dont un immédiatement pour couvrir les charges du club de cette fin de saison. Afin de matérialiser l'accompagnement de la Ville dans ce schéma, nous avons répondu favorablement à la demande faite par les dirigeants du club de transférer le bail emphytéotique dans ladite fiducie. Par ailleurs comme vous le savez, le périmètre du bail signé en 2003 concernait les installations du stade Léon Larribau, mais également de la Villa Rose. Les circonstances, c'est-à-dire le non-entretien de cet édifice par l'emphytéote, avaient conduit la Ville à prendre un arrêté de mise en péril et nous avions ainsi été contraints, comme la loi le permet, de sortir unilatéralement la Villa Rose du BEA[30] et avons mené les travaux de clos et de couvert pour sauver ce patrimoine biarrot. Il a paru nécessaire dans le cadre des échanges avec l'A2R et pour solidifier le projet de reprise de réintégrer la Villa Rose dans le bail emphytéotique comme cela a été le cas depuis 2003. Ainsi, l'emphytéote va pouvoir utiliser ces installations qui naturellement reviendront dans le giron de la Ville à son terme. Pierre-Édouard STERIN et Pierre FRAIDENRAICH travaillent en concertation avec Shaun HEGARTY pour établir un projet de rénovation des infrastructures sportives professionnelles et donner ainsi au club les moyens de sa pérennité financière sans avoir recours à l'argent public. Je suis heureuse et je ne doute pas que vous partagez mon sentiment au fait que nous ayons pu participer au sauvetage d'un des joyaux de la Ville le Biarritz Olympique Pays basque. Je laisse la parole à Édouard CHAZOUILLERES qui va maintenant vous présenter ces délibérations numéros 31, 32 et 33.

[29] SASP : Société Anonyme Sportive Professionnelle
[30] BEA : Bail Emphytéotique Administratif

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur CHAZOUILLERES
Merci Madame le Maire. Pour préciser les éléments indiqués par Madame le Maire, il y a trois délibérations :

- La première porte sur l'agrément du transfert du bail emphytéotique dans la fiducie par le BOPB.
- La deuxième concerne la modification du périmètre, c'est-à-dire la réintégration de la Villa Rose dans l'emprise foncière du BEA de 2003.
- La troisième concerne une convention pluriannuelle d'objectif entre Biarritz et le BOPB.

Monsieur DESTIZON
Pourrons-nous les discuter séparément parce que ce sont des choses différentes ?

Monsieur CHAZOUILLERES
Ce sont des choses différentes. Vous voulez intervenir sur une après l'autre, c'est ça ? D'accord.
Alors concernant l'autorisation de transfert comme l'a indiqué Madame le Maire dans le cadre du montage de sauvetage, la demande a été faite suivant le souhait du BOPB de transférer dans la fiducie le contrat de bail emphytéotique courant de 2003 à 2033, donc il reste 9 années pour ce contrat. Ce transfert a été demandé. Il s'agissait de pouvoir l'agréer. C'est ce qui est indiqué dans le contrat. C'était une possibilité donnée à Madame le Maire par arrêté. Nous proposons de le passer en délibération ce soir ce qui est le cas pour cette délibération 31 afin de permettre ce transfert réel dans la fiducie du contrat de BEA entre le BOPB et la fiducie. Voilà pour la délibération 31. On passera au vote ensuite. Je vous laisse intervenir.

Monsieur DESTIZON
Mes chers collègues, nous nous réjouissons tout d'abord que la Mairie se soit enfin impliquée pour sauver le club historique qui était menacé d'une quasi-disparition. Il est inutile de refaire l'historique, même s'il y a beaucoup à dire, donc je ne m'étendrai pas : quatre années difficiles d'attaques par voie de presse, de petites phrases assassines qui ont beaucoup nui à l'image de la Ville, à l'image du club. Ce n'est pas le passé qui m'intéresse, c'est le présent et l'avenir. Le club est sauvé à court terme et c'est une très bonne chose. Nous serons toujours à côté du club pour l'accompagner dans ce développement. Mais enfin, le montage retenu par vous est plutôt baroque et laisse beaucoup de questions sans réponse. Déjà le choix d'une fiducie, vous nous demandez ce soir de transférer les droits associés au bail emphytéotique administratif qui sont aujourd'hui détenus par le Biarritz Olympique Pays basque vers la fiducie. Le bail emphytéotique administratif signé en 2023 court jusqu'au 15 juillet 2033 et comprend aujourd'hui le stade avec ses deux tribunes et le terrain d'honneur.

La fiducie regroupe cinq parties :

- La SAS B.Otiful qui est propriétaire de la majorité des actions du club ;
- La société Otium Impact France propriété de Monsieur STERIN auquel Madame le Maire vient de faire référence ;
- La Société Anonyme Sportive SASP du BOPB ;
- La société POULMAIRE gestion fiduciaire
- Et la Ville de Biarritz.

J'ai dit cinq parties et non cinq actionnaires. Ne confondons pas tout.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur CHAZOUILLERES
On ne fait pas partie de la fiducie.

Monsieur DESTIZON
Je termine. Vous êtes partie prenante puisque vous êtes cocontractant. J'ai dit « parties ». Vous confondez « parties » et « actionnaires ». Ce n'est pas la même chose. D'ailleurs, vous verrez, je vais l'expliquer. En échange du transfert du bail emphytéotique administratif à la fiducie auquel sera réintégrée la Villa Rose estimée à 2 M€ - ce qui pose des difficultés, mais j'y reviendrai puisque c'est l'objet d'une autre délibération - la SAS B.Otiful et la société Otium vont débloquer 1 M€ pour la saison et apporter une garantie à première demande de 2 M€. Cette garantie qui est limitée à 500 000 € pour cette saison 2023-2024 ne pourra être appelée que pour des dépenses relatives à l'entretien du bail emphytéotique administratif ou pour faire des investissements sur le stade. En plus d'un certain nombre de frais annexes fixes dédiés à la rédaction des actes - sur lesquels je passerai rapidement – de la fiducie, les fonds fournis par la fiducie porteront intérêt à son profit au taux de 4 % l'an. Toute mission de prestation de services par la fiducie sera de plus facturée au tarif de 400 € de l'heure, en fonction du temps passé bien sûr, par cette dernière à la Ville en fonction des demandes de la Ville. La Ville s'engage également à verser 500 000 € pour la saison 2024-2025 au Biarritz Olympique Pays basque pour des missions de prestation de services et cela bien en plus de ses engagements passés vis-à-vis de la SASP. Nous voyons bien à ce stade qu'il ne s'agit en rien d'une forme quelconque de sponsoring, mais bien d'une ouverture de prêt à la concurrence de 2 M€ portant intérêt par la fiducie contrôlée par Monsieur STERIN à travers la société Otium. Pourquoi Pierre-Édouard STERIN, qui est un homme d'affaires avisé proche aujourd'hui des dirigeants du Rassemblement National, s'investit-il dans cette affaire alors qu'il n'a manifesté jusque-là aucun intérêt particulier pour le monde du rugby ? La question mérite d'être posée d'autant que selon les déclarations dans la presse du Président Shaun HEGARTY et vous-même, vous êtes allée le chercher. Je cite Shaun HEGARTY dans l'article du *Sud Ouest* : *« Le projet le plus sensé était celui amené par la Mairie »* (*Sud Ouest* du mercredi 19 juin).
Il est également étonnant que celui qui était présenté comme l'investisseur majeur, à savoir Monsieur Romain DÉTRÉ, disparaisse du montage proposé ce soir. Il n'apparaît plus qu'au titre du contrat de régie publicitaire à travers sa société Horizon 7 Consulting présidé par son beau-frère Pierre RONDINAUD et dont il est l'actionnaire majoritaire. Par ce contrat de régie publicitaire, la société Horizon 7 Consulting a acquis l'exclusivité des droits commerciaux du Biarritz Olympique Pays basque. En échange, elle s'engage à garantir au BOPB un chiffre d'affaires global net de commission de 3 M€ hors taxes en Pro D2 et de 1,50 M€ hors taxes en Nationale 1. Heureusement, nous sommes en Pro D2. Si ce chiffre n'est pas atteint, l'agence s'engage à financer à première demande la différence au 20 juin de chaque année avec un rattrapage éventuel sur les saisons ultérieures. La rémunération de la société Horizon 7 Consulting sera d'ailleurs de 15 % hors taxes des montants des partenariats encaissés. Comme nous pouvons le voir, la société Horizon 7 Consulting n'apporte ici qu'une vague garantie et n'agit pas non plus en sponsor, mais tout au contraire vient chercher une rémunération qui pourrait atteindre au minimum 450 000 € par an dès la saison prochaine (15 % de 3 M€).
Enfin, nous vous interrogeons pour savoir ce qu'il en est du projet de construction d'un centre de formation. Un centre de formation est en effet le moyen pour un club professionnel aux moyens limités comme Biarritz, mais qui dispose d'un environnement favorable à la pratique du rugby, de former et d'obtenir des joueurs de bon et de très bon niveau, et éventuellement de les vendre à d'autres clubs pour acquérir d'autres joueurs. Je rappellerai simplement que

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

le budget du Biarritz Olympique Pays basque pour la prochaine sai[illegible] ce qui est tout de même l'objectif final d'un club professionnel. Notre objectif n'est pas de rester éternellement en Pro D2. Pour un club professionnel qui a obtenu cinq titres de champion de France et un titre européen, les budgets dépassent le plus souvent les 30 M€. D'ailleurs, c'est l'objectif que Bayonne se fixe pour l'an prochain. Je rappelle que celui de Toulouse est même de 48 M€. L'ancienne majorité a fait voter en février 2020 la construction d'un centre de formation au niveau de la tribune Bendern.
Vous vous étiez d'ailleurs ralliée à cette proposition à l'époque. Il ne restait plus qu'à lancer l'appel à candidatures et à réunir le jury chargé du choix, ce qui aurait dû être fait à l'automne 2020. Mais, ce jury ne s'est jamais réuni et vous avez renoncé à ce projet pour lui préférer la création d'un centre de formation omnisports au Polo. Plusieurs centaines de milliers d'euros d'études furent d'ailleurs investies à cette fin. Puis, vous renoncez à nouveau cette fois-ci à votre propre projet au Polo pour revenir à celui d'une construction à Aguilera. C'est ce qui apparaissait dans le budget primitif 2024 qui budgétait 650 000 € d'études à cette fin. Lorsque je vous interrogeais, vous me répondiez que ce serait à Aguilera, mais que vous ne saviez pas encore où et que ce ne serait sûrement pas à Bendern où vous aviez prévu des logements dans la MECDU. Et voilà que maintenant nous apprenons que la localisation du centre de formation à Bendern refait surface. Je cite Shaun HEGARTY dans le *Sud Ouest* du 19 juin : « *Idéalement, il* - il parle du centre bien sûr- *sortirait de terre dans les 3 ans au niveau du Bendern, mais c'est en discussion avec la Mairie. L'ensemble de la partie rugby sera ainsi au même endroit.* » Fin de citation. Loin de nous l'idée de contester cette implantation qui est de loin la meilleure, mais vous comprendrez que vos changements de pied à 180° dans cette affaire nous déconcertent et déboussolent beaucoup de monde d'autant que tout cela est encore très vague. Shaun HEGARTY dans la même interview déclare d'ailleurs, je cite : *« On parle des travaux sur le plateau d'Aguilera. Il faut qu'on discute en septembre pour savoir ce qui va se passer ou pas. »* Donc, on ne sait pas vraiment. Finalement, Bendern peut-être, peut-être pas. Merci donc de nous éclairer un peu sur ce que vous comptez faire, car nous sommes un petit peu dans le brouillard avec tous ces changements.

Madame AROSTEGUY
Édouard vous répondra sur la première partie de votre intervention. Ce que je peux vous dire, c'est que notre engagement reste intact. Il reste encore un peu moins 2 ans avant la fin du mandat et vous verrez que notre engagement de faire en maîtrise d'ouvrage public un centre de formation dédié au rugby sera lancé. Il était extrêmement difficile de travailler sur ce projet vu, et vous l'avez mentionné, les relations tendues, difficiles et des allers-retours qu'il y a eu. Nous avions un engagement qui portait sur la création d'un centre de formation pour le rugby amateur construit en maîtrise d'ouvrage public. Le projet pour lequel il y a eu un appel à projets au Polo est autre chose. C'est un centre de performance qui est quelque chose de totalement différent et qui porte sur le sport de haut niveau, et pas que sur le rugby. Effectivement, il y a eu un certain nombre d'allers-retours, mais notre engagement reste intact. Il a été retardé, mais je pense qu'aujourd'hui avec la stabilité de l'équipe et du repreneur en place, le dialogue est en cours. Il est de qualité et les engagements seront tenus. Je ne dis pas que ça sera construit à la fin du mandat, mais les travaux seront lancés.

Monsieur DESTIZON
À Bendern ?

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame AROSTEGUY
Vraisemblablement, mais ce n'est pas encore certain. Ce sera plus certainement dans l'enceinte du plateau Aguilera qu'à l'hippodrome où à un moment donné il avait envisagé de mettre côte à côte le centre de formation dédié au rugby amateur et le centre de performance qui est un autre outil. Je laisse Édouard compléter les réponses.

Monsieur CHAZOUILLERES
Merci. Pour reprendre quelques points que vous avez énoncés, on s'inscrit totalement en faux sur le fait que la Ville soit partie. Elle n'est pas partie à l'acte de contrat de fiducie, en aucun cas. Un contrat de fiducie est entre des constituants sous l'égide d'un fiduciaire. Les constituants sont la SAS B.Otiful ainsi qu'Otium Capital. Le fiduciaire est le cabinet d'avocat POULMAIRE et les bénéficiaires sont au sein de la fiducie. La Ville n'est informée de cette fiducie que du fait du transfert du BEA du BOPB dans la fiducie. Monsieur DESTIZON, je voulais quand même préciser cela. La Ville n'est en aucun cas un constituant de la fiducie. Il n'y a pas d'engagement de la Ville dans la fiducie. C'est un sous-seing privé entre deux structures juridiques.

Monsieur DESTIZON
(Hors micro).

Monsieur CHAZOUILLERES
Monsieur DESTIZON, il y a énormément d'éléments, de notes, d'informations dans certains articles parus qui sont pour la plupart faux.

Monsieur DESTIZON
Je vous parle de l'avenant au contrat. Ce n'est pas un article de presse.

Monsieur CHAZOUILLERES
Si vous avez l'avenant au contrat qui est signé, sous seing privé entre deux structures juridiques qui ne sont ni représentées par vous ni par nous, vous êtes très fort. Ce n'est pas possible. Le fait est que nous ne sommes pas un constituant sinon Madame le Maire aurait à signer l'acte de contrat de fiducie ce qui n'est pas le cas. Nous devons juste agréer le transfert du BEA dans la fiducie. On a aussi eu des plans d'Aguilera avec des plans retouchés. Il a fallu répondre sur les réseaux sociaux. Il ne faut pas se fier à ces éléments qui sont transmis parfois par les médias ou par les réseaux sociaux. Ils sont à l'heure d'aujourd'hui erronés parce qu'ils ont été modifiés.

Monsieur DESTIZON
Ce n'est pas sur les réseaux sociaux. La Ville s'engage bien à verser 500 000 € pour la prochaine saison et amène la Villa Rose. On va en parler tout à l'heure, mais la Villa Rose est bien partie dans l'affaire.

Monsieur CHAZOUILLERES
Non.

Monsieur DESTIZON
Elle n'est pas signataire, mais elle est partie dans l'affaire.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur CHAZOUILLERES

Non. On va préciser les choses. Ça, c'était le premier point sur la Ville. Ensuite concernant le montage, il est plus simple que cela. Comme je vous l'ai dit, il y a deux constituants. Le fait est qu'Otium Capital a apporté dans le montage 3 M€ qui se découplent de cette façon :

- 1 M€ de somme en cash a été versé le 10 juin sur le compte du BOPB ;
- 2 M€ sont en garantie à première demande. Cette garantie à la première demande était demandée par l'Autorité de Régulation du Rugby pour pouvoir être validée en rugby professionnel Pro D2 pour la saison prochaine. Cette garantie à première demande est rechargeable, c'est-à-dire que si le BOPB a un souci en termes d'exploitation il devrait être couvert la saison prochaine par cette garantie à première demande. Imaginons 500 000 € sur ces 2 M€, 500 000 € seraient prélevés directement, garantis à première demande automatiquement. Elle est rechargeable pour la saison suivante. C'est ce que demandait l'A2R. C'est ce qui a dû être négocié entre le BOPB et Otium et c'est ce qui a été obtenu. C'est l'investissement très important et confirmé dans la durée par Otium. C'est rechargeable, c'est-à-dire que la saison suivante ils repartent avec une garantie de 2 M€ et non pas de 2 M€ moins ce qui a été tiré la saison précédente. Je précise parce que ce n'était pas tout à fait vos propos.

Ensuite, vous avez évoqué le contrat de régie. Là, vous êtes très fort aussi d'en avoir eu une version. Laquelle est-elle ? Vous ne le savez pas et personne ne le sait puisque j'ai vu que des éléments étaient sortis de ce côté-là. Le contrat de régie ne concerne pas la Ville. On est d'accord ? Vous en faites état là, mais encore une fois il ne concerne que deux structures juridiques privées : le BOPB et Horizon 7. Ces contrats de régie ont un caractère d'exclusivité ou non avec des clauses d'apport d'affaires. Ça, c'est en train d'être discuté entre les parties. Croyez-moi, je pense que ce sera pour le bien du partenariat du BOPB qui je le rappelle en passant est passé de plus de 4 M€ avant l'aire de Jean-Baptiste ALDIGÉ à 1,70 M€ l'année précédente. Laissez-moi penser qu'il y a un potentiel en termes de partenariat pour le BOPB qui est intéressant.

Enfin sur la fiducie, vous dites que c'est un montage « baroque ». Baroque non, peut-être méconnu. Je vous avoue que la fiducie est entrée dans nos vies il y a encore peu de temps de façon assez fulgurante. Nous avons fait un rattrapage parce que c'est un montage juridique qui n'est pas commun. Cependant, il est utilisé dans des projets de sauvetage d'entreprise et de clubs sportifs. Figurez-vous qu'il a eu des succès et l'un des plus beaux succès récents est celui du sauvetage du FC Sochaux qui est un autre patrimoine sportif français du foot. J'ai eu à plusieurs reprises et ce matin encore Jean-Claude PLESSIS le Président historique du FC[31] Sochaux. Il a repris la charge pour sauver le FC Sochaux l'an dernier en août, en pleine intersaison où ils étaient, un peu de la même façon, complètement lâchés par un investisseur chinois qui leur avait fait miroiter monts et merveilles pendant des années. Celui-ci était prêt à partir avec le compte courant en Chine en laissant le FC Sochaux qui aurait été liquidé et qui aurait dû quitter le football professionnel. Ils ont travaillé en aussi peu de temps que nous sur un montage de fiducie. Ce montage a été un succès. Il a commencé en août 2023. La fiducie est un véhicule juridique transitoire. C'est pour faire face à un moment d'urgence où on n'a pas le temps de se mettre autour de la table pour créer une structure juridique, une société, une SAS ou une SASU[32]. On a très peu de temps. C'était le cas avec l'A2R. Ce montage juridique permet de mettre dedans à la fois des actifs et des garanties, faire valoir une garantie en sûreté et passer le couperet pour le foot de la DNCG[33], pour nous de l'ancienne DNCG A2R. Cela a été

[31] FC : Football Club
[32] SASU : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
[33] DNCG : Direction Nationale du Contrôle de Gestion

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

le cas. Figurez-vous qu'aujourd'hui le FC Sochaux a repris des coul[illegible] football professionnel. Il y a 42 investisseurs qui sont impliqués sur 3 ans. Ils ont fait un plan d'investissement et 42 investisseurs locaux sont dedans. La fiducie a accouché d'une SA, d'une SCIC[34] et d'un centre de formation, la SCIC étant adossée au centre de formation.

Monsieur DESTIZON
Quand je parlais de « baroque », je parlais surtout des clauses de la fiducie.

Monsieur CHAZOUILLERES
Je finis là-dessus.

Monsieur DESTIZON
Je ne critique pas la fiducie. Ce sont les clauses qui sont dedans que je qualifie de « baroques ».

Monsieur CHAZOUILLERES
Je vous explique le montage. Cette fiducie s'est arrêtée il y a 2 mois pour le FC Sochaux laissant le montage se concrétiser dans les formes juridiques que nous connaissons. Elle a donc eu 9 mois pour permettre un sauvetage et une relance. Voilà le montage.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Merci. Ce n'est pas le sujet de débattre de ce qui se passe dans le foot et dans le rugby. Vous êtes au courant que le montage qui a été fait pour le FC Sochaux a été considéré comme l'arnaque du football français actuellement. Je leur souhaite le meilleur en espérant qu'ils arrivent à se développer. En tout cas, le montage qui a été mené est considéré comme une grosse arnaque. Il faut le savoir. Chacun a son point de vue, mais il faut se renseigner avant d'avancer ces propos.

Monsieur CHAZOUILLERES
Je me suis renseigné.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Pas très bien apparemment.

Monsieur CHAZOUILLERES
Ce matin, j'avais Jean-Claude PLESSIS le Président du FC Sochaux au téléphone. Alors, vous êtes mieux renseigné que le Président du FC Sochaux sûrement, mais lui ne m'a absolument pas indiqué que c'était l'arnaque du siècle. Au contraire, il a salué le sauvetage par fiducie. Il a salué le travail avec Didier POULMAIRE et il est très content d'avoir pu sauver et d'avoir mis autour de la table 42 investisseurs locaux. Je ne sais pas d'où vous tenez vos informations. Vous connaissez la différence entre une information et un renseignement ? C'est de les croiser. Je vous encourage à avoir des renseignements.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Il ne va pas critiquer le montage qu'il a fait avec son associé. C'est évident, mais c'est un autre sujet. On va parler de ce qui nous intéresse sur Biarritz.
La délibération numéro 31 que vous présentez précise, je cite : *« Madame le Maire de Biarritz a donc, au titre des délégations confiées par le Conseil municipal, signé un arrêté autorisant la*

[34] SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

cession des droits issus du BEA à la fiducie BOPB le 3 juin 2024. » Fin de citation par cette information, car la Maire de Biarritz n'a pas de délégation d'attribution à ce jour pour modifier le BEA. Pour signer un nouveau bail de moins de 12 ans, oui. Pour modifier le BEA, non. Pour preuve, quand vous nous avez sollicités en Conseil Municipal en 2023 pour sortir la Villa Rose du périmètre du BEA. C'était une bonne chose.

Je vais intervenir un peu sur la délibération 31 et 32 puisque mes votes sont dissociés et je vais vous l'expliquer.
J'ai obtenu une copie de l'avenant à la fiducie à laquelle vous faites référence et que j'ai ici. Elle a été signée le 3 juin dernier. C'est là où on apprend des choses intéressantes. Premièrement, on apprend dans cet avenant que les structures qui se sont mises autour de la table pour cette fiducie sont celles qui ont été citées par mon collègue :

- La société B.Otiful ;
- Otium ;
- La SASP BOPB ;
- La société POULMAIRE Gestion Fiduciaire que vous citiez ;
- Et enfin surprise, la Mairie de Biarritz.

Deuxièmement que le contrat, c'est-à-dire cet avenant à la fiducie - je ne parle pas des statuts de la fiducie – prévoit, je cite : *« Le transfert du bail emphytéotique administratif Aguilera par la SASP BOPB au profit de la fiducie BOPB. Le transfert par la commune de Biarritz à la fiducie BOPB d'un bien immobilier dénommé la Villa Rose ou de tout autre bien d'une valeur d'au moins 2 M€ et d'une somme future de 500 000 €. »*
Troisièmement dans cet avenant, je cite : *« Il est expressément convenu que les deux nouveaux constituants, la Mairie de Biarritz et la société B.Otiful, sortiront de la fiducie BOPB une fois l'investissement intégralement versé dans le cadre du BEA et/ou dans la SASP BOPB. »* Fin de citation.
Finalement, c'est un peu les sponsors sponsorisés, mais sponsorisés par les Biarrots. Et ce qui est frappant dans cette délibération, c'est que vous présentez sans complexe la signature d'un document pour lequel vous demandez l'autorisation de signature a posteriori puisque c'est la situation que je vous ai présentée au début de mon intervention. Finalement ce qui est choquant, c'est que vous cédez les biens de la Ville et le bail d'Aguilera, le BEA, à de parfaits inconnus. Vous avez sorti la Villa Rose pour y réaliser plus de 800 000 € de travaux et maintenant vous la cédez à la fiducie.
Je tiens à préciser que je ne m'oppose pas à la réintégration de la Villa Rose dans le BEA, mais au transfert du BEA à la fiducie. Je pense que c'est un outil supplémentaire pour la SASP BOPB. In fine, ce sera pour la fiducie. Mais d'aller monter un modèle économique qui puisse pérenniser le club…
J'ai une question qui est assez simple : est-ce que vous vous êtes assurée de la totale probité des gérants de l'entreprise et notamment d'Arnaud DUBOIS qui rentre Directeur de la SASP, de Romain DÉTRÉ actionnaire majoritaire de la société Horizon 7, et que mon collègue Patrick DESTIZON a présenté, qui s'occupera de reprendre l'exploitation de la régie publicitaire en faisant grimper les honoraires ?
Pour finir, mon analyse est assez simple. C'est une belle affaire pour 1 € investi. Ils repartent avec 2,50 M€ de patrimoine, le bail emphytéotique du stade Aguilera et 450 000 € de revenu annuel garanti. C'est le niveau sur la Pro D2. Il sera supérieur à celui du Top 14. Une clause est même prévue pour la Nationale avec cette fois-ci évidemment un budget inférieur. Finalement Madame le Maire, vous faites leur affaire en bradant le patrimoine biarrot. Vous voulez sauver le soldat BO à tout prix, mais si vous n'aviez pas coupé l'eau, l'électricité, l'entretien des pelouses lors de la remontée en Top 14 et si vous aviez respecté vos

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

engagements de rénovation des infrastructures sportives, alors [illegible] serions pas là. Nous n'aurions pas besoin de flirter avec la légalité et de mettre les pieds dans l'immoralité. Ce qui est en train de se passer, c'est que j'ai l'impression que vous agissez comme l'a fait l'État français avec les autoroutes. Je crains qu'avant 2023 nous soyons obligés de prolonger ce BEA avec cette même fiducie qui, je le rappelle, peut courir jusqu'en 2033 et pas pour quelques mois, et qui n'a aucun lien avec le BO. J'espère me tromper. Je leur souhaite le meilleur et j'espère que le club pourra revoir des couleurs. Je vous partage mes inquiétudes ici avec les deux questions que je vous adresse.

Madame AROSTEGUY
Vous me troublez Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE. Vous avez des doutes sur la probité du nouveau Directeur du BOPB ?

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Je n'ai pas de doutes. Je vous interroge.

Madame AROSTEGUY
Vous avez dit le contraire. Est-ce que vous avez eu vent de condamnation de Maître DUBOIS ?

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Je vous pose la question.

Madame AROSTEGUY
Alors, qu'est-ce qui vous laisse penser que sa probité n'est pas au rendez-vous ? Est-ce que vous avez des éléments que vous souhaitez porter à la connaissance de l'ensemble de vos collègues parce que je suis très inquiète ?

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Je vous interroge. Je n'en ai pas. Je vous interroge. Je ne le connais pas.

Madame AROSTEGUY
Quand on m'interroge sur la probité des personnes, c'est qu'a priori on soupçonne que ces personnes ne sont pas honnêtes. Avant de demander sa sortie du Barreau, Arnaud DUBOIS était un avocat connu et respecté sur la place publique.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Je n'en doute pas.

Madame AROSTEGUY
Je n'ai donc aucune raison particulière de douter de sa probité ainsi que de celle des autres personnes que vous avez nommées. Je tiens d'ailleurs à préciser que Monsieur Romain DÉTRÉ ne fait pas partie de cette aventure. Il n'est pas dans la fiducie à ma connaissance. J'ai une assez bonne connaissance. Il n'était pas avec nous lors de la présentation à l'autorité de gestion.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Il est dans Horizon 7 qui va exploiter la régie publicitaire. Je n'ai pas mélangé les sujets.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame AROSTEGUY
La régie n'est pas la fiducie. C'est l'affaire des repreneurs.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Je tiens à préciser que je n'ai pas mélangé les sujets.

Madame AROSTEGUY
Là s'arrête notre travail. Nous ne nous sommes pas mêlés à l'organisation interne de la SASP par le passé. Nous n'allons pas nous en mêler maintenant. Je suis assez inquiète et si vous avez des éléments à porter à notre connaissance, je vous le redis, n'hésitez pas à le faire.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Non, je n'en ai pas. Je vous interroge.

Madame AROSTEGUY
Auquel cas nous allons considérer que l'ancien avocat Arnaud DUBOIS aujourd'hui Directeur Général du BOPB est un homme honnête, droit et qui a à cœur de diriger la SASP pour la mener à bon port.

Monsieur CARRERE
Merci Madame le Maire. Alors, excusez-moi d'être un petit peu familier, mais je vais reprendre une de vos déclarations que vous avez faite lors d'une interview : *« Effectivement, la fiducie, personne n'y pompe rien. »* Là, je pense qu'on en a la certitude ce soir. Enfin, on essaie quand même de se renseigner pour savoir comment cela fonctionne même si nous ne sommes pas des financiers comme Monsieur CHAZOUILLERES. On essaie donc de comprendre. Ce qui m'intéresse dans cette fiducie, c'est le futur titulaire du bail emphytéotique. Je ne cherche pas à voir exactement comment ces gens-là se sont organisés. J'espère et je souhaite juste que les nouveaux patrons du BOPB aient bien évalué les choses et avec qui ils faisaient affaire à l'avenir. Cette fiducie est le titulaire à venir du bail emphytéotique. Ça, c'est important pour nous.
Première interrogation, j'aimerais quand même savoir, sans que vous n'ayez à révéler des documents particulièrement confidentiels, la répartition entre la société B.Otiful actionnaire principal du BOPB et Otium parce que c'est très important pour la suite. La question est de savoir si le BOPB ne se met pas un petit peu en situation de dépendance. C'est une première dans l'histoire du BOPB. Le BOPB ne sera plus l'emphytéote, locataire pour faire simple. Il passera par un intermédiaire auquel il fait aussi partie. C'est assez compliqué. Avant de donner un vote sur le transfert du bail emphytéotique, j'aimerais savoir à qui il est transféré, qui compose cette fiducie et quelle est sa répartition ? Ça, c'est important.
Si vous le voulez bien, j'aimerais revenir sur l'objet qui est quand même le bail emphytéotique. On est là ce soir pour vérifier que le projet de la fiducie est compatible avec les droits et obligations qui sont prévus dans ce bail qui date tout de même de 2003 si ma mémoire est bonne, donc cela commence un peu à dater. Je suis allé voir le bail que vous auriez d'ailleurs pu nous mettre en annexe de la délibération parce que si on ne va pas chercher les documents par nous-mêmes, on n'a pas connaissance de ce fameux bail emphytéotique. Or, c'est la base pour prendre une décision ce soir. Ce qu'on note sur ce bail, c'est qu'il était certainement parfaitement taillé pour l'époque du mécénat, de l'opulence. Il a permis quand même la réalisation de la tribune Kampf, donc on va dire qu'il a atteint un de ses objectifs principaux. Mais si on regarde bien dans le détail, il est finalement assez peu contraignant si on regarde bien l'écriture de ce bail. Concernant la tribune Serge Blanco qu'on appelait autrefois la

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

tribune Coubertin, sa rénovation n'est pas du tout obligatoire dans le bail emphytéotique. Le bail emphytéotique dit que cette tribune pourra être rénovée, donc juridiquement vous avez compris qu'il n'y a aucune obligation pour le futur preneur de rénover cette tribune. Ça, il faut le savoir. S'agissant de la Villa Rose, il y a une obligation. L'obligation est de la rénover. Mais enfin, j'y reviendrai peut-être tout à l'heure, on a fait la moitié du travail, c'est-à-dire que le contribuable biarrot a participé à la rénovation avec de l'argent public de cette Villa Rose qui revient maintenant dans le périmètre du bail emphytéotique. On en reparlera tout à l'heure. Mais en tout cas à part l'obligation de rénover, il n'y a aucun délai, c'est-à-dire que rien ne peut se passer pour la Villa Rose pendant 9 ans. Il n'y a aucune obligation, lisez bien le bail emphytéotique.

La deuxième chose est qu'il n'y a pas d'objet de destination qui est bien précisé. Le bail emphytéotique est l'intérêt général, mais par définition c'est une notion assez large. Cela veut dire que la fiducie pour laquelle je pense qu'Otium est la principale partie prenante pourra faire finalement ce qu'elle veut de cette Villa Rose.
Je voudrais quand même parler de la méthode pour la prise de décision. Mon collègue l'a évoquée tout à l'heure. Il me semblait que le Conseil Municipal était seul décisionnaire pour prendre ces décisions de transfert de bail emphytéotique. Vous nous avez rappelé qu'on vous a donné ce pouvoir quand il s'agit de louage ou de révision sur des biens pour une durée de moins de 12 ans. Cela m'avait totalement échappé. Mais alors là de deux choses l'une, soit effectivement vous avez ce pouvoir Madame le Maire qu'on vous a confié et dans ce cas-là, le vote de ce soir n'a aucun intérêt. Je ne comprends pas la portée juridique du vote de ce soir. Soit, vous n'êtes pas sûre de vous et vous voulez un petit peu renforcer les choses en nous faisant voter quelque chose que vous avez décidé. Vous nous mettez donc une fois de plus devant le fait accompli. Si vous pouviez faire plus que noter ma question et y répondre, mais qu'attendez-vous de nous ce soir sur cette délibération ? Je vous remercie.

Madame AROSTEGUY
La question m'est adressée personnellement, donc je vais répondre, mais je laisserai peut-être Édouard donner quelques éléments techniques. Vous savez qu'il y a des moments dans un mandat qui sont des moments pour lesquels le bras ne doit pas faiblir. Il y a des décisions qui sont agréables, d'autres sont désagréables et certaines sont urgentes. Nous étions dans un timing d'urgence absolue. L'Autorité de régulation avait décidé à la vue des éléments dont elle avait connaissance que le Biarritz Olympique serait relégué financièrement. C'était quasiment acté. Nous avions trouvé un repreneur qui avait les moyens de faire fonctionner le côté sportif et d'entretenir les infrastructures qui, je le rappelle et Édouard pourra le préciser, sont dans un état plus que délabré. Il a donc fallu décider, bien sûr conseillé par des experts que nous ne sommes pas. Nous avons fait appel à des conseils juridiques qui nous ont dit : voilà, Madame le Maire ce que vous pouvez faire et voilà ce que vous ne pouvez pas faire. Quel était l'objectif ? L'objectif était de sauver le BOPB de la relégation financière et il aurait fallu dire adieu au stade et à beaucoup de choses. L'objectif absolu était de pouvoir sauver ce BOPB et surtout de permettre à ces jeunes repreneurs inexpérimentés, mais plein d'enthousiasme et de fougue, de pouvoir concrétiser ce projet qui s'inscrit sur 3, 5 et 8 ans, c'est-à-dire qu'ils n'auront pas l'obsession en 1 an de remonter en Top 14 même si évidemment c'est le rêve de chacun. Il faut pouvoir solidifier les fondations du club. J'ai dû prendre une décision rapide conseillée par plusieurs experts et avocats qui m'ont dit ce que je pouvais faire et ce que je ne pouvais pas faire. Et donc pour sauver le club, il fallait rassurer l'A2R. Il fallait donner des gages dans un cadre légal. Ce que j'ai fait, je l'ai fait pour sauver le BOPB dans le cadre légal. Aujourd'hui, vous êtes élus, certes membres de l'opposition, mais

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

vous êtes élus par les Biarrots et donc aujourd'hui, il est important d[illegible] pourquoi et avec quel objectif nous l'avons fait. Aujourd'hui, nous vous demandons votre confiance pour la décision que j'ai dû prendre en urgence, mais dans un cadre légal. Je laisse Édouard répondre.

Monsieur CHAZOUILLERES
Je précise sur ce point que vous aviez l'information, mais Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE ne l'avait pas semble-t-il, vu sa remarque de tout à l'heure. Madame le Maire a une délégation via un arrêté de droit de louage inférieur à 12 ans d'agréer le transfert de ce type de contrat de location. Cela répond à votre remarque de tout à l'heure qui était plus qu'une remarque puisqu'elle était quand même teintée de suspicion. Je préfère la formulation de Monsieur CARRERE. Cet arrêté est en vigueur. C'est pour cela que Madame le Maire a pu signer cet agrément de transfert. Cependant comme elle vient de vous l'expliquer dans le but d'exprimer de manière la plus transparente possible le montage global, il était bon de porter en délibération et à connaissance cet agrément, mais on aurait pu tout à fait s'en dispenser. L'arrêté est en vigueur et Madame le Maire a délégation pour accepter les contrats de location inférieurs à 12 ans. Or, il ne reste que 9 ans d'exécution jusqu'en 2033 pour le bail emphytéotique.

Monsieur CARRERE
(Hors micro).

Monsieur CHAZOUILLERES
Je ne sais pas. Souvent par le passé, on nous dit qu'on devrait informer davantage. Là, on le fait a maxima. Je ne comprends pas trop la remarque.

Monsieur CARRERE
Vous avez répondu à ma question, cher collègue. Ce soir, notre vote n'a pas de portée en réalité juridiquement parlant, superfétatoire. Mais, il faut le dire. Il faut le préciser. Ne nous donnez pas l'impression qu'on a un quelconque pouvoir décisionnel ce soir. On n'en a pas et cela explique pourquoi le rapport est totalement dénué de toutes pièces annexes en réalité. Il y aurait pu avoir le bail emphytéotique pour qu'on puisse l'étudier et chacun aurait fait sa remarque. Mais non en fait, on est sur un vote de façade. Je ne sais pas comment on pourrait l'appeler.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
C'est ni plus ni moins qu'un porté à connaissance. Là, vous mettez une délibération où vous nous demandez notre avis alors que le document a déjà été signé puisqu'il est précisé dans la délibération qu'il a été signé le 3 juin dernier. C'est donc un porté à connaissance et il n'y a pas à se positionner favorablement ou défavorablement.

Monsieur CHAZOUILLERES
Si, nous le portons en délibération, mais en effet le Maire a délégation de signature d'agrément.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
C'est déjà fait. C'est un transfert.

Monsieur CHAZOUILLERES

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Je répondrai quand même à votre point de tout à l'heure.

Madame MOTSCH

J'ai une intervention un peu rapide. Comme mes confrères, je suis assez démunie sur cette délibération parce qu'elle n'est pas très simple. Ce n'est pas facile la fiducie comme montage juridique. C'est assez complexe. Ce que je reproche et ce que je regrette profondément, c'est qu'on soit mis devant le fait accompli comme l'a dit très justement Sébastien et qu'ensuite vous n'ayez pas eu le souci de vous fendre d'un schéma pour expliquer. La fiducie est un montage juridique classique, mais elle s'adresse à des personnes qui ne présentent pas de garanties réelles suffisantes par rapport à ses besoins. En droit, on appelle cela la reine des sûretés. Vous avez un constituant qui crée la fiducie. On déporte des biens, des droits, des sûretés dans ce qu'on appelle un patrimoine d'affectation. C'est un peu exorbitant du droit commun, c'est-à-dire qu'on ne peut plus aller directement sur ce patrimoine d'affectation dans le cas, par exemple, de procédure collective, il est sorti. C'est pour cela qu'on appelle ça la reine des sûretés.

Ce que j'ai compris, mais je peux me tromper, j'ai compris que la SAS BOPB - je le dis pour les gens qui nous écoutent - que vous connaissez tous a été vendue à une nouvelle société qui s'appelle la SAS B.Otiful. Jusque-là, on comprend. Ensuite, on nous dit que la SAS BOPB a transféré tous ses droits. Qu'est-ce qu'elle avait comme droits ? C'étaient ceux issus du bail emphytéotique administratif. Les droits issus du bail emphytéotique administratif qu'elle avait avec la Ville de Biarritz ont été transférés dans une fiducie. On oublie le bail emphytéotique administratif. Tous les droits liés à ce contrat sont transférés dans une fiducie. D'après ce que j'ai compris, la fiducie s'appelle Fiducie BOPB. Après ce qu'on comprend, c'est que structurellement on a dans cette fiducie la société SAS B.Otiful qui a racheté le BOPB - pardon pour tous ces acronymes qui ne sont pas faciles - et une deuxième société, la fameuse SASU Otium Impact France. Cela constitue la fiducie. Effectivement, la Mairie n'est pas dedans.

Ce qui nous intéresse indirectement, c'est que le bail emphytéotique qu'on avait en direct avec la SAS BOPB, maintenant ce côté intuitu personæ, on ne l'a plus puisque tout est transféré dans une fiducie et on perd complètement la main.

Concernant la fiducie, je suis comme vous. Je suis allée voir ce que cela veut dire. On me dit que c'est un contrat par lequel le constituant transfère des biens, des droits, des sûretés à un fiduciaire en l'occurrence la Fiducie BOPB qui va les détenir séparément de ses propres biens dans un patrimoine d'affectation et qui va agir dans l'intérêt d'un ou plusieurs bénéficiaires. Comme c'est la reine des sûretés, ce qui m'alerte en cas de défaut de l'emprunteur, c'est qu'on n'a plus du tout la main sur le patrimoine qui est dans ce patrimoine d'affectation. Cela nécessiterait quand même de passer un peu de temps. On aurait pu imaginer une Commission générale qui nous explique avec un avocat, avec un beau schéma : vous avez vos constituants. Vous avez le bénéficiaire. Vous avez le contrat de fiducie. Voilà ce qui va se passer si tout se passe bien. Voilà ce qui va se passer si ça ne se passe pas bien. Il faut bien comprendre que tous les droits sont dans ce patrimoine d'affectation pour lequel on n'a pu la main. Et, voilà comment cela se passera à la fin du contrat de fiducie. Effectivement, je ne me sens pas du tout éclairée aujourd'hui sur cette délibération. Je ne vais pas dire qu'elle m'inquiète parce que c'est un montage, encore une fois, classique, mais qui s'adresse à des gens qui n'ont pas de garantie suffisante. C'est ce qui est important. Quand on fait office et quand on utilise la fiducie, c'est pour apporter des garanties supplémentaires. Une banque sera ravie de faire un montage de fiducie parce que c'est ceinture et bretelles en termes de sûreté. J'aurais aimé qu'on ait une réunion dédiée à ce sujet avec la capacité de comprendre le montage, de bien comprendre tout ce qu'il y a derrière parce que plus c'est flou, plus il y a un loup en général,

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

de bien pouvoir poser des questions à un avocat qui aurait été prob[illegible] son montage pour essayer de comprendre comment cela s'est passé. J'ai toujours en tête 2018, pardon de le dire, et pourtant Dieu sait si j'ai beaucoup d'affection pour Michel VEUNAC. Je me suis tout de même heurtée de plein fouet sur le montage juridique pour l'Hôtel du Palais. On nous avait vendu que c'était le montage parfait, extraordinaire et que c'était juste bien, et qu'il y avait une batterie d'avocats qui avaient dit et salué le montage. Je m'en étais, comme d'autres à l'époque avec Guillaume, insurgée en disant que juridiquement c'était la pire des choses pour la Ville. Malheureusement à l'épreuve des faits quelques années après, on se rend compte qu'effectivement on perd le Palais chaque jour et chaque année un peu plus. Je ne me sens donc pas suffisamment informée. Je me sens prise en défaut de transparence. On n'a tout de même pas 36 000 objets à la Ville de Biarritz. On a le BO et on a le Palais. Pour un sujet aussi important, vous auriez pu faire une Commission générale en urgence avec votre batterie d'avocats et vos services pour dire : voilà, on vous doit cette transparence, à vous Conseillers municipaux, et on va vous expliquer ce qu'on a compris et vous allez avoir un avocat qui va répondre à toutes vos questions, c'est quand même le minimum. C'est le minimum démocratique. Là, vous nous demandez simplement une fois de plus de signer les yeux fermés. Si on a une question un peu trop technique : merci, mon cher confrère, question suivante. Ce ne sont pas des méthodes. Je considère que vous faites un mandat dans des conditions difficiles parce que le contexte est difficile, mais cela ne justifie pas le manque de transparence et la loyauté que vous nous devez en tant que Maire vis-à-vis de l'ensemble de votre Conseil municipal et, a fortiori, de vos opposants.

Madame AROSTEGUY
Permettez-moi, je pensais qu'Édouard allait répondre. Je comprends votre irritation.

Madame MOTSCH
C'est de la colère. Ce n'est pas de l'irritation.

Madame AROSTEGUY
Enfin, peu importe la colère. Il y a quand même deux choses qu'il faut bien entendre, Madame MOTSCH.
La première est que nous avons été dans une urgence absolue, c'est-à-dire qu'il faut comprendre qu'on était dans un scénario en 48 heures chrono. Lorsque nous avons appris que nous allions être relégués, nous avons eu très peu de temps pour trouver une solution, pour trouver les partenaires, nous assurer qu'ils allaient nous accompagner sur des garanties maximums. Tout cela s'est fait dans un temps extrêmement court.
Et quand on voit - et ça, c'est le deuxième point - comment aujourd'hui dans les instances que nous mettons en place, qui sont les Commissions qui se réunissent régulièrement, vous êtes tous absents y compris à la dernière qui était la Commission des Finances. Excusez-moi, mais c'est très compliqué.

Madame MOTSCH
Je n'y suis pas dans cette fameuse Commission. Cela fait trois fois que vous citez cette Commission. Je n'y suis pas, donc je n'ai pas à y siéger. Ne jouez pas à cache-cache. Vous aviez peut-être une urgence à gérer ce dossier. Vous siégez au Conseil Régional et je suis aussi Conseillère régionale. À l'heure où nous en sommes si nous nous étions comportés comme ça, vous auriez été la première à dire : c'est inacceptable. Je vous dis que, quelle que soit l'urgence, vous pouviez, avant de faire ce Conseil Municipal ce soir avoir la correction, pour ne pas dire la décence, de nous convoquer et de nous expliquer votre montage, et de le dire

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

avec honnêteté qu'on a été pris dans l'urgence. On avait 48 heures. On l'a fait à notre corps défendant, on a besoin de s'adresser à vous et de vous expliquer ce qu'on fait. En l'occurrence, vous nous prenez tous à parti. C'est filmé. On est mis devant le fait accompli. Je le dis aux Biarrots : je ne trouve pas cela correct. Quand on est dans une municipalité, on doit jouer la transparence. On doit expliquer. On est des opposants fantoches. On nous met devant le fait accompli. Je refuse de jouer ce rôle-là.

Madame AROSTEGUY
Écoutez Madame MOTSCH, la prochaine fois où nous aurons des Commissions générales vous serez présente. À la dernière, vous n'étiez pas présente. Je veux bien qu'on se réunisse de façon permanente, mais encore faut-il que vous soyez tous présents.

Madame MOTSCH
Arrêtez de dire n'importe quoi. Vous n'avez pas fait Commission générale sur ce dossier.

Madame MARTINEAU
Il n'y a plus de Commission sur le BO.

Madame MOTSCH
Vous n'arrêtez pas en permanence de louvoyer.

Madame AROSTEGUY
À la Commission générale sur le logement, vous n'étiez pas présente Madame.

Madame MOTSCH
Je m'inscris en faux.

Madame AROSTEGUY
Non, vous ne vous inscrivez pas en faux.

Madame MOTSCH
Vous n'avez pas fait de Commission générale sur ce dossier. Arrêtez de raconter n'importe quoi.

Madame AROSTEGUY
Vous n'êtes jamais présente dans aucune Commission.

Madame MOTSCH
Vous pouvez raconter ce que vous voulez. Je suis toujours plus présente que votre BODIN qui vient quand il lui tombe un oeil.

Madame AROSTEGUY
Vous n'êtes pas présente. On peut montrer les feuilles d'émargement.

Madame MOTSCH
Arrêtez, c'est petit.

Madame AROSTEGUY
Ce sont les faits.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame MOTSCH
Je travaille. J'ai une activité professionnelle et je fais tout pour venir un maximum.

Madame AROSTEGUY
Je ne vous le reproche pas, Madame.

Madame MOTSCH
Encore une fois, je suis beaucoup plus présente que votre élu de la majorité, votre BODIN.

Madame AROSTEGUY
Je ne vous le reproche pas, Madame, d'avoir une activité professionnelle.

Madame MOTSCH
Vous ne répondez pas à la question. Vous n'avez pas fait de sujet explicatif sur la fiducie. C'est le sujet.

Madame AROSTEGUY
Vous jouez l'outragée en disant que vous n'êtes pas invitée et lorsque vous êtes invitée, vous n'êtes pas présente. Je ne vous reproche pas vos absences. Je les constate. Mais, ne venez pas ensuite jouer l'outragée.

Madame MOTSCH
Ne mélangez pas les sujets. Je vous demande une explication sur la fiducie. Vous ne nous l'avez pas donnée ce soir. Aucun d'entre nous dans les huit membres de l'opposition n'est au courant de ce montage. On le découvre ce soir.

Madame AROSTEGUY
Nous sommes en train de vous répondre. Il me semble que j'ai suffisamment été longtemps opposante pour savoir que lorsque les informations sont manquantes, le travail de l'opposition est justement d'aller chercher les informations.

Madame MOTSCH
C'est le travail que vous faites quand on vous pose une question : merci mon cher confrère, question suivante. Vous avez vu comment vous avez répondu à Sébastien.

Madame AROSTEGUY
Mais à quelle question ? J'ai répondu à Monsieur CARRERE. Peut-être que les réponses ne vous satisfont pas, mais je lui ai répondu. Après quand on pose la même question à chaque Conseil Municipal au bout d'un moment c'est vrai qu'on n'a peut-être pas besoin de répéter 50 fois. Oui, c'est ça. C'est exactement ça. Reprenons un petit peu notre sérieux parce que je pense que le sujet le mérite. Je pense que ce n'était pas très compliqué le mot fiducie - ce qui est difficile à croire puisque vous êtes quand même avocate de formation - vous pouviez parfaitement aller chercher les explications.

Madame MARTINEAU
Je vais résumer. Je suis assez d'accord avec Nathalie parce qu'en fait il y a eu zéro Commission sur le BO. Il faut quand même qu'on devine. Ce n'est pas évident. On fait avec ce qu'on a. On

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

va chercher les éléments, mais on n'a pas les choses. Je vais prendre [illegible] je vais mettre tout le monde d'accord ou pas. Sébastien, tu notes s'il te plaît.
L'arrivée de Louis-Vincent GAVE et du Président Jean-Baptiste ALDIGÉ en 2018 suscite un nouvel espoir pour notre Ville avec le projet de construction d'un nouveau stade et d'un centre de formation. Il n'a jamais été question pour eux d'intérêt immobilier. La preuve après l'abandon du projet du stade, c'est la Ville qui vous impose le bétonnage immobilier d'Aguilera. Pendant quatre longues années, nous avons vu la Maire de notre Ville s'acharner à défaire ce que les dirigeants de notre équipe de rugby avaient construit patiemment pierre par pierre. Le propriétaire financier du club avait des moyens et apportait un projet ambitieux, concret et immédiatement opérationnel avec un partenariat privé public pour ce stade propriété de la Ville. C'était une vraie opportunité. Grâce à lui, notre équipe avait un avenir prometteur et des bases solides pour grandir et prospérer.
Vous Madame le Maire lors du vote de l'avant-projet en Conseil Municipal, alors candidate aux municipales, vous avez publiquement déclaré : *« Je veux m'adresser aux dirigeants et aux actionnaires du BOPB. Je veux leur dire qu'ils me trouveront toujours à leur côté. »* Ils n'ont pas été déçus, les Biarrots non plus.
Souvenons-nous de la bataille que vous avez menée afin que la section « amateur » ne soit plus dépendante financièrement de la SASP BOPB. Le BO amateur détenant le numéro d'affiliation, sésame obligatoire pour jouer à l'échelon professionnel, incitant le Président ALDIGÉ à chercher à délocaliser le club.

Souvenons-nous des 2,30 M€ que vous avez votés à l'Agglomération pour l'Aviron Bayonnais.
Souvenons-nous de la nomination des Galactiques avec lesquels vous posiez fièrement une fois Serge BLANCO et d'autres exclus, car ils vous résistaient.
Souvenons-nous des multiples actions en justice orchestrées entraînant d'anciens joueurs et entraîneurs au tribunal aux frais des contribuables biarrots.
Souvenons-nous des négociations pour la construction des infrastructures du stade avec le Président de la Ligue Nationale de rugby Monsieur BOUSCATEL à qui vous disiez oui un jour et non le lendemain.
Souvenons-nous des divers courriers de menaces de non-conformités, de coupures en tout genre (eau, électricité, entretien du terrain).
Souvenons-nous de l'idée du siècle d'un centre d'entraînement au Polo détournant l'idée de le faire à Aguilera alors que maintenant vous le proposez au Bendern.
Souvenons-nous des centaines de milliers d'euros investis en bureau d'études à perte.
Souvenons-nous du retrait de la Villa Rose du bail emphytéotique au motif que le Président ALDIGÉ aurait dû faire les travaux. Ce que vous ne dites pas, c'est qu'il était prévu qu'il fasse les travaux à condition que les travaux du stade se fassent. Pourquoi aurait-il engagé des fonds alors que vous ne respectiez pas le contrat.
Souvenons-nous de cette phrase : *« Politiquement que le BO ferme, ça nous en touchera une sans faire bouger l'autre. »* Phrase prononcée en début de mandat par votre compagnon à Jean-Baptiste ALDIGÉ et diffusé dans le *Sud Ouest* du 1er octobre 2020 qui signera le départ des hostilités et de la vérité aussi.

Madame AROSTEGUY
Pardonnez-moi, Madame, mais je ne vais pas tolérer ni dans cette enceinte ni dans le *Biarritz Magazine* qu'on fasse allusion à un membre de ma famille. Je considère que c'est injurieux.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame MARTINEAU

Souvenons-nous que vous avez mis en application les menaces proférées à l'encontre de Jean-Baptiste ALDIGÉ : *« À chaque fois que tu lèveras le bras, on lèvera le bras plus haut que toi »* toujours par la même personne et toujours dans le même *Sud Ouest.*

N'a-t-on jamais vu Mesdames Guy PETIT, Bernard MARIE, Didier BOROTRA et plus près de nous, Madame Michèle VEUNAC, s'immiscer dans les affaires de la Ville ? Qui est le Maire, c'est vous ou c'est lui ?

Malheureusement après des années de lutte contre l'adversité et des décisions municipales néfastes, les propriétaires du club épuisés ont fini par vendre. Ils n'en pouvaient plus de voir leurs efforts réduits à néant avec une Administration municipale aveugle à la réalité et aux besoins de notre équipe, et animé par un conflit personnel.

Et maintenant ironie du sort à 2 ans des élections municipales, la Maire nous explique qu'elle va tout reconstruire. Mais avec quels moyens ? Avec quels partenaires ? Des partenaires qui apparaissent, disparaissent, réapparaissent. On n'est plus à Aguilera, on est chez HOUDINI ou Gérard MAJAX.

Et que dire du montage financier proposé, un montage complètement abracadabrantesque sans projet avec un bail qui se termine dans 9 ans. Qui peut le croire ! Une direction qui sert de cheval de Troie à un partenaire qui avait déjà essayé de racheter le club il y a un an et qui avait essuyé un refus de la part de Louis-Vincent GAVE faute de financement. Entre-temps, il a creusé et trouvé du pétrole. Ce même partenaire qui s'octroie 15 % sur la régie quand précédemment c'était 8 % : la belle affaire ! Un financier qui apparaît puis repart, puis réapparaît en déposant 1 M€ de caution à l'ex-DNACG (l'A2R) en catastrophe le jour même de la clôture des candidatures. Il n'est pas revenu par hasard. Que lui avez-vous promis ? Un financier pour lequel la Maire sans concertation du Conseil Municipal a mis en gage les biens de la Ville, et quel bien, celui de la Villa Rose située sur le parking sur lequel nous venons d'investir plusieurs centaines de milliers d'euros d'argent public afin de la sécuriser sans rénover l'intérieur, une coquille vide en sorte, avec une estimation du bien de 2 M€, alors que vous venez de vendre la Villa Fal, un plateau de 1 300 m² avec un terrain de 12 000 m² au même prix. Aucune cohérence. Vous êtes un drôle de commissaire-priseur. Et maintenant, vous voulez nous expliquer à 18 mois des municipales que vous allez sauver le club. Mais de qui se moque-t-on ? Vous avez passé 4 ans à le détruire alors que nous avions un seul interlocuteur financier, Louis-Vincent GAVE, qui avait apporté un projet et son financement.

Aujourd'hui, nous sommes sans projet et avec peu d'argent bradant nos biens. Comme par hasard, tout se passera à partir de 2027. Mais Madame le Maire et Messieurs Mesdames les élus ceux qui restent puisque la moitié est partie faire affront à Madame MARTINEAU, mais je m'en moque complètement… Madame le Maire, les Biarrots ne sont pas des idiots. J'invite tous les supporteurs et les citoyens à se souvenir dans un coin de leur tête de cette phrase : *« Politiquement que Le BO ferme, ça nous en touchera une sans faire bouger l'autre »* et de se souvenir aussi que vous avez fait un avenant afin de rendre les terrains du stade constructibles. Aujourd'hui, vous cherchez à faire quoi ? Votre seul but est de décrédibiliser l'opposition par un non-vote en la rendant complice de vos agissements et de vos montages. Je ne tomberai pas dans ce piège. Il n'y a aucune sécurité, aucun projet. Vous ne me ferez pas le coup du : « Si vous ne votez pas, c'est que vous êtes contre le BO ». C'est justement parce que je suis pour le BO et que je ne vois pas un projet solide et pérenne que je vais m'abstenir sur le vote et même me retirer du vote. Je n'irai pas envoyer notre club au carton comme vous l'avez fait. Nous aurons une équipe de rugby à supporter cette année encore, soutenons-la, car le BO ne doit pas mourir et il doit tenir. C'est un club mythique qui le restera. Je serai là pour le soutenir, mais je serai aussi là pour veiller à ce que les nouveaux dirigeants apportent des preuves et un projet. Pour le moment, je n'ai rien. Si une majorité municipale doit

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

pérenniser le club dans 2 ans, les citoyens et les supporteurs sauront [illegible] ont défendu le BO ces dernières années. Et si ces dirigeants ont un vrai projet sportif qui n'est pas dans une vision à court terme ou personnelle, alors ils le feront d'autant plus et mieux avec une équipe qui s'investit et surtout sans vous. Je vous signale pour les Biarrots qui ne voient pas que la moitié des élus ont quitté la salle pour ne pas m'écouter. C'est une preuve de faiblesse.

Monsieur BOUDOUSSE
Merci Madame MARTINEAU. Je passe la parole à Édouard CHAZOUILLERES.

Madame BRAO
Excusez-moi, je voudrais juste réagir quand même sur le fait que les gens quittent la pièce quand quelqu'un parle. On a beau ne pas être d'accord avec ses idées, on vient de vivre un moment politique absolument catastrophique pour la démocratie en France. On entend tous les jours des personnes qui disent qu'ils n'ont plus confiance dans les politiques, qu'on est des guignols, qu'on ne pense qu'à nous, qu'en fait cela ne sert à rien d'aller voter et on voit dans quelle situation on est aujourd'hui. Vous quittez la pièce pour ne pas l'écouter, mais qu'est-ce qu'on montre ? Excusez-moi, mais il y a des moments où dans la vie politique on doit être des exemples.

Madame AROSTEGUY
J'ai été injuriée par une allusion grossière à ma famille.

Madame BRAO
Que vous quittiez la pièce oui, mais que tout le monde s'en aille, est-ce que vous vous rendez compte de ce que cela donne comme image aux gens qui ne croient plus en la politique ?

Madame AROSTEGUY
Les gens ne croient plus en la politique parce que le Maire est injurié dans son propre Conseil Municipal.

Madame BRAO
Vous avez les moyens juridiques si vous voulez attaquer Madame MARTINEAU.

Madame AROSTEGUY
Je me lève. Il est hors de question que je me laisse injurier dans mon propre Conseil Municipal.

Madame BRAO
Que plus de la moitié de vos Conseillers se lèvent, mais c'est une honte démocratique. Vous croyez qu'on a toujours envie de vous écouter. C'est quand même un scandale.

Madame AROSTEGUY
Je trouve que c'est scandaleux que vous soyez solidaire de ce type de comportement.

Madame BRAO
Je suis solidaire de la vie démocratique. S'il y a des propos injurieux qui peuvent être attaqués en justice, cela se fait, mais on ne quitte pas un hémicycle.

Madame AROSTEGUY

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Ils le sont et j'aurais dû faire une interruption de séance.

Madame BRAO
On ne quitte pas un hémicycle. On représente la population biarrote et on doit leur montrer l'exemple. On a des choses à démontrer surtout en ces temps avec ce qui se passe aujourd'hui.

Madame AROSTEGUY
Il s'agit de se faire respecter, Madame.

Monsieur BARUCQ
Je vais rejoindre l'indignation de mes collègues parce que ce n'est pas la première fois que cela se produit. Madame MARTINEAU a été élue comme vous tous ici. Elle a des avis qu'on aurait peut-être mieux fait de tous écouter parce qu'elle a souvent raison avant les autres. En l'occurrence ce que vous lui reprochez, Madame le Maire, je ne suis pas d'accord avec vous parce que votre compagnon qui est quelque part le premier Monsieur de Biarritz est un personnage public. Madame MACRON quand elle s'exprime publiquement on a le droit de reprendre ses déclarations. Madame MARTINEAU cite des déclarations publiques de la personne que vous qualifiez être votre compagnon.

Madame AROSTEGUY
Mon compagnon ne fait pas de déclaration publique. Ma vie privée doit rester privée.

Monsieur BARUCQ
Elle les a citées.

Madame AROSTEGUY
Je suis désolée, mais comparer mon compagnon avec Madame MACRON est grotesque. Je ne le mets pas en avant. Nous avons une vie privée. Je tiens à ce que la vie de mes enfants, de mon compagnon et de mes parents reste une vie privée. Je considère que faire allusion à d'éventuels propos privés qui auraient été relatés de mon compagnon est quelque chose qui n'est pas acceptable dans cette enceinte ? J'attends de vous chers collègues une forme de solidarité vis-à-vis de cela.

Monsieur BARUCQ
Par rapport à des propos privés, bien sûr, mais là on parle de propos publics relatés dans la presse.

Madame AROSTEGUY
Non, ce ne sont pas des propos publics. Je suis désolée, ce ne sont absolument pas des propos publics.

Monsieur BARUCQ
S'ils ont été publiés dans la presse, c'est qu'ils sont publics.

Madame AROSTEGUY
Non. Il ne s'est jamais exprimé dans la presse. Je suis désolée.

Monsieur BARUCQ

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Je vais en profiter pour essayer d'apaiser un petit peu les débats parce que les supporters du BO qui nous écoutent doivent être un peu atterrés parce qu'on entend beaucoup de choses, mais plus on en entend, moins on comprend les choses. Déjà, nous nous réjouissons du maintien du Biarritz Olympique sportivement et administrativement parce que ce n'était pas gagné. Notre club va pouvoir encore franchir une étape.

Après la question est : à quel prix ? J'aimerais recontextualiser les choses. Vous avez gagné en grande partie cette élection en promettant monts et merveilles aux supporteurs du BO. Effectivement, vous avez maintenant 2 ans pour réaliser votre promesse et faire mieux finalement que ce que nous proposions. Je rappelle que nous avions écrit un courrier à tous les supporteurs du BO où nous proposions de financer un écostade en maîtrise d'ouvrage public à 30 M€, 30 M€ que vous avez refusé de financer au début du mandat auprès des anciens propriétaires, donc, Messieurs GAVE et ALDIGÉ. Ce n'était pourtant pas bien compliqué. C'était 30 M€ en tout. La Ville mettait 13 et vous demandiez 15 à 20 M€ aux partenaires privés. Vous ne l'avez pas fait. Le nerf de la guerre est toujours l'argent. J'aimerais voir un petit peu plus loin. Le nouveau mécène que vous nous présentez et que vous appelez par son prénom dans la presse, j'imagine que vous le connaissez bien. Mais qu'est-ce que vous avez dans la manche ? Quels sont les montants d'investissement sur lesquels il s'est engagé au-delà des montants modiques pour sauver le BO ? Est-ce qu'on a des engagements financiers fermes ? Vous demandiez 20 M€ au précédent propriétaire. Êtes-vous sur les mêmes niveaux d'exigence ? Ensuite qu'est-ce que la Ville pourra mettre dans la rénovation du stade ? Parce qu'au final, on reviendra toujours à cela : qui finance quoi ? On peut faire tous les montages juridiques aussi complexes qu'on veut, à un moment si vous regardez et que personne n'a d'argent pour financer, on va se retrouver un petit peu en panne. On aimerait en savoir un petit peu plus. À la lumière de tout ce qu'on a entendu aujourd'hui, il est clair que l'opposition ne peut pas voter de manière éclairée sur ce montage qui reste opaque, qui reste incertain, qui peut mettre en péril le BO. Je pense qu'on se dirige vers une abstention ou un retrait du vote. Encore une fois, c'est toujours pareil. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas l'intérêt du BO à 6 mois. On ne veut pas que dans un an on se retrouve dans la même situation. Je pense qu'aujourd'hui vous en savez plus que nous parce que vous savez si vos partenaires ont les reins suffisamment solides et surtout la volonté de subvenir aux besoins du rugby biarrot. C'est par rapport à cela que j'aimerais avoir un peu plus d'informations.

Madame AROSTEGUY

Alors, je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Votre engagement était peut-être de payer un écostade à 30 M€. Ce n'était pas le mien. Je me suis toujours engagée sur deux choses :

- Sur le maintien du rugby professionnel à Biarritz ;
- Sur un accompagnement des infrastructures sportives et dans « infrastructures sportives », il n'y avait pas que le stade. Je n'ai jamais promis que nous allions rénover l'intégralité du stade avec de l'argent public. Ça, c'est très important. En revanche, je me suis engagé à construire un centre de formation en maîtrise d'ouvrage public.

Vos engagements n'étaient pas mes engagements. Il est très important de rappeler ce sur quoi nous nous sommes engagés les uns les autres. La confiance n'étant effectivement pas au rendez-vous, je n'ai pas souhaité engager 15 ou 30 M€ d'argent public puisque tel n'était pas mon engagement.

Ensuite, il faut bien comprendre une chose. Je ne connais pas personnellement Pierre-Édouard STERIN. Je ne l'appelle pas par son prénom. Je l'appelle Monsieur STERIN ou Pierre-Édouard. Je ne sais pas où vous avez vu que je l'appelle Pierre-Édouard. Là encore, cela doit être des fantasmes de certains. J'ai rencontré ce monsieur une fois par l'intermédiaire d'un ami

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

commun. Il nous a témoigné une grande confiance. Les avocats ont fait leur travail, la Ville a été dans une démarche de mise en relation. Après, je dirais que cela ne nous appartient plus, c'est-à-dire qu'il y a des repreneurs propriétaires qui se sont engagés dans un véhicule juridique qui est assez nouveau. Ce n'est quand même pas compliqué. Une fois qu'on sait que c'est un véhicule juridique, on peut un petit peu se renseigner. La Ville n'y est pas. À partir d'un moment, la Ville a pris des engagements, mais elle n'est pas partenaire dans cette fiducie. Il conviendra aux associés au sein de cette fiducie de travailler entre eux et de développer un projet qui soit à la fois un projet sportif et un projet de rénovation des infrastructures sportives. Je ne souhaite pas aujourd'hui au vu de la rareté de l'argent public et demain peut-être encore plus de la rareté de l'argent public que la Ville ait à financer 30 ou 40 ou 50 M€ pour la rénovation intégrale du stade Léon Larribau. Je souhaite que cet investissement soit porté par le privé. Il se trouve que Pierre-Édouard STERIN avec le groupe Otium Capital est intéressé par un partenariat qui pourrait être celui de la rénovation du stade. Maintenant, il va travailler avec les propriétaires du BOPB et ils vont s'arranger. La Ville se fera discrète. La Ville continuera à être un soutien dans les marchés de prestation, dans la convention d'objectifs qui n'est pas une convention d'objectifs. Il y a eu quelques imprécisions qui ont été formulées. Ce n'est pas une convention d'objectifs sur une année, mais une convention d'objectifs sur 3 ans, c'est-à-dire que ce n'est pas 500 000 plus 500 000 plus 500 000. Ce sont 500 000 sur 3 ans. Le marché de prestations ne sera peut-être pas aussi élevé que ce qu'il a été par le passé. La Ville sera aux côtés des repreneurs, mais la Ville ne peut pas se substituer pour gérer le BOPB et à orchestrer de façon permanente et durable les relations entre les repreneurs que constitue le duo de Pierre FRAIDENRAICH et de Pierre-Édouard STERIN. Je pense qu'il faut que nous restions à la place qui est la nôtre. On a voulu nous placer par le passé dans des postures qui ont été difficiles dans lesquelles on nous a mis le couteau sous la gorge. Comme je vous l'ai dit, mon bras n'a pas faibli lorsque j'ai senti - on peut ne pas être d'accord avec moi - que les intérêts des Biarrots n'étaient pas au rendez-vous. Il y a des décisions contre lesquelles je me suis insurgée. Aujourd'hui, je considère qu'on est arrivé dans une folle urgence. Ce n'est peut-être pas quelque chose qui est parfait. En attendant, c'est quelque chose qui rentre dans le cadre de la loi et qui nous a permis de franchir une étape, mais qui n'est qu'une étape, qui est celle du maintien en Pro D2. Maintenant, il faut que les résultats sportifs soient là. Il faut que les jeunes du centre de formation soient pris en charge correctement, qu'il y ait un véritable projet autour du centre de formation, et qu'on ne nous dise pas demain qu'il faille fermer le stade parce que les infrastructures sont trop dégradées. Ce n'est plus à nous de travailler. Nous serons là pour faire ce que j'appelle un accompagnement, mais nous n'allons pas faire le travail à leur place. Bien évidemment, cela n'est pas notre travail et cela ne l'a jamais été. J'espère que cela a répondu à vos interrogations.

Monsieur DESTIZON
Madame le Maire avant le vote, est-ce que je peux vous demander une suspension de séance pour que les oppositions se concertent 5 à 7 minutes ?

Madame AROSTEGUY
Bien sûr, cher collègue, nous suspendons la séance 5 minutes.

Suspension de séance de 20 h 37 à 20 h 45 (de 03.37.16 à 03.44.54).

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur DESTIZON
Jean-Baptiste, tu prends la parole en premier. Je parlerai après. Madame le Maire sur ce dossier, il est évident que nous ne disposons pas de tous les éléments pour donner une réponse en pleine possession. Alors bien sûr, nous soutenons le club. Nous sommes derrière le club. Nous espérons que cela va réussir, mais nous n'avons pas les éléments pour voter de manière réfléchie avec tous les éléments. On ne peut pas voter contre évidemment puisque nous accompagnons le club, donc nous nous abstiendrons. Enfin moi, je m'abstiendrai.

Madame MOTSCH
J'ai aussi une explication de vote. Je m'abstiendrai aussi en disant deux choses aux Biarrots. La première est que la façon dont les choses sont présentées aujourd'hui en Conseil Municipal n'est pas loyale. On n'a pas les éléments. C'est presque un piège dans lequel on est, mais on ne tombera pas dedans parce que naturellement ce qu'on veut c'est le meilleur pour le BO. On s'abstient donc parce qu'on ne peut pas voter les yeux fermés et bandés. Pour autant, on restera très vigilants pour qu'il y ait un avenir positif, enthousiasme, flamboyant pour le Biarritz Olympique.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Je me permets de préciser l'échange qu'on a pu avoir. On va effectivement s'abstenir sur les deux prochaines délibérations, les deux prochains votes pour les deux raisons suivantes qui ont été évoquées par mes collègues.
La première est donc le manque d'informations, de communication et l'absence de Commission générale pour nous informer sur le sujet malgré l'urgence de la situation.
La deuxième est notre inquiétude quant au transfert du BEA à une structure qui n'est pas la SASP BOPB comme il en était de fait avant pour le BOPB qui était le propriétaire de ce bail.

Madame MARTINEAU
Je vais reprendre les trois phrases que j'ai dites à la fin. Votre seul but est de décrédibiliser l'opposition par un non-vote en la rendant complice de vos agissements et de vos montages. Je ne tomberai pas dans ce piège. Il n'y a aucune sécurité, aucun projet. Vous ne me ferez pas le coup du : Si vous ne votez pas, c'est que vous êtes contre le BO. C'est justement parce que je suis pour le BO et que je ne vois pas un projet solide et pérenne que je vais m'abstenir sur le vote. Je n'irai pas envoyer notre club au carton comme vous l'avez fait.

Monsieur BARUCQ
On s'est tous mis d'accord pour une abstention. J'aimerais vraiment que vous vous mettiez en phase avec vos incohérences. Vous avez dit à un moment que vous vouliez un projet de stade en maîtrise d'ouvrage public, mais vous semblez nous dire que…

Madame AROSTEGUY
Le centre de formation.

Monsieur BARUCQ
Le centre de formation. Je crois, et c'est notre différence, qu'on devrait aussi accompagner le stade parce qu'on ne peut pas se laver les mains en disant : on laisse le privé gérer en espérant que cela se passera. La Ville est tout de même un financeur et un garant beaucoup plus sérieux que des acteurs privés qui peuvent connaître des avaries surtout dans cette conjoncture. Ce qui me fait un petit peu peur, c'est que vous désengagiez la Ville. Vous n'avez pas répondu précisément à mes questions. A priori, la Ville ne serait pas partie prenante financièrement.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Je ne sais toujours pas si votre nouveau partenaire est un investisseur [illegible] comme on l'a connu avec Serge KAMPF par exemple. C'est vrai que ce n'est pas la même donne. Les mois suivants, nous vous dirons ce qu'il en est vraiment.

Monsieur MORIN
Pour compléter, c'est vrai qu'il est regrettable que le nouveau départ du BO qu'on attendait depuis 4 ans commence ainsi. On l'a dit et redit. Je pense qu'une Commission voire un Conseil Municipal extraordinaire… Vous l'avez fait pour le Palais il y a un an en cinq jours. On est là. On peut le voter, le discuter. C'est vrai que les Biarrots, les spectateurs, tout le monde ne vote pas forcément à Biarritz, donc on ne parle pas qu'à des électeurs. Ils doivent se demander ce qui se passe. Je ne sais pas si on a fait monter l'audimat, si vous avez les chiffres. Je pense qu'il faut qu'on reparte tous du bon pied. On a eu cette fissure pendant 4 ans, les pour, les contre. Il y avait un peu de Suisses au milieu. Il est vrai que cela a mal commencé. Je pense que vous pourriez le reconnaître. On espère qu'on aura toutes les garanties que le BO pourra remonter vite au sommet.

Madame BRAO
C'est vraiment dommage. Il y avait une vraie démonstration démocratique à faire autour du BO juste en essayant au maximum d'organiser une concertation, une information auprès de tous les élus pour qu'on puisse aussi faire une espèce de pacte en se disant que le BO ne doit plus être l'enjeu de futures élections parce que c'est notre bien commun à tous. Mais pour cela, il faut vraiment non pas juste dire : je vous informe, vous n'avez qu'à être là. C'est demander aux gens qui représentent plus d'un quart des votants aux dernières élections de dire comment on peut travailler ensemble sur la question du BO et que ce ne soit plus un enjeu, et qu'on soit tous rangés derrière le BO. Même s'il y avait beaucoup d'urgence, la manière de faire a de nouveau créé un fossé. Ce serait peut-être intéressant de faire à la rentrée, même si on n'a pas pu le faire là, une grande Commission où vous faites venir les avocats et les repreneurs du BO pour nous expliquer le projet. Ainsi, on serait tous sur la même ligne d'action et que ce ne soit plus un enjeu pour gagner les élections.

Madame AROSTEGUY
Chère collègue, je vous prends au mot. Je m'engage devant vous tous. Je m'engage à essayer de le faire même avant la rentrée pour que vous ayez une explication sur ces trois simples délibérations qui ont quand même permis de sauver le BO. Je trouve que cela part plutôt bien. Le fait qu'il y ait quelques démonstrations de nervosité ou de fébrilité font aussi partie de la vie démocratique. L'important est que chacun puisse s'exprimer. L'important est que chacun puisse se respecter. Si vous pensez que vous n'avez pas eu suffisamment d'informations, on vous les donnera et vous aurez peut-être la possibilité de vous exprimer au prochain Conseil Municipal en disant : Maintenant, nous savons un petit peu plus sur ce qui s'est passé et nous aurions soit votés soit nous nous serions abstenus soit nous aurions voté contre. Je regarde le chemin qui a été fait. C'est une nouvelle page qui va s'ouvrir. J'espère qu'elle sera rassembleuse et saine. J'espère, d'autant que le club a beaucoup souffert ces dernières années, va avec cette nouvelle formule se repenser, se réformer. C'est ce que veulent faire les repreneurs. Ils veulent essayer de se dégager des anciens process de dépendance vis-à-vis d'un mécène unique et travailler différemment. Je souhaite qu'ils réussissent. Puisque vous voulez aider le BO, ce soir vous n'avez pas pu le prouver comme vous l'auriez souhaité. Les paroles sont une chose. Les actes en sont une autre. Je vous engage à en parler autour de vous pour trouver peut-être de futurs partenariats parce que le club a besoin de partenaires. Peut-être pouvez-vous aller chercher des partenaires et aider ainsi le club à avoir des partenaires

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

pour les prochaines années y compris pour le centre de formation. Ce sera un engagement extrêmement concret dans votre soutien.

Monsieur CHAZOUILLERES
Je me permets, Madame le Maire. Ce soir, certains débats ont porté sur des inquiétudes, pour d'autres sur des questionnements un peu limites je trouve, mais je pars de ce débat avec les mots de Monsieur BARUCQ, de Madame BRAO et Madame le Maire parce que vous n'avez pas le faire. Madame le Maire peut être fière et on peut être tous fiers d'avoir participé à ce sauvetage parce que franchement c'est passé à rien de voir disparaître le rugby professionnel à Biarritz. On le sait aussi avec Xavier DELANNE. Les Commissions de l'A2R sont redoutables. Il y a eu plusieurs audiences. On n'avait absolument pas les garanties au début de la cession. Les débats aujourd'hui a posteriori sur ce montage, cette délibération ou l'autre… On a été au cœur de la tempête et elle a duré pendant 4 jours pleins (jour et nuit). On a fini à 2 heures du matin sur 4 jours. Pendant toutes ces audiences, croyez-moi, on avait une seule crainte… Bien sûr, on avait le souci d'informer la majorité et de veiller à la légalité du montage sans arrêt avec les services qui sont là (le service juridique, le DGS et les Conseils). On voulait respecter la légalité, mais avec l'épée de Damoclès au-dessus qui ne nous a pas quittés à savoir si on allait continuer à avoir du rugby professionnel et un club qui allait pouvoir dès la saison prochaine rester en Pro D2. Cela a été l'angoisse qu'on a vécue pendant toute cette période.

Madame MARTINEAU
Monsieur CHAZOUILLERES si vous n'aviez pas tout détruit, on n'aurait pas eu besoin de reconstruire.

Monsieur CHAZOUILLERES
Vous riez beaucoup sur le BO. Vous plaisantez beaucoup.

Madame MARTINEAU
Non, je ne plaisante pas. C'est vous qui avez détruit pendant 4 ans. Maintenant, vous vous enorgueillissez de reconstruire, mais non. Je suis désolée, il y avait quelque chose et vous avez tout détruit pendant 4 ans, donc ne venez pas nous donner des leçons, s'il vous plaît.

Monsieur CHAZOUILLERES
Nous n'avons pas ri beaucoup pendant de nombreux jours. Nous sommes fiers aujourd'hui. Madame le Maire peut être fière d'avoir mis en relation des partenaires qui ont permis ce sauvetage. C'était loin d'être gagné, très loin d'être gagné. Croyez-moi. On peut être fiers. Là, il faudrait qu'on se rassemble là-dessus parce que ce qu'on aime, c'est le maillot et c'est le BO. Il va rejouer et continuer en Pro D2.

Madame MARTINEAU
Il va continuer. Il ne va pas rejouer. Il va continuer et heureusement qu'il va continuer. Mais pendant 4 ans, vous avez fait exactement le contraire de ce que vous dites maintenant.

Madame AROSTEGUY
Chers collègues, votre vote sera la non-participation ou l'abstention ? Abstention.

Monsieur DESTIZON
Huit abstentions.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame AROSTEGUY
Sur la 31 et la 32 ? D'accord. Et la 33 ?

Monsieur DESTIZON
On n'a pas débattu sur la 32. Je l'avais prévue.

Madame AROSTEGUY
On ne l'a pas débattue ? Je suis au bord du malaise vagal. On ne l'a pas débattue ?

Monsieur DESTIZON
On est sur la 31. Vous passez un peu vite sur la 32.

Madame AROSTEGUY
D'accord.

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
8 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Nathalie MOTSCH, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

32 – Bail emphytéotique administratif avec la Fiducie Biarritz Olympique Pays basque : modification du périmètre– Décision

Monsieur CHAZOUILLERES
La délibération 32, on l'a tout de même évoquée.

Monsieur DESTIZON
Vous connaissez mon vote, mais je veux tout de même dire un mot sur la 32.

Madame AROSTEGUY
Je pensais très honnêtement que nous avions échangé.

Monsieur DESTIZON
Non. J'ai éclaté mon intervention, comme je l'ai dit au départ, en deux. J'ai prévu de parler de la Villa Rose que dans un second temps. Je n'en ai pas parlé dans ma précédente intervention.

Monsieur CHAZOUILLERES
Il n'y aura pas d'interruption de séance sur les trois ?

Monsieur DESTIZON
Non, c'était juste pour les deux premières.

Monsieur CHAZOUILLERES
D'accord. La délibération numéro 32 est la modification du périmètre du bail emphytéotique avec la réintégration de la Villa Rose une fois sauvée de la ruine. On était à deux doigts, à un an de la ruine selon l'estimation des cabinets experts. Ce travail a été fait l'année précédente avec un investissement de la Ville de plus de 800 000 €. Pour ceux qui l'ont visité de l'extérieur - parce qu'à l'intérieur il n'y a pas grand-chose à visiter - elle est donc sauvée et rénovée pour

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

le clos et le couvert. D'ailleurs, vous voyez qu'elle a repris son [illegible] absolument sublime. Ce sont les travaux sur le clos couvert. Elle est hors d'eau hors d'air avec tous les traitements qui ont eu lieu parce que ce n'était pas le cas. Maintenant, ce sont trois plateaux non aménagés qui sont bruts à ce jour. La décision qui vous est proposée est de réintégrer cette Villa Rose qui a été sortie il y a 2 ans jour pour jour, à un jour près le 23 juin 2022, sortie d'office du BEA à l'époque, car le preneur BOPB était à l'époque sous capital GAVE et sous la direction de Jean-Baptiste ALDIGÉ. Il n'avait pas tenu ses engagements en tant que preneur du bail emphytéotique stade et Villa Rose, donc nous l'avons sortie d'office pour la rénover. Ensuite, nous sommes revenus à l'idée qui était originelle en 2003 du bail emphytéotique avec le BOPB, c'est-à-dire de réintroduire la Villa Rose dans son emprise foncière bail emphytéotique qui court encore 9 ans jusqu'en 2033.

Monsieur DESTIZON
Mes chers collègues, vous nous proposez donc ce soir de réintégrer la Villa Rose dans le bail emphytéotique administratif. La Villa Rose, vous l'avez rappelé, faisait initialement partie du bail emphytéotique administratif. Du fait de son manque d'entretien, la Ville a demandé de sortir la Villa Rose du bail emphytéotique administratif pour pouvoir réaliser les travaux puisque ce n'était pas possible dans le cadre du bail emphytéotique administratif, car il y a un transfert des droits de propriété. La Ville ne pouvait pas investir des fonds publics dans ce cadre-là. Cette demande datait de 2019. C'est l'ancienne majorité qui avait fait la première demande. Elle a été renouvelée par la suite. Elle n'a abouti que, vous l'avez rappelé, le 23 juin 2022. C'est un peu moins de 1 M€, je crois de mémoire, qui a été investi, engagé pour le ravalement et la toiture, c'est-à-dire la mise hors d'eau hors d'air du bâtiment. Mais beaucoup restent à faire. Rien n'a été fait à l'intérieur. Il y a encore beaucoup de travaux à faire à l'intérieur sur au moins 700 000 à 800 000 €, peut-être plus. Enfin, on ne sait pas trop. Cela dépendra aussi du projet qu'il y a derrière l'aménagement de cette Villa Rose. Or en transférant de nouveau la Villa Rose dans le bail emphytéotique administratif, vous allez rendre impossible à nouveau l'intervention directe de la Ville sur ce bâtiment pour les raisons qui sont exactement les mêmes qui existaient avant. Ce sera désormais donc au BOPB ou la fiducie de réaliser ces travaux. En fait, ce sera le BOPB qui sera maître d'œuvre.

L'année dernière, on a fini quand même antépénultième à la dernière saison de Pro D2. Avec un budget de 9 M€, je pense que le BOPB aura d'autres objectifs et d'autres préoccupations que de retaper cette villa pour laquelle il n'y a pas réellement de projet. Il faudra peut-être envisager de refaire la tribune Blanco, le centre de formation, etc. Vous en avez parlé. À mon avis, la Villa Rose n'est sûrement pas la priorité de l'instant. Je pense que pendant 9 ans il ne fera pas grand-chose et je crains que le bâtiment continue à se dégrader pendant 9 ans. À Biarritz, un bâtiment qui n'est pas entretenu pendant 9 ans se dégrade. C'est comme ça. Il y a les embruns, l'air marin et tout ce que vous voulez. C'est un petit peu problématique. Encore une fois, c'est une justification supplémentaire sur une abstention parce que je trouve que la Ville aurait pu transférer de nouveau la Villa Rose dans le BEA une fois qu'elle aurait terminé les travaux au minimum. Là, on retransfère une Villa Rose qui est à moitié refaite et je crains que l'autre moitié ne soit pas prête d'être refaite.

Madame MOTSCH
Je fais une petite intervention parce que je suis très choquée de ce qui est en train de se passer. Je suis navrée de vous lire ce que je vais vous lire. C'est un mail de George-Philip CHARTIER, votre compagnon Madame, qui insulte Madame MARTINEAU sur les réseaux sociaux : *« Madame MARTINEAU, quel honneur si cela ne venait d'une personne* - je cite - *dont*

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

l'indigence intellectuelle s'acoquine avec le populisme le plus étroit que dit la Cour européenne des Droits de l'Homme qui a fixé les contours de la liberté d'expression des élus locaux : *« Dans le cadre d'un Conseil Municipal, les élus disposent d'une très grande liberté de parole qui peut parfois laisser le champ libre peut-être aux outrances peut-être aux provocations, mais considérée par la cour comme un aléa du jeu politique et du libre débat d'idées garant d'une société démocratique. »* C'est lamentable que votre compagnon ose traîner une Conseillère municipale dans la boue en remettant en cause ses capacités intellectuelles. Je vous invite à lire ce message. Moi, je suis outrée.

Madame AROSTEGUY
Je ne suis pas responsable des propos.

Madame MOTSCH
Vous venez de dire que vous ne mêlez pas votre vie privée à la vie municipale et il est en train d'insulter une Conseillère municipale.

Madame AROSTEGUY
Elle prendra la décision qui lui… Madame MOTSCH arrêtez ce cirque. On est en train de parler du bail emphytéotique administratif de la fiducie. Y a-t-il des interventions sur cette question ? Comme ça, vous pouvez partir plus tôt. Bonne soirée.

Monsieur CHAZOUILLERES
Pour répondre à Monsieur DESTIZON, votre proposition qui est de dire qu'il fallait la garder dans le giron de la Ville et investir pour l'aménagement, c'est quand même assez…

Monsieur DESTIZON
Ou il ne fallait rien faire ou il fallait tout faire.

Monsieur CHAZOUILLERES
Je réponds. Cela aurait été une décision relativement imprudente dans la mesure où cela voulait dire qu'il fallait décider d'une destination pour cette villa qui a quand même une logique de sport et notamment d'être liée au rugby professionnel comme c'était voulu en 2003, donc décider d'une destination à leur place pour investir nous-mêmes. Vous savez que quand le propriétaire investit à la place du futur exploitant, ce n'est jamais bon parce que ce n'est jamais ce qu'il faut. C'est l'exploitant qui est à même de savoir comment il doit investir. Voyez Monsieur DESTIZON ? Je pense que cela aurait été une décision plutôt imprudente. Il vaut mieux l'avoir sauvée. Elle est aujourd'hui sauvée de la ruine et ça s'est joué, encore une fois, à très peu par l'indigence de Monsieur ALDIGÉ et derrière la remettre dans le giron du bail emphytéotique pour que le futur exploitant sache ce dont il va en faire et investisse. Aujourd'hui, ce n'est pas simplement le BOPB, mais le partenaire financier qui va être un partenaire dans les infrastructures qui va pouvoir investir dessus. Ce n'est pas le BOPB qui sera maître d'œuvre d'une rénovation.

Monsieur DESTIZON
Je veux bien que Jean-Baptiste ALDIGÉ ait les épaules larges, mais en 2003 ce n'était pas lui quand le BEA a été signé. Pendant 15 ans, cela n'a pas été lui. Ils ne sont arrivés qu'en 2018. Arrêter de charger. Le passé est le passé. Arrêtez de charge Monsieur ALDIGÉ de tous les maux de la terre.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame AROSTEGUY
La question que vous soulevez est intéressante. Aujourd'hui, je pense qu'il y aura une destination rapide à cette villa. Je ne sais pas laquelle elle sera, mais je ne pense pas que le bâtiment sera voué à une dégradation telle que vous l'envisagez.

Monsieur DESTIZON
Je ne l'envisage pas, je le crains.

Madame AROSTEGUY
Restons positifs et optimistes. De toute façon, je pense que le destin de la Villa Rose sera d'être rénovée et d'y avoir un joli projet. S'il n'y a pas d'autres interventions, quel va être votre vote chers collègues ? Abstention également ? Oui. Monsieur BARUCQ ? Très bien, donc abstention.

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR
8 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Nathalie MOTSCH, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

33 – Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le BOPB : autorisation de signature

Monsieur CHAZOUILLERES
La dernière délibération est sur le sujet même si elle est un peu différente. Elle ne concerne pas le bail emphytéotique. Il s'agit donc d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le BOPB, entre la Ville et le BOPB. Une convention annuelle d'objectifs avait été signée au cours de l'année 2023-2024 de 100 000 €. Il vous est proposé de prolonger cette convention d'objectifs sur les trois saisons qui viennent avec un maximum de participation de la Ville de 500 000 €. Cela ne veut pas dire 500 000 € par an. Cela veut dire 500 000 € sur ces 3 ans de convention. Cette aide au BOPB sera portée sur l'accompagnement du BOPB dans ses actions d'éducation, d'intégration, de cohésion sociale ou pour l'amélioration de la sécurité du public, la prévention de la violence dans les enceintes sportives. C'est une participation des collectivités locales admise par le Code du sport. On s'associera donc aux actions d'intérêt général du BOPB qui seront, n'en doutons pas, bien plus importantes que celles de la Direction passée qui, je vous rappelle, a plutôt été à commettre des violences sur de jeunes supporteurs, décider de partenariats douteux avec des marques tout aussi douteuses comme Grindr, et recruter ou confirmer des joueurs condamnés pour violence conjugale. Avec la nouvelle direction, on a un autre état d'esprit loin de là des Biarrots qui ont une idée du sport et de l'importance du BO dans leur Ville. C'est pour cela qu'on travaille avec eux pour ces différentes actions à venir. Le superbe exemple est le rendez-vous qui est donné le 24 août : le rendez-vous d'une fête du rugby du Pays basque. Le BOPB accueillera toute la journée l'Aviron Bayonnais et les différentes catégories d'âge pour des petits matchs puis le grand match le soir, match amical, entre les premières du BOPB et de l'Aviron Bayonnais. Charge à l'aviron, mais je crois que c'est prévu, de rééditer cela l'an prochain. Ce sont les valeurs du sport qu'on aime et qu'on arrive à voir désormais avec la nouvelle direction. Cela fait chaud au cœur, donc on les accompagnera dans ces démarches. C'est une autre image du BOPB qu'on aime avoir.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Merci pour cette présentation. Évidemment, cette convention d'objectifs a dû être discutée entre les deux parties et va dans le bon sens. Vous parlez des valeurs. J'espère avoir mal compris quand j'ai entendu dire « une marque douteuse comme Grindr ». Vous avez dit cela ? D'accord. Pour rappel, Grindr est une application de rencontre entre des personnes homosexuelles. Elles font ce qu'elles veulent. Vous êtes en train de dire que c'est une marque douteuse parce qu'il y a une application de rencontre pour une communauté. C'est bien beau d'aller défendre *(non audible),* de tenir ce type de propos.

Monsieur CHAZOUILLERES
Renseignez-vous, ce n'est pas n'importe quelle application.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
C'est quel type d'application ? Dites-moi. Expliquez-moi, en quoi elle est douteuse, allez jusqu'au bout de la réflexion. À qui s'adresse cette application ?

Monsieur CHAZOUILLERES
Il y a tout type d'applications.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Mais, elle est « douteuse ». Vous vous rendez compte des propos que vous tenez ?

Monsieur CHAZOUILLERES
Il y a tout type d'applications.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Et cette application Grindr, en quoi est-elle douteuse ? Vous parlez de cette marque. C'est une application de rencontre d'une communauté. En quoi est-ce douteux ? Il y a même pour les hétérosexuels, pour les homosexuels. Quelle est la problématique ?

Madame AROSTEGUY
Ce n'est pas le sujet.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Ou on va plus loin, c'est-à-dire qu'une application de rencontre pour les hétérosexuels est douteuse pour vous aussi. Il faut qu'on aille jusqu'au bout là-dessus. Ça, c'est votre parti pris et c'est immoral. Vous vous rendez compte des propos que vous tenez ?

Monsieur CHAZOUILLERES
Vous en êtes arrivé à un tel point de défense de Jean-Baptiste ALDIGÉ qui est incroyable.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Cela n'a rien à voir.

Monsieur CHAZOUILLERES
Jusqu'à quand allez-vous le défendre ?

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Je ne le défends pas.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur CHAZOUILLERES
Il est parti. Il a quitté la Ville.

Madame AROSTEGUY
Chers collègues, je vous propose que nous mettions un terme à cet échange qui paraît glissant.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Les propos sont très glissants. Il faut faire très attention. Grindr est encore affiché comme partenaire sur le site du BOPB aujourd'hui.

Madame AROSTEGUY
Il n'y a aucun souci avec la marque Grindr. J'ai rencontré le propriétaire de Grindr. Il n'y a aucun commentaire à faire sur Grindr et aucun commentaire n'est fait sur Grindr. Ne déformez pas les propos d'Édouard CHAZOUILLERES. Nous n'avons aucun commentaire négatif à faire sur cette société qui permet des rencontres entre personnes gays LGBT[35]. Est-ce que nous avons d'autres commentaires ?

Monsieur MORIN
Concernant les objectifs, je vois que la phrase exacte est : *« ces actions pourraient consister »*, donc c'est une liste non exhaustive, je suppose. On peut notamment parler de lutter contre l'homophobie et autres. On en parle avec DUPONT lors de la dernière interview qu'il a faite dans le dernier magazine *Têtu.* Entre autres, on pourrait en citer beaucoup comme le rugby féminin et ainsi de suite. J'aimerais qu'on mette un petit peu l'accent sur l'euskara. On est quand même sur un BO Pays basque, donc c'est une marque. Ce serait bien que ce ne soit pas qu'une marque. Je pense que les nouveaux dirigeants auront, je ne vais pas dire cette intelligence, mais j'espère que la Ville pourra les accompagner sur ce contrat. Vous n'avez pas encore lu derrière vos écrans, mais Madame le Maire a sûrement lu notre tribune du *Biarritz Magazine* sur le service de l'euskara où il manque un traducteur, une traductrice depuis 2 ans ce qui n'est pas normal. L'ikurriña devant la mairie, c'est super, mais derrière il faut que ce service puisse vivre et aider, même si on est sur du public privé, des associations ou des entreprises liées à la Ville sur le bilinguisme, sur la mise en avant de l'euskara, et travailler évidemment avec le transfrontalier Donosti ce qui, on va dire vulgairement, a capoté. Je pense que notre allié se trouve du côté de Donosti, d'hegoalde, du Pays basque Sud, vu que l'aviron a 30 ans d'avance sur nous. Je ne sais pas ce que cela va donner au niveau des partenaires locaux qui ont eu peur et qui se sont échappés. C'est pour cela qu'on en parlait. J'espère qu'on ne leur aura pas encore fait peur et que certains reviendront à Biarritz. Il faudrait que ce côté transfrontalier et que l'euskara ne soient pas qu'une marque dirigée vers Paris. Il faut qu'elle puisse être mise en avant au BO. Milesker.

Madame PINATEL
Monsieur MORIN, une petite rectification. Vous avez dit qu'il n'y avait plus de service de traduction. Nous avons toujours 2 ETP[36] au lieu de 2 et demi. Le service de traduction est parfaitement assuré par l'un d'entre eux.

[35] LGBT : Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres
[36] ETP Équivalent Temps Plein

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Monsieur MORIN
Ne rentrez pas dans ce sujet, Madame PINATEL. Le service de la langue basque est constitué à la base de 3, alors 2,8 à plein temps vu qu'une est à 0,8 depuis le début. Elle devait passer à plein temps, mais elle n'y est pas passée. Depuis le départ des deux agents, la traductrice qui était là pour traduire n'a jamais été remplacée. Les deux autres agents ne sont pas là pour ça. Ils ne sont même pas assez sur le terrain pour faire ce qu'il y a à faire.

Madame PINATEL
Ils le font très bien.

Monsieur MORIN
Je finis. Il manque un poste de traductrice qu'il n'y a pas au service communication. Je ne sais pas qui parle en euskara ou pas, mais il est évident qu'il faudrait que l'euskara soit mis en avant.

Madame PINATEL
Ils sont en cours de formation.

Monsieur MORIN
Laissez-moi finir, s'il vous plaît. Vous pourrez parler après. On avait parlé de l'Office de Tourisme même si on ne peut pas que parler basque obligatoirement. On peut l'inciter à avoir une personne qui parle l'euskara. Quand on voit le nombre de gens d'hegoalde qui viennent ici, je pense qu'aujourd'hui le minimum serait ça. Il manque donc une personne au service de l'euskara. Ne me dites pas le contraire.

Madame AROSTEGUY
Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, je porte à vos voix. Est-ce que vous êtes toujours sur l'abstention ?

Monsieur DESTIZON
Non, Madame le Maire. On vote la convention pluriannuelle.

Madame AROSTEGUY
Concernant le vote sur cette délibération numéro 33, mes chers collègues quel est votre vote ? Tout le monde vote pour ? Très bien, je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Madame AROSTEGUY
Je vous propose une courte interruption de séance de deux ou trois minutes. Cela nous permettra d'aller nous rafraîchir comme le Conseil est un peu long.

Suspension de séance de 21 h 16 à 21 h 21 (de 04.16.37 à 04.20.51).

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

34 – Groupe scolaire du Braou- Concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire et de la crèche : lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre et approbation du programme de l'opération

Madame AROSTEGUY
On va reprendre mes chers collègues pour celles et ceux qui sont présents. La délibération numéro 34 concerne le groupe scolaire du Braou, concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire et de la crèche.

Monsieur LABORDE
Merci Madame le Maire. Mes chers collègues conformément à l'engagement avec les Biarrots de Madame le Maire et de la majorité de mener un plan école sur le mandat de 10 M€, Il a donc été décidé, dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dans les écoles, d'optimiser le patrimoine communal et d'offrir des locaux plus fonctionnels et adaptés aux nouvelles méthodes d'enseignement comme aux activités périscolaires.
Après les écoles des Thermes Salins et très récemment Victor-Duruy, c'est au tour du groupe scolaire du Braou de se voir proposer une cure de jouvence, car depuis sa construction en 1969 il n'a fait l'objet que d'interventions d'entretien courant.
Le programme sur l'opération que nous présentons porte sur trois entités avec des espaces et services de restauration mutualisés :

- L'aménagement d'une crèche d'un agrément de 24 places avec une cour et des aires de jeu désimperméabilisées et végétalisées, et création d'îlots de fraîcheur ;
- La réorganisation/réhabilitation d'une école maternelle de deux classes (60 places maximum) avec une cour désimperméabilisée et végétalisée, et création d'îlots de fraîcheur ;
- La réorganisation/réhabilitation de l'école élémentaire de quatre classes (120 places maximum) avec également une cour désimperméabilisée et végétalisée, et création d'îlots de fraîcheur ;
- Les espaces généraux mutualisés représentent 448 m², dont 182 m² dédiés à la restauration.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, hors mobilier et équipements, est estimée à 4 631 120 € hors taxes.
Pour ce faire, nous souhaitons lancer une procédure de concours dont les modalités vous ont été communiquées pour désigner le maître d'œuvre.
En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver le programme de l'opération joint en annexe à la présente délibération ;
- Autoriser le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

Merci.

Monsieur BARUCQ
Je vais bien sûr voter pour cette délibération parce que c'était dans nos programmes respectifs de rénover les écoles qui en ont grand besoin, donc le Braou. Le Reptou aussi en aurait besoin avec ces maîtres mots : végétaliser, ombrager, rafraîchir. J'entends que ce sont les priorités que vous mettrez en œuvre. On ne peut que vous rejoindre sur ce plan d'investissement.

Madame AROSTEGUY
Merci cher collègue. Je ne sais pas s'il y en a d'autres pour cette délibération ? Je la porte à vos voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

35 – Délégation de service public pour l'exploitation des golfs de Biarritz : rapport annuel du délégataire de la SEM des Golfs pour l'exercice 2022

Madame AROSTEGUY
La question suivante, il s'agit de la Délégation de Service public pour l'exploitation des golfs de Biarritz. Nous prendrons acte du rapport annuel qui est porté par Françoise.

Madame FORSANS
Dans le cadre de la loi du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Économie Mixte Locales, il vous est présenté un rapport sur les activités de la SEM des golfs de Biarritz pour l'exercice 2022.
Un exemplaire du bilan, du compte de résultat de l'exercice 2022, ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes, vous ont été remis en même temps que la note de synthèse.

- Les principaux indicateurs sont les suivants :
- Le capital social est de 300 000 € ;
- Le chiffre d'affaires a été de 2 899 691 € contre 2 816 765 € pour 2021 soit une hausse de 3 %.
- Compte tenu des reprises sur provision et des transferts de charges, l'ensemble des produits d'exploitation s'élève à 3 154 339 € pour 2022 contre 3 006 290 € pour l'exercice précédent soit une hausse de 5 %.
- Le résultat net comptable de l'exercice 2022 se clôture par un déficit de – 35 745 € contre un bénéfice de 6 965 € pour l'exercice précédent.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'activité de la SEM des golfs pour l'exercice 2022.

Madame AROSTEGUY
Merci chère collègue. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

36 – Centre Communal d'Action Sociale de Biarritz : rapport annuel pour l'exercice 2022

Madame AROSTEGUY
Adrien BOUDOUSSE maintenant pour le point 36 qui est le rapport annuel du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022.

Monsieur BOUDOUSSE
Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, je vais essayer de le rendre un peu vivant parce qu'il est vrai qu'un rapport d'activité, c'est très financier. On va essayer de mettre d'autres éléments dedans.
Il vous est présenté un rapport sur les activités du Centre Communal d'Action Sociale de Biarritz pour l'exercice 2022, suite à l'adoption du compte administratif 2022 par le Conseil d'Administration réuni le 19 juin 2023.
Les principaux indicateurs sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

- Le montant total des recettes de fonctionnement sur le budget principal s'élève à 2 920 808,96 € et celui des dépenses à 2 779 392,65 €.
- Les dépenses sont en baisse significative de – 43 % par rapport à 2021, en lien avec le transfert de la gestion du service petite enfance à la Ville à compter de 2022.
- Le service mandataire d'aide à domicile a enregistré en 2022 une activité de 26 246 heures d'aide à domicile. Celles-ci correspondent à un total de 122 employeurs particuliers et représentent un total de 57 salariés employés puisque c'est une gestion de contrats par le CCAS[37].
- Le service de portage des repas est assuré par la société d'insertion Éole et a vu la confection et la livraison de 61 465 repas au bénéfice de 207 Biarrots.
- Le service MONALISA qui est la mobilisation nationale de lutte contre l'isolement des aînés touche une file active de 80 retraités. C'est initialement un élan national qui a été repris en gestion par la Ville de Biarritz et par le CCAS. Le budget est d'environ 5 000 €. Les retraités qui sont inclus dans MONALISA sont autonomes ou à domicile, et plusieurs propositions d'activités sont faites tous les ans.
- Le dispositif des logements temporaires, qui concerne un peu plus Patricia, gère un pack de 32 logements pour accueillir des personnes en difficulté ou en rupture de logement suite à des parcours de vie souvent difficiles. 115 dossiers de demande ont été étudiés pour 15 logements attribués. 19 nouvelles familles ont pu intégrer un logement temporaire en 2022 soit 21 adultes et 16 enfants.
- Après sa municipalisation en 2021, l'épicerie sociale a pu recevoir 437 personnes domiciliées sur l'ensemble de la Ville ce qui représente 8 075 passages au sein de la structure. À la demande de Madame le Maire en plus de cela dans la même année, il y a eu une demande de médiateur numérique qui a été réalisée qui reçoit 267 personnes. Pour information, le point d'accueil numérique est situé au sein du CCAS entre la police municipale et le CCAS. Il a pour but d'accompagner les personnes âgées parce que ce sont souvent les requérants afin de pouvoir faire des démarches numériques souvent administratives.
- 339 personnes ont été aidées à Biarritz en 2022 pour une valeur globale de 65 000 €. C'est une aide qui est versée aux plus démunis. Les travailleurs sociaux accompagnant les Biarrots peuvent solliciter ce fonds pour des aides au règlement de divers frais ou soutien à la subsistance dans le cadre de l'instance de coordination sociale.
- 600 bons alimentaires d'urgence ont été distribués en faveur de 425 Biarrots pour la somme de 18 000 € environ.
- Le service prestataire d'aide à domicile enregistre une baisse du total des heures réalisées de 84 627 heures pour 103 724 heures réalisées en 2021 à peu près 20 000 heures en moins. Cela s'explique par une pénurie d'aide à domicile et une difficulté de recrutement.
- L'EHPAD[38] Notre Maison : cet établissement accompagne quotidiennement 96 résidents dépendants. Le nombre de journées s'établit en 2022 à 31 085 journées contre 2 000 de moins en 2021. Je remercie Madame le Maire pour les moyens qui m'ont été attribués pour dynamiser un peu cet établissement. Merci aussi à Madame BENSE qui est la Directrice de Notre Maison. Elle a relevé un gros défi depuis 2 ans. Je remercie aussi les 80 agents qui sont employés par la structure. Il y a une amélioration qui s'est produite depuis 2022. Ce que je vais vous dire ne concerne pas le rapport

[37] CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
[38] EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

d'activité 2022, mais c'est parce qu'il y a quand même un [illegible] Conseil Municipal de ce soir. Il y a trois axes d'amélioration :

- Nomination d'une nouvelle équipe de direction et d'une équipe médicale complète suite à des démissions et suite à des postes qui n'étaient pas pourvus quand on est arrivé au mandat.
- Fidélisation des agents grâce à la poursuite des mesures nationales de revalorisations salariales et de revalorisations statutaires prévues pour les agents de la fonction publique territoriale toutes classes confondues pour éviter le plus possible d'avoir recours à l'intérim parce que c'est vraiment une charge pour un établissement de santé ou médico-social.
- Le troisième axe porte sur les enjeux et la commande politique. Il s'agit de la multiplication d'événements intergénérationnels au sein de l'établissement pour nos seniors et qui améliorent de fait l'ambiance générale de l'établissement.

Je fais le lien avec ce que je voulais communiquer au Conseil ce soir. Un audit externe a eu lieu début d'année 2024. Celui-ci a été réalisé par un organisme accrédité par la HAS (la Haute Autorité de Santé) qui évalue l'établissement sur 157 critères fixés par le ministère de la Santé, dont 18 critères qui étaient dits vraiment impératifs par rapport à un établissement. Cette évaluation de Notre Maison a été communiquée le 15 mai dernier. On a obtenu une note de 19,55/20 au niveau national ce qui fait que la Haute Autorité de Santé a proposé de mettre l'EHPAD sur son site internet comme établissement de référence au niveau de la France entière. C'est là où nous en sommes avec l'EHPAD Notre Maison. Cela se passe plutôt bien.

- Le centre d'accueil de jour a été créé en 2018 sur financement départemental. C'est une structure autonome. Il atteint un remplissage de 1 545 journées en 2022. On compte 12 places d'accueil au sein de cet établissement. Ce fut très compliqué de le relever post-COVID. Sur les 12 places, ce ne sont pas 12 personnes qui sont aidées. Ce sont plutôt même une vingtaine dans la filière active afin de pouvoir aider les aidants familiaux. Il constitue une solution de repli pour les familles dont un proche est atteint de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs associés ou apparentés. Cet accueil de jour est devenu la pierre angulaire de ce qu'on a voulu mettre en place qui était le parcours des aidants avec un café des aidants familiaux en son sein tous les troisièmes samedis du mois. Je tiens encore à communiquer une bonne nouvelle au Conseil Municipal. Grâce à ce parcours et à toutes les actions qu'on a pu mettre en place dans la Ville pour les aidants familiaux, on a pu obtenir en cette fin de mois de mai le trophée de la Ville aidante Alzheimer par France Alzheimer. C'est plutôt aussi une réussite. On est très content d'avoir pu être sélectionné par France Alzheimer en mai dernier.
  Pour être toujours un petit peu plus innovant, et là j'en ai fini avec tous les chiffres un peu indigestes du rapport d'activité, on a décidé de continuer d'étendre l'offre au niveau de cette structure et surtout de profiter du parc qui est adossé au CAJ[39]. Il sera proposé pour 2025 la création d'une microcrèche intergénérationnelle qui pourra bénéficier à nos petits Biarrots.

Je reprends le fil. Il vous est donc demandé de prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité ce soir au titre de l'année 2022, merci.

Madame AROSTEGUY

[39] CAJ : Centre d'Accueil de Jour

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Merci pour ce rapport d'une politique qui ne fait pas l'objet d'autant de [illegible] pourtant tellement importante et parfaitement bien portée par les équipes. Un grand merci à Armelle ROUSSIÈRE Directrice Générale Adjointe et à Nancy BENSE entre autres pour l'EHPAD.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

37 – Décision de prise en charge des frais de location de salles publiques à l'occasion d'événements d'intérêt général pour la période du 1er janvier au 31 mars 2024

Madame AROSTEGUY
Nous passons maintenant au point numéro 37 qui nécessitera un vote de la part du Conseil Municipal. Il est porté par Fabrice. C'est notre classique décision de prise en charge des frais de location des salles publiques à l'occasion d'événements d'intérêt général pour le premier trimestre, du 1er janvier au 31 mars 2024.

Monsieur BACH
Madame le Maire, mes chers collègues, comme chaque trimestre nous faisons part de la gestion des salles publiques telles que le Casino municipal, Bellevue, la Gare du Midi ou Iraty qui est assurée par l'EPIC Biarritz Tourisme. Ce dernier, facture des frais de location aux associations qui organisent des manifestations publiques. La prise en charge de ces frais de location par la Ville en lieu et place des associations organisatrices est considérée comme une aide indirecte apporter aux associations organisatrices de ces manifestations dont l'objet et la dimension sur le plan social, culturel, sportif ou touristique contribue à l'animation locale ou au rayonnement de la Ville vers l'extérieur, et répondent donc aux objectifs d'intérêt général recherchés par la collectivité. Alors au cours des mois de janvier à mars 2024, un certain nombre d'associations ou de services publics ont présenté une demande de prise en charge de ces frais de location à la Ville de Biarritz.
En conséquence après vérification que ces événements ou manifestations répondent bien aux objectifs d'intérêt général définis par la collectivité, il vous est demandé de bien vouloir approuver la prise en charge par la Ville de Biarritz des frais de location de salle publique pour les manifestations organisées par des associations locales ou des services publics pour la période du 1er janvier au 31 mars 2024.

Madame AROSTEGUY
Y a-t-il des votes contre ? Ou des abstentions sur cette question de location des salles ? Je n'en vois pas. Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

38 – Adoption des nouveaux tarifs de location de la salle du théâtre municipal « Le Colisée »

Madame AROSTEGUY
La question suivante est portée par Anne PINATEL. Il s'agit de l'adoption des nouveaux tarifs de location de la salle du Théâtre Municipal le Colisée.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame PINATEL

Madame le Maire, merci. Comme vous le savez, le théâtre du Colisée est la seule salle gérée en régie par la Ville via le Service des Affaires Culturelles. Il a reçu en 2023 140 spectacles et conférences, 16 500 spectateurs et généré 20 000 € de recettes pour un total de dépenses de 76 889 €. Les tarifs de location du théâtre sont inchangés depuis 2016 et largement inférieurs à ceux qui lui sont comparables sur le territoire. Ainsi, il vous est proposé d'actualiser le tarif de location du Colisée en le portant à :

- 580 € TTC par jour au lieu de 450 € actuellement pour toutes les associations non biarrotes soit une augmentation de 29 %.
- 390 € TTC par jour au lieu de 315 actuellement pour les associations biarrotes soit une augmentation de 24 %.
- Il sera par ailleurs suggéré d'introduire un nouveau tarif de 800 € TTC par jour pour les organismes privés (entreprises, comités d'entreprise, syndics).
- Il sera enfin proposé de supprimer le tarif de 110 € TTC pour les écoles, collèges et lycées de Biarritz en leur octroyant la gratuité sous réserve de disponibilité.

L'entrée en vigueur de cette augmentation interviendra à compter du 1er janvier 2025. Je précise quand même que ces tarifs demeurent très compétitifs et s'inscrivent dans les axes de notre politique culturelle que je rappelle :

- Encourager et valoriser les pratiques amateurs ;
- Permettre une valorisation artistique via la confrontation à la scène ;
- Offrir des services accessibles à tout type de public ;
- Accompagner la création dans toute sa diversité ;
- Soutenir les acteurs qui dynamisent la vie biarrote.

Il vous est donc proposé l'adoption de ces nouveaux tarifs de location de la salle du Théâtre Municipal le Colisée.

Monsieur DESTIZON

Mes chers collègues, cela fait suite aux précédentes augmentations. Cela rentre aussi dans le cadre de toutes les augmentations périphériques que vous pratiquez. Cela touche des associations biarrotes dont le tarif va passer de 315 à 390 €, mais même des associations non biarrotes dont le social est à Bayonne ou à Anglet, mais qui ont une activité d'intérêt général à Biarritz. Elles vont passer de 450 à 580 €. Là aussi, c'est encore une augmentation qui va toucher des associations biarrotes ou des associations impliquées dans la vie biarrote. Je le regrette. C'est tout ce qu'on peut dire. Là aussi, cela va dans le sens de cette augmentation un peu camouflée des tarifs que vous pratiquez dans la Ville.

Madame PINATEL

Vous oubliez, Monsieur DESTIZON, que nous appliquons la gratuité pour les écoles et en plus il y a toutes les manifestations caritatives qui restent gratuites ce qui fait beaucoup par rapport à l'ensemble des spectacles.

Madame AROSTEGUY

Je soumets à votre vote. Chers collègues, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Un vote contre Monsieur DESTIZON ? Alors, un vote contre.

Monsieur DESTIZON

J'en ai un peu assez de ces augmentations.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame AROSTEGUY
Les écoles vous remercient. Donc, un vote contre.

ADOPTE AVEC 34 VOIX POUR
1 CONTRE : Patrick DESTIZON

39 – Convention de partenariat pluripartite 2024-2026 relative à la démarche « Éducation artistique en Pays basque - Coopérations à l'échelle d'un territoire »

Madame AROSTEGUY
Je vous propose que nous passions à la question numéro 36 toujours portée par Anne PINATEL. Il s'agit de la convention de partenariat pluripartite 2024-2026 relative à la démarche « Éducation artistique en Pays basque - Coopérations à l'échelle d'un territoire ».

Madame PINATEL
Comme vous le savez, le développement de l'éducation artistique et culturelle est au cœur de notre politique culturelle. L'Agglomération y est également très attachée. C'est la raison pour laquelle nous nous associons depuis 2022 avec d'autres collectivités, avec la CAPB, le Département et la Région autour d'une grande réflexion sur le EAC[40] au Pays basque. De nombreuses réunions se sont tenues et à l'issue de ces travaux on a pu dresser un état des lieux des actions de l'EAC sur le territoire. On a pu élaborer conjointement une charte de l'EAC en Pays basque qui est l'élément central de la convention-cadre. Vous l'avez en annexe. On a tracé les modalités et formes d'actions partagées, exposées dans ladite convention. Biarritz met en œuvre la charte de l'EAC en Pays basque et étudie par ailleurs l'opportunité de développer les outils suivants :

- Le service de l'EAC en Pays basque qui conforte et accompagne un écosystème favorable au développement de projets de coopération et d'éducation artistique et culturelle ;
- Le laboratoire observatoire a pour but d'évaluer les pratiques et les usages, de mener des études prospectives dans le cadre de partenariats avec la recherche universitaire.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de la convention de partenariat pluripartite 2024-2026 et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Monsieur DESTIZON
Mes chers collègues, Biarritz a construit depuis 30 ans une ambitieuse politique culturelle notamment avec Didier BOROTRA et qui a été poursuivi par Michel VEUNAC et par la majorité suivante. Il serait dommage de perdre notamment en matière d'éducation artistique par petites touches notre autonomie en matière de définition de la politique culturelle. Qu'est-ce qui définit une Ville ? Qu'est-ce qui est l'ADN [41]d'une Ville ? Ce n'est pas l'assainissement. Ce n'est pas la distribution de l'eau potable. Ce qui fait l'ADN d'une Ville, c'est la culture et le sport. C'est ça l'ADN d'une Ville, l'essentiel d'une Ville, ce qui fait vraiment l'âme d'une Ville. Il est donc très important que ces deux éléments restent. On a déjà parlé du sport tout à l'heure. Parfois, c'est par petites touches que cette perte d'autonomie vient en matière de définition de politique culturelle, donc il faut faire attention à cela.

[40] EAC : Éducation Artistique et Culturelle
[41] ADN : Acide Désoxyribonucléique

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Madame AROSTEGUY
Vous avez raison. C'est pour cela que nous maintenons un très fort budget sur la culture puisque nous sommes largement en termes de dépenses par habitant au-dessus de la norme, la norme se situant à peu près à 135, 137 € par habitant et par année. Nous sommes désormais à plus de 185. Le Festival international du film de Biarritz dont la deuxième édition vient de se terminer a largement démontré l'intérêt et les efforts portés à la culture et avec des acteurs qui portent des projets culturels de qualité qui ont été très rapidement reconnus par les professionnels du cinéma impliquant également toute une jeunesse. Y a-t-il des votes contre ? Ou des abstentions sur cette délibération numéro 39 ? Je n'en vois pas. Je vous remercie pour cette unanimité.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

40 – EPIC L'ATABAL : rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2022

Madame AROSTEGUY
Madame SUDAROVICH, vous nous faites part du rapport annuel du délégataire EPIC[42] Atabal. Monsieur MORIN s'en va par précaution.

Madame SUDAROVICH
Madame le Maire, chers collègues, dans le cadre de l'article 10 du contrat d'affermage du centre de musique actuel l'EPIC Atabal, il vous est présenté son rapport d'activité pour l'exercice 2022. Un exemplaire du bilan du compte de résultat de l'exercice 2022 vous a été remis en même temps que la note de synthèse.
Après une année 2021 marquée par les aléas de la pandémie, l'Atabal a pu reprendre dès le mois de mars 2022 l'ensemble de ses activités.
Trois axes ont été déployés :

- Un travail soutenu de diffusion, de soutien à la création, à l'expérimentation ;
- La nécessité d'aller vers les autres,
- Une attention particulière à l'écosystème culturel du territoire.

Les principaux éléments statistiques suivants :

- Concerts : 18 945 entrées payantes contre 13 357 en 2021, 65 concerts diffusés contre 32 en 2021.
- Création :
  - En résidence professionnelle : 86 jours d'occupation de la grande salle par les résidences d'artistes (82 jours en 2021) ;
  - En pratique amateur : 1 980 heures de répétitions et 276 jours d'ouverture.
- Éducation artistique et culturelle :
  - 617 personnes ont pu en 2022 bénéficier d'une action sur 40 journées d'intervention ;
  - Rock Eskola : 9 professeurs de musique, 400 élèves (en hausse de 23 % par rapport à 2021), 10 disciplines enseignées.
- Expositions : 3 expositions en 2022.

En termes d'éléments financiers :

- Le chiffre d'affaires est de 931 794 € ;
- Le résultat d'exploitation est déficitaire de 88 875 € ;

[42] EPIC : Établissement Public Industriel et Commercial

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

- Le résultat net comptable est de plus 35 864 €.
- Le Conseil d'Administration a décidé d'affecter le résultat positif de l'exercice 2022 soit 35 864 € en rapport à nouveau de l'exercice 2023.

Il vous est proposé de prendre acte de la communication de ce rapport d'activité 2022.

Madame AROSTEGUY
Mes chers collègues, vous en avez pris acte. Vous pouvez demander à Monsieur MORIN de revenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

41 – Subventions à divers organismes et associations : décision d'attribution

Madame AROSTEGUY
Madame SUDAROVICH, vous gardez la main pour la délibération 41 : subventions à divers organismes et associations.

Madame SUDAROVICH
L'association Oldarra ainsi dénommée en 1946 sous l'impulsion de son Directeur artistique Philippe OYHAMBURU est un des piliers de la culture basque dans le territoire. Ses activités et son dynamisme lui confèrent une totale indépendance financière à l'égard des collectivités. Un impondérable s'est manifesté sur le local encadrant des travaux importants que leurs recettes habituelles ne permettent pas de couvrir. L'association a engagé diverses actions pour d'une part rationaliser ses dépenses et d'autre part pour développer ses activités.
Afin de les accompagner, il vous est demandé de bien vouloir décider l'attribution de la subvention d'investissement décidée ci-après à hauteur de 12 000 € pour des travaux.

Madame AROSTEGUY
Je soumets à votre vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie pour au nom d'Oldarra.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

42 – Terrasses : révision tarifaire des terrasses saisonnières

Madame AROSTEGUY
Nous avons ensuite la délibération numéro 42 pour laquelle nous changeons de sujet : révision tarifaire des terrasses saisonnières.

Monsieur BACH
Madame le Maire, mes chers collègues, les tarifs des terrasses établis par délibération du 26 juin 2023 sont calculés selon la zone et le type d'aménagement s'appliquant aux terrasses annuelles et saisonnières. Pour ces dernières, seules les terrasses non aménagées sont concernées. La durée a été alignée à 4 mois allant de juin à septembre. Or et seulement dans le cas où la Ville ne peut pas disposer d'espace sécurisé pour un usage de terrasses sur les mois de juin et de septembre notamment hors période de piétonnisation, il est proposé la

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

mise en place d'un tarif pour une durée de 2 mois au lieu de 4. La p[illegible] du 1er juillet au 31 août. Les tarifs qu'on vous a proposés :

- Terrasses Zone Halles :
  - Débits de boissons/restaurants : 149 €/m² pour juillet août ;
  - Autres établissements de consommation alimentaire : 68 €/m² pour juillet août ;
- Terrasses zone Premium (littoral/zones remarquables) : 74 €/m² pour juillet août ;
- Terrasses zone 1/reste centre-ville : 61 €/m² pour juillet août ;
- Terrasses zone 2/périphérie : 24 €/m² pour juillet août.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver l'application de ces tarifs à compter du 1er juillet 2024 ;
- D'effectuer une révision tarifaire au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice des loyers commerciaux, arrondis à l'euro près.

Madame AROSTEGUY
Je soumets cette question à vos votes. Y a-t-il des oppositions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

43 – Société d'Économie Mixte SOCOMIX Hôtel du Palais : rapport d'activité au titre de l'exercice 2022

Madame AROSTEGUY
Nous avons maintenant le rapport d'activité de la Société d'Économie Mixte Hôtel du Palais qui va être porté par Michel LABORDE.

Monsieur LABORDE
Madame le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est présenté un compte rendu des activités de la société SOCOMIX Hôtel du Palais pour l'exercice 2022 ainsi que les comptes et bilans approuvés par l'Assemblée générale de cette société le 30 juin 2023.
La société SOCOMIX Hôtel du Palais est une société anonyme de droit privé de type Société d'Économie Mixte dont le capital est d'un montant de 5 108 100 €.
L'activité en 2022 a été de 7 mois du fait de la réalisation de la tranche T4 des travaux contre 5,5 mois en 2021 :

- Le chiffre d'affaires a été de 20 008 617 € en progression de 41 % par rapport à 2021.
- Le résultat net 2022 de la société se clôture par un déficit de – 7 279 183 € contre - 6 395 015 € en 2021.
- Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2022 s'élève à 30 871 727 € contre 21 958 278 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de 40,6 % liée à une augmentation de capital.
- L'Assemblée générale au cours de sa séance du 30 juin 2023 a décidé d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022 soit 7 279 183 € en report à nouveau.
- L'état de l'endettement net de la société au 31 décembre 2022 s'élève à 67 378 639 € et se répartit comme suit :
  - Des dettes à 1 an au plus pour 14 253 639 € ;
  - Des dettes à plus de 1 an et moins de 5 ans pour 8 735 000 € ;

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

- Des dettes à plus de 5 ans pour 44 750 000 €.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'activité de la SEM SOCOMIX Hôtel du Palais au titre de l'exercice 2022, merci.

Monsieur MORIN

Pour reprendre un peu ce qui a été dit et ce que nous avions déjà dit auparavant, le chiffre d'affaires 2022 sur ces mois d'exploitation était de 20 M€. L'objectif 2023 est de 30 M€ et de 2024 de 32 M€. Le résultat d'exploitation en 2022, donc - 7,20 M€, en 2021- 6,30 M€ soit environ 29 M€ de déficit cumulé depuis 2019. Sur les fonds propres en 2022, on a 30 M€ suite à l'augmentation de capital. L'endettement en 2022 est de 67 M€ alors qu'on était à 59 M€ en 2021. Selon le rapport de la Chambre régionale des Comptes concernant les exercices allant de 2017 à 2021, on disait qu'en 2027 la SOCOMIX devra rembourser les 50 M€ du prêt hypothécaire et les 5 M€ du prêt garanti par l'État alloué lors de la crise sanitaire. Dans l'impossibilité prévisionnelle de débourser l'intégralité de cette somme à l'échéance, elle sera obligée de se refinancer aux conditions du marché. Le challenge s'annonce d'autant plus difficile qu'on a rajouté en 2024 le spa avec une rénovation chiffrée à 11,34 M€ qui ont été intégrés au BEA. Pour mémoire, la redevance perçue par la commune de la SOCOMIX est de 920 000 € pour l'Hôtel du Palais, de 120 000 € pour le spa. Je ne sais pas ce qui est prévu pour les années à venir, mais cela s'annonce tout de même assez problématique.

Madame AROSTEGUY

Cela s'annonce actif et sportif. Les chiffres sont en amélioration. Ils s'approchent de l'objectif. Le nouveau directeur qui a été mis en place par Hyatt est quelqu'un de bien. Celui-ci est réactif et il a compris l'esprit de l'hôtel. De toute façon, on l'a dit à plusieurs reprises. Aujourd'hui, on est dans un tunnel. Alors, il est vrai qu'on voit la lumière au bout du tunnel, mais nous avons repris cet hôtel dans des circonstances très particulières puisque la période COVID a fait que les travaux n'ont pas pu se terminer, l'exploitation n'a pas pu reprendre, donc l'hôtel n'a généré ni profit ni activité. En l'état, il n'est pas vendable puisque je pense que nous en tirerions, comme on dit, 3 francs 6 sous. C'est un joyau de notre patrimoine, donc aujourd'hui il n'est pas question de le vendre parce qu'il n'est pas vendable. Il a beaucoup de dettes. Nous sommes donc condamnés à la réussite et condamnés à le mener vers des jours meilleurs. Beaucoup d'efforts sont faits. Je remercie Édouard CHAZOUILLERES qui est à la manœuvre avec Michel LABORDE ainsi que les services aussi qui font un énorme travail qui n'est pas le travail d'une collectivité. J'en conviens. Beaucoup de monde nous l'a dit. C'est une particularité de la Ville que d'avoir ce palace. On n'a plus la gestion puisqu'elle a été déléguée au groupe Hyatt. Nous sommes propriétaires, actionnaires majoritaires d'un hôtel de cette catégorie. On accompagne de façon très suivie et très ferme le gérant avec des choses qui nous conviennent et des choses qui nous conviennent moins. Nous sommes à l'heure actuelle en train d'étudier les possibilités d'avenir pour le spa, car la Ville et la SOCOMIX ne pourront pas porter les 11 M€ nécessaires à des travaux de très grande ampleur. La SOCOMIX travaille avec un cabinet spécialisé et plusieurs options sont à l'étude. Nous travaillons dans un partenariat de confiance réciproque avec les actionnaires Jean-Charles DECAUX. Voilà ce qu'on peut vous dire. C'est beaucoup de travail, beaucoup de détermination et beaucoup de suivi de la gestion de l'entreprise qui gère cet hôtel. À suivre.
Y a-t-il d'autres interventions ? Nous prenons acte de ce rapport de gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

44 – <u>Délégation de service public pour l'exploitation du petit train touristique : rapport annuel du délégataire de la SARL Txu Txu pour l'exercice 2022</u>

Madame AROSTEGUY
Nous passons ensuite sans transition au traditionnel petit train touristique le Txu Txu qui est traditionnellement présenté par Maud CASCINO. C'est un petit moment récréatif.

Madame CASCINO
Tout à fait. Je me félicite d'avoir pris dernièrement ce petit train électrique qui est beaucoup plus agréable maintenant qu'il est électrique. Il pollue beaucoup moins, ce qui est non négligeable.

Madame le Maire, chers collègues, conformément à l'article L-1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SARL Txu Txu délégataire du service public pour l'exploitation du petit train de Biarritz, nous a transmis son rapport annuel concernant l'exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics locaux réunie le 2 octobre 2023.
Les principaux indicateurs sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 349 328 € soit + 57 % par rapport à 2021 ;
- La fréquentation totale ayant été de 55 334 contre 35 203 visiteurs pour 2021 ;
- Pas de subvention d'exploitation pour 2022 contre 51 231 € en 2021 et 26 566 € en 2020 ;
- Le résultat de l'exercice 2022 est un résultat bénéficiaire de 80 286 € contre 71 285 € en 2021 soit + 13 %.

Il est par ailleurs à noter que le petit train de Biarritz a pu participer à la journée des enfants organisées par la Ville de Biarritz qui s'est tenue au Lac Marion en 2022. J'ajoute ce qui ne figure pas dans le rapport qu'il a également transporté les festivaliers du Festival du Film International de Biarritz.
Ainsi, il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de ce rapport annuel de la SARL Txu Txu pour l'exercice 2022.

<u>LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE</u>

45 – <u>Concession pour la gestion du marché de Noël de Biarritz pour les années 2024 à 2026 : approbation du choix du concessionnaire et autorisation de signature</u>

Madame AROSTEGUY
Je passe la parole à Fabrice-Sébastien BACH pour l'approbation sur le choix du concessionnaire pour la gestion du marché de Noël des années 2024 à 2026.

Monsieur BACH
Mes chers collègues, Madame le Maire, une procédure de mise à concurrence a été lancée afin de désigner le concessionnaire exploitant le marché de Noël de la Ville de Biarritz pour les années 2024 à 2026. Une seule offre a été enregistrée, celle de la Société À Responsabilité Limitée Bid'a Parc exploitant ayant organisé les marchés de Noël 2022 et 2023. La Commission de concession a émis un avis le 24 mai 2024 sur l'offre et proposé de la retenir.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

Le candidat s'engage à prévoir la commercialisation de 18 chalets de couleur brun et d'un chalet restaurant. Il s'engage également à prévoir plusieurs éléments d'attraction de type chaises volantes, sapin enchanté ou encore un simulateur de traîneau, et encore certainement de très belles surprises.
Le projet est équilibré financièrement sur la durée de la concession, avec un chiffre d'affaires réaliste.
Le montant de la redevance proposée par le candidat dans son offre est fixé à 1 000 € hors taxes par an et la concession sera de 3 années, pour les années 2024 à 2026 incluses.
En conséquence, et conformément à l'article L 1410-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous sera demandé :

- D'approuver le contrat de concession de service correspondant ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et toutes pièces et actes y afférents.

Madame AROSTEGUY
Y a-t-il des oppositions ? Ou des abstentions sur le choix du concessionnaire ? Je n'en vois pas. Adoptée à l'unanimité.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

46 – Demande de renouvellement du classement en commune touristique

Madame AROSTEGUY
Richard TARDITS, le vote numéro 46 concerne la demande de renouvellement du classement de Biarritz en commune touristique.

Monsieur TARDITS
Madame le Maire, mes chers collègues, la Ville de Biarritz a obtenu le 27 juillet 2012 le statut de station classée de tourisme par décret pour une durée de 12 ans. Afin de renouveler ce statut, la Ville de Biarritz souhaite donc dans un premier temps demander le renouvellement du classement en commune touristique.
Pour pouvoir bénéficier de la dénomination « commune touristique », la Ville doit, de manière cumulative :

- Disposer d'un office de tourisme classé ;
- Organiser, en périodes touristiques, des animations ;
- Disposer d'une capacité d'hébergement d'une population non permanent.

La Ville de Biarritz remplissant ces conditions, en particulier l'Office de Tourisme de Biarritz étant classé en catégorie 1 depuis le 15 septembre 2022, par arrêté préfectoral, et pour une durée de 5 ans, il vous est donc proposé de solliciter auprès de Monsieur le Préfet la dénomination de « commune touristique » pour la Ville de Biarritz, selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé.

Madame AROSTEGUY
Y a-t-il des oppositions à cette demande de renouvellement de classement « commune touristique » ? Je n'en vois pas. Pas d'abstention non ? Je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

47 – <u>Convention de groupement pour l'accompagnement en matière de lutte contre les déchets abandonnés diffus : autorisation de signature</u>

Madame AROSTEGUY
Nous passons à la délibération numéro 47 portée par Gérard COURCELLES et qui concerne une question qui revient très souvent c'est celle des déchets.

Monsieur COURCELLES
Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération qui a trait à la collecte des déchets qualifiés de diffus et autres salissures en Ville, et non celle des déchets sauvages volumineux. Nous parlons spécifiquement des conséquences de certaines incivilités commises comme celles de jeter du papier au sol, un mégot, une cigarette et de ne pas ramasser les déjections canines. J'arrête là. Notre sujet aujourd'hui est différent de l'ensemble de la batterie des actions qui ont toujours existé, différent aussi des moyens et des actions des nouvelles entreprises pour remédier aux incivilités qui s'amplifient comme les poubelles compactrices connectées, les tests de corbeille de tri sélectif, le test récent de la collecte des cartons ordonnés par l'entreprise. Toutes nos incivilités ont un coût pour la commune, je le rappelle, qui va en s'amplifiant. Je remercie d'ailleurs les services d'en avoir expurgé analytiquement le montant. Sachez que notre seule collecte avoisine un coût de 3 M€ pour le nettoyage mécanique et manuel, les parcs, les cimetières, du tri et du stockage des déchets sur le CTM. C'est un des premiers postes de dépenses des communes. À côté du traitement de ce volume important se pose celui de la collecte des déchets éparpillés, jetés négligemment, mais ramassés par nos équipes qu'il faut remercier. Ils sont qualifiés de déchets diffus comme je le disais. La Communauté d'Agglomération nous propose une convention de regroupement de 35 communes avec Citeo éco-organisme référencé par l'État et autorisé à prendre la responsabilité élargie des producteurs d'emballages ménagers moyennant une rémunération. Cette rémunération permet à Citeo d'accompagner les communes en matière de collecte de salissures et de déchets diffus en échange d'un engagement à plusieurs volets :

- C'est tout d'abord une convention-type validée entre l'État et Citeo ;
- Un accompagnement autour d'engagements réciproques optimisant les opérations de nettoiement ;
- Un soutien financier au coût des opérations selon un barème défini, exprimé en euros par habitant servira à financer les moyens mobilisés dans la convention à hauteur de 80 000 €.
- Désignation d'un référent responsable et un rapport annuel sur des quantités et des actions de sensibilisation.

Aujourd'hui, nous avons une nouvelle étape à franchir avec le tri après :

- Le tri des verres en 1992, il y a plus de 30 ans alors que la France n'en récolte aujourd'hui que 70 % ;
- Le lancement de la collecte sélective avec le papier en 2007 ;
- L'extension des consignes de tri ;
- Le Grenelle de l'environnement en 2010 ;
- La loi AGEC en 2020 ;
- La loi climat et résilience et les bacs de tri en 2021.

La loi nous contraint désormais à prendre en charge les obligations relatives au tri hors foyer et aux déchets abandonnés pour préserver la biodiversité. Rappelons si nécessaire que 80 %

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

des déchets qu'on retrouve dans la mer ont été jetés sur terre et [illegible] maillage, des moyens et de l'écoulement des bassins-versants. Notre commune a la capacité de répondre à cet engagement et aux mesures de quantités avec le résultat des relevés par zone que nous faisons actuellement depuis notre adhésion à la VPU.
Considérant l'intérêt que présente la Ville de Biarritz pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver la convention de groupement avec la Communauté d'Agglomération Pays basque dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés ;
- Autoriser Madame le Maire à signer la Convention de groupement avec la Communauté d'Agglomération Pays basque dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 (reconduction tacite possible jusqu'en 2028).

Je vous remercie.

Madame AROSTEGUY
Je propose que nous votions cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

48 – Zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables : bilan de la concertation et arrêt des zonages

Madame AROSTEGUY
Raphaël LEFORESTIER pour la délibération 48 sur les zones d'accélération pour la production d'énergie renouvelable.

Monsieur LEFORESTIER
En effet, nous allons parler de transition énergétique. Je tiens tout d'abord à remercier Maider AROSTEGUY de faire confiance à la jeunesse de son équipe, de porter les sujets de la transition environnementale aux côtés de Mathieu KAYZER et des formidables services qui nous accompagnent tout au long de l'année.
Madame le Maire, mes chers collègues, le 8 avril 2024 le Conseil Municipal de Biarritz avait fixé les modalités de concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable. Celle-ci s'étant déroulée dans le cadre de la loi du 10 mars 2023, je vous présente le bilan qui peut être établi :

- Aucune observation n'a été consignée sur le registre ;
- Aucun citoyen ne s'est présenté lors des deux demi-journées de permanence ;
- Seule une contribution a été reçue via la consultation électronique déplorant que les bâtiments situés dans le Site Patrimonial Remarquable ne puissent être inclus dans les ZAEnR. À cela une réponse a été apportée pour rappeler que le SPR n'interdit pas pour autant la pose de panneaux photovoltaïques ; il la réglemente. Le SPR est le Site Patrimonial Remarquable.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

De fait, aucun avis défavorable aux propositions faites par le Conseil Municipal n'est à notre connaissance.
Au regard des éléments présentés ci-dessus, il vous sera demandé de valider l'identification des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) telle que présentée lors du précédent Conseil Municipal, à savoir :

- Une zone de production d'énergie solaire photovoltaïque, qui identifie l'ensemble des toitures des bâtiments publics et privés, sur le territoire de la Ville hors Site Patrimonial Remarquable ;
- Et une zone de production d'énergie marine par récupération des calories marines, définie sur l'ensemble du territoire.

De même, il vous sera proposé de bien vouloir autoriser Madame le Maire à notifier la présente délibération :

- Au Secrétaire général, référent préfectoral unique des Pyrénées-Atlantiques ;
- À la Communauté d'Agglomération Pays basque ;
- À l'Établissement Public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays basque.

Je vous remercie.

Monsieur BARUCQ
Je salue cette délibération puisque vous savez que depuis le mandat précédent je m'étais engagé avec le Conseil Municipal pour développer l'énergie solaire photovoltaïque. Votre carte est très intéressante par rapport à la précédente parce qu'on voit que quasiment la moitié de la Ville ne peut pas être éligible à du photovoltaïque. Ça, c'est tout de même un facteur limitant assez important. Il faudra réfléchir pour savoir comment on pourra assouplir cela. J'ai vu passer récemment une idée qui ne me paraît pas complètement saugrenue. Il s'agit d'en installer dans les cimetières. C'est un peu particulier, mais comme ce sont des espaces assez vastes cela pourrait créer de l'ombre, donc pourquoi pas. J'ai vu que cela se faisait. Il y a des pistes à trouver, mais certainement pas sur nos espaces naturels bien sûr. À mon avis, il y a du potentiel pour gagner un peu de terrain sur des installations supplémentaires.

Madame CASCINO
Je vais répondre à Guillaume BARUCQ au sujet de la carte. La carte reprend le SPR. Effectivement, 55 % de la Ville est sous SPR. Toutefois, le SPR n'empêche pas la pose de panneaux photovoltaïques. En ce qui concerne les bâtiments qui sont classés au SPR, les panneaux photovoltaïques sont autorisés ou pas selon la catégorie de la maison. La plupart du temps, c'est autorisé en sachant que jusqu'à présent on demandait qu'il n'y ait pas de saillie dans la toiture. Maintenant, c'est autorisé en saillie au niveau de la toiture et limité. L'État a engagé les Bâtiments de France à avoir un petit peu plus de flexibilité en la matière pour autoriser la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments qui sont classés en première catégorie. Je pense que cela évoluera avec le temps. Sachez que même si vous êtes dans un zonage SPR et que votre maison n'est pas classifiée en première catégorie, vous pouvez tout à fait poser des panneaux photovoltaïques.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Merci pour cette présentation. Je suis heureux de voir cette délibération. J'ai quand même deux remarques. La première est une remarque qu'on pourrait aussi appliquer au sujet de la qualité des eaux de baignade. Quand on voit le peu de participation qu'il y a à ce type de

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

concertation, c'est peut-être que les Biarrots ont un déni de la pa[illegible] forcément assez informés sur ces sujets-là. La communication a été faite. Je pense que c'est un sujet qui est assez compliqué, mais auquel il faut s'atteler si on veut vraiment que les Biarrots s'emparent de ces sujets-là notamment sur la transition environnementale et énergétique d'autant que cela peut concerner directement leur habitation. Je vous invite évidemment à redoubler d'efforts sur la communication. Je sais que c'est un exercice difficile, mais on est un bel exemple là-dessus qui démontre qu'on doit intégrer les Biarrots dans la concertation.
Le deuxième point est plus sur une règle d'urbanisme. Il faut quand même faire attention. Si on veut être efficace, il ne faut pas mettre du panneau pour du panneau. Le panneau solaire doit être incliné environ à 30° par rapport au sol. Comme vous l'avez dit Madame CASCINO, nous pouvons avoir des problèmes avec des sorties, des problèmes de règles d'urbanisme et il faut vraiment veiller à harmoniser tout cela parce que si on lance des plans de ce type au final on va toujours se confronter à une réalité qui est réglementaire qu'elle soit du PLU ou des zones de protection où finalement on ne pourra pas installer du panneau solaire. On démobilisera donc les citoyens qui ont envie d'installer des panneaux. Il faut être vigilant sur ces sujets-là. Je sais que c'est compliqué, mais on a la main sur le PLU si on veut travailler là-dessus.

Madame CASCINO
Ce n'est pas le PLU, mais le SPR. Je pense qu'il y aura effectivement un travail à effectuer avec les Architectes des Bâtiments de France qui, comme vous le savez, ont des avis conformes à Biarritz.

Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE
Oui, sur les zones du SPR, mais pour les zones qui ne sont pas concernées ce sont les règles du PLU.

Monsieur LEFORESTIER
Ce qu'il faut bien comprendre sur la carte que vous voyez, c'est qu'il y a un cadastre solaire à la base qui permet d'identifier l'inclinaison des toitures et le potentiel de chaque toiture. Vous avez là un visuel assez large des zones pour ne pas avoir à faire un découpage par bâtiment.

Monsieur DESTIZON
De plus, il faudrait prévoir dans les zones de l'aéroport des panneaux photovoltaïques non réfléchissants. Ils existent. D'ailleurs, ces panneaux sont fabriqués en France. Il y en a quelques-uns qui sont fabriqués en France.

Madame AROSTEGUY
Y a-t-il des abstentions ? Non, tout le monde vote favorablement. Très bien, je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

49 – Modification du tableau des effectifs

Madame AROSTEGUY
Ils restent deux questions et elles seront portées par Anne PINATEL sur la question des RH, la modification du tableau des effectifs, et le régime des astreintes et des permanences.

Madame PINATEL
Il s'agit de la traditionnelle délibération sur la modification du tableau des effectifs. Dans le cadre de recrutements une modification de postes est à effectuer :

- Dans la filière administrative, trois postes de rédacteur ;
- Dans la filière technique, un poste de technicien.

Je rappelle que cette modification administrative permet de modifier le grade du poste existant, mais n'a pas pour conséquence une augmentation de l'effectif au sein de la collectivité. Cela permet de recruter en tenant compte du grade de l'agent concerné.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget au chapitre 012.
Il vous est proposé d'approuver la modification du tableau des effectifs comme exposé ci-dessus.

Madame AROSTEGUY
Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

50 – Régime des astreintes et des permanences

Madame PINATEL
La prochaine délibération concerne la refonte du régime des astreintes et des permanences.
Considérant qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, doit demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.
La mise en place d'un tel dispositif, susceptible de majorer les risques professionnels et les atteintes à la santé, justifie bien évidemment un encadrement spécifique. C'est ce que nous avons fait.
Après l'avis du Comité Social Territorial du 5 juin 2024, nous vous proposons d'instaurer le régime des astreintes et des permanences, les modalités de leur organisation ainsi que les emplois concernés selon le dispositif qui vous a été communiqué.
Ainsi au regard des éléments partagés, il vous est proposé que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.
Nous vous proposons d'inscrire au budget les crédits correspondants et de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de ces délibérations qui prendra effet à partir du 1er juillet 2024.

Madame AROSTEGUY
Pour la dernière délibération, y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Non plus, je vous remercie.
ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 064-216401224-20240930-DGS_2024_09_01-DE

51 – <u>Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales</u>

Madame AROSTEGUY
Il reste la dernière question qui ne donne pas lieu à un vote. Elle est présentée par Madame CASCINO. C'est celle que vous attendez tous, car elle sonne la fin de la récréation.

Madame CASCINO
C'est celle qui sonne la fin du Conseil Municipal. Donc l'application des articles L 2122-22 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, mes chers collègues, Madame le Maire, il vous est rendu compte de ces nombreux articles.

Madame AROSTEGUY
S'il n'y a pas de questions sur ces informations, je vous propose que nous mettions fin à ce long, mais nécessaire Conseil Municipal. Nous nous retrouvons le lundi 23 septembre au plus tard pour le prochain Conseil Municipal et vraisemblablement avant pour une Commission générale au cours de laquelle vous pourrez poser toutes vos questions à Maître POULMAIRE qui viendra répondre à vos questions. Je vous souhaite un très bel été et peut-être avant. Rendez-vous à Aguilera le 24 août.

<u>LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU COMPTE RENDU</u>

La séance est levée à 22h19.